Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal du synode du 9 au 11 juin 2024 – Approbation
3. Élections
   - 3.1 Présidence du Synode (Art. 3 du Règlement du Synode)
   - 3.1.1 Élection de la présidente ou du président du Synode pour le mandat 2025 – 2026
   - 3.1.2 Élection de deux personnes à la vice-présidence du Synode pour le mandat 2025 – 2026
   - 3.2 Scrutatrices ou scrutateurs (Art. 6 du Règlement du Synode)
   - 3.2.1 Élection de deux scrutatrices ou scrutateurs pour le mandat 2025 – 2026
   - 3.2.2 Élection de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants pour le mandat 2025 – 2026
   - 3.3 Commission pour les synodes de réflexion
   - 3.3.1 Élection d'un nouveau membre de la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026
4. Message de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS
5. Informations du Conseil
6. Règlement des conférences de l'Église évangélique réformée de Suisse – Décision
7. Nouvelles interventions
   - 7.1 Motion de Christoph Weber-Berg concernant la clé de répartition des contributions de l'EERS
8. Assemblée générale de la Communion des Eglises Protestantes en Europe CEPE à Sibiu en 2024 : rapport oral
9. Swiss Church in London : association – Décision
10. Bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé – Décision
11. Fondation suisse de la Réformation : rapport annuel, rapport financier et rapport de révision 2023 – Prise de connaissance

12. Projection 2024 – Prise de connaissance
13. Budget 2025 – Approbation
14. Plan financier 2026 – 2029 – Prise de connaissance
15. Adhésion de l’EERS à l'association Forum RGOW – Religion & Gesellschaft in Ost und West (Forum religion et société pour l’Europe de l’Est et de l’Ouest) – Décision
16. Aumônerie pour les requérantes et les requérants d’asile dans les centres fédéraux d’asile : financement 2025 – Décision
17. Organisations missionnaires
    - 17.1 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l’EERS (KME) : rapport annuel 2023 – Prise de connaissance
    - 17.2 DM : rapport annuel 2023 – Prise de connaissance
    - 17.3 Mission 21 : rapport annuel 2023 – Prise de connaissance
18. Élection de membres des conseils de fondation
    - 18.1 Fondation suisse de la Réformation
    - 18.1.1 Élection de la présidente du Conseil de fondation pour le mandat 2025 – 2026
19. Heure des questions (art. 67 - 68 du Règlement du Synode)
20. Synodes 2026 – 2027 : lieux et dates – Prise de connaissance

Synode
des 4 au 5 novembre 2024 à Berne

Procès-verbal du synode du 9 au 11 juin 2024

Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal du synode du 9 au 11 juin 2024.

Berne, le 17 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Élection de la présidente ou du président du Synode pour le mandat 2025 – 2026

Proposition

Le Synode élit Gilles Cavin président du Synode pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 6 mai 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

Le paragraphe 20 « Présidence du Synode » de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS stipule :

[1] *Le Synode élit parmi ses membres à bulletin secret une présidence, constituée d'une présidente ou d'un président du Synode, et de deux vice-présidents du Synode. Les membres de la présidence font obligatoirement partie de différentes Églises membres.*

La Commission de nomination propose au Synode d'élire à la présidence du Synode pour le mandat 2025 – 2026 :

Gilles Cavin, pasteur VS fr (pour un nouveau mandat)

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Élection de deux personnes à la vice-présidence du Synode pour le mandat 2025 – 2026

Proposition

Le Synode élit Michael Bünger et N.N. à la vice-présidence du Synode pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 6 mai 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

Le paragraphe 20 « Présidence du Synode » de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS stipule :

[1] *Le Synode élit parmi ses membres à bulletin secret une présidence, constituée d'une présidente ou d'un président du Synode, et de deux vice-présidents du Synode. Les membres de la présidence font obligatoirement partie de différentes Églises membres.*

Le vice-président du Synode actuel, Michael Bünger, se met à disposition pour un nouveau mandat. La Commission de nomination propose au Synode de réélire à la vice-présidence Michael Bünger et pour élire le candidat (la candidate) N.N. pour le mandat 2025 – 2026 :

Michael Bünger EMK d (pour un nouveau mandat)
N.N.

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Élection de deux scrutatrices ou scrutateurs pour le mandat 2025 – 2026

Proposition

Le Synode élit Theddy Probst et Haru Vetsch scrutateurs pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 6 mai 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

L’article 6 du Règlement du Synode stipule :

Élection et compétences

[1] Le Synode élit en son sein, pour une durée de deux ans, deux scrutatrices ou deux scrutateurs ainsi que deux personnes pour les suppléer. Ces personnes peuvent être réélues.
[2] Les scrutatrices et scrutateurs ont pour compétence de préparer, avec la présidence du Synode, les élections et les votations du Synode et d’en valider le résultat.

Theddy Probst et Haru Vetsch se mettent à disposition pour la réélection. La Commission de nomination propose au Synode de les élire scrutateurs pour le mandat 2025 – 2026 :

Theddy Probst, pasteur	ZH	(pour un nouveau mandat)
Haru Vetsch, pasteur	TG	(pour un nouveau mandat)

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Élection de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants pour le mandat 2025 – 2026

Proposition

Le Synode élit Remo Sangiorgio et N.N. scrutateurs suppléants pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 6 mai 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

L’article 6 du Règlement du Synode stipule :

Élection et compétences

[1] Le Synode élit en son sein, pour une durée de deux ans, deux scrutatrices ou deux scrutateurs ainsi que deux personnes pour les suppléer. Ces personnes peuvent être réélues.
[2] Les scrutatrices et scrutateurs ont pour compétence de préparer, avec la présidence du Synode, les élections et les votations du Synode et d’en valider le résultat.

Le scrutateur suppléant actuel, Remo Sangiorgio, se met à disposition pour un nouveau mandat. Lars Syring ne se propose plus pour l’élection. La Commission de nomination propose au Synode de réélire scrutateur suppléant Remo Sangiorgo et pour élire le candidat (la candidate) N.N. pour le mandat 2025 – 2026 :

Remo Sangiorgio TI (pour un nouveau mandat)
N.N.

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Bern

Élection d'un nouveau membre de la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026

Proposition

Le Synode élit la personne suivante à la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026 :

N.N.

Berne, le 6 mai 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

L’art. 12 du règlement du Synode (Compétences) dispose :

[1] La Commission pour les synodes de réflexion est compétente pour préparer et mettre en œuvre les synodes de réflexion.
[2] Elle est par ailleurs régie par les mêmes dispositions que la Commission de nomination.

Les membres de la Commission pour les synodes de réflexion ont été élus pour la première fois lors du synode d’automne 2022. Pierre de Salis (NE) a annoncé son retrait à compter de la fin du mois de juin 2024.

La Commission de nomination propose au Synode la candidature suivante pour assurer la fin du mandat 2023 – 2026 :

N.N.

La commission pour les synodes de réflexion (mandat 2023 – 2026) est composée des membres suivants :

Roman Baur, président	ZH
Christina Aus der Au	TG
Karin Spiess	BEJUSO
Martina Tapernoux-Tanner	ARAI

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Règlement des conférences de l'Église évangélique réformée de Suisse

Propositions

1. Le Synode adopte le règlement des conférences de l'EERS.

2. Le Synode met en vigueur le règlement des conférences le 1er janvier 2025.

Berne, le 3 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

1. Contexte

Conformément à l'art. 25 de la constitution de l'EERS, « le Synode définit l'organisation et les modalités d'action des conférences dans le cadre d'un règlement ». Les conférences disposent d'un droit de proposition concernant le champ thématique de la conférence défini par le Synode ainsi que d'une voix consultative.

Le règlement des conférences de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) actuellement en vigueur date de 2003 et il doit être adapté aux nouvelles normes de l'EERS, au moins du point de vue de sa terminologie. L'occasion est donc offerte d'en vérifier la solidité et de le réviser sur certains points, de le moderniser et de le préciser.

Ainsi, le Conseil soumet aujourd'hui la version définitive du règlement révisé des conférences au Synode pour approbation (sous forme de tableau synoptique présentant en parallèle le règlement de la FEPS actuellement en vigueur).

2. Les conférences de l'EERS

2.1 Conférence Femmes et Genres

La Conférence Femmes et Genres a été fondée en juin 1999 par le Synode, sous le nom de Conférence Femmes. Les déléguées sont membres dirigeantes ou expertes au sein des Églises membres de l'EERS et dans les organisations et les œuvres d'entraide protestantes ou œcuméniques. En 2022, la notion de genre a été ajoutée au nom de la Conférence pour que ce nom corresponde mieux aux axes thématiques de la Conférence. La Conférence constitue un réseau de femmes issues des Églises, des œuvres et des organisations œcuméniques. Elle offre également un espace de formation continue, d'échanges et de réseautage entre l'EERS, ses Églises membres et les associations et organisations partageant des préoccupations similaires sur les questions d'égalité et de genre.

2.2 Conférence Diaconie Suisse

La Conférence Diaconie Suisse, fondée en 2017, a remplacé la Conférence suisse alémanique du diaconat (DDK). Il s'agit de l'organisation faîtière nationale de la diaconie des Églises cantonales réformées. Elle réunit les membres des exécutifs des Églises membres chargés de la diaconie et de nombreux spécialistes en diaconie issus de différents domaines. Dans le cadre de son vaste domaine d'activité, la Conférence traite de questions stratégiques relatives au positionnement de l'activité diaconale ecclésiale au sein des Églises et dans la société civile, et crée des lieux d'échange d'expériences sur les questions et les projets diaconaux des paroisses, des Églises et des œuvres diaconales.

2.3 Conférence Solidarité protestante Suisse

La SPS, réseau d'associations d'entraide et d'Églises membres de l'EERS, existe depuis 1843. La SPS, qui était une association autonome jusqu'en 2018, est devenue une conférence de l'EERS en janvier 2019. Elle soutient des lieux de foi pour la diaspora. Elle organise dans toute la Suisse une collecte annuelle le Dimanche de la Réformation (premier dimanche de novembre). De plus, grâce à l'offrande des catéchumènes, la SPS soutient des projets, principalement à l'étranger, destinés à des enfants, à des adolescentes et à des adolescents.

3. Réactions des Conférences au projet

Après les délibérations du Conseil de l'EERS, la chancellerie de l'EERS a consulté les comités des trois Conférences sur le projet définitif. Les comités ont proposé des modifications qui ont été examinées par le Conseil de l'EERS et partiellement intégrées au nouveau règlement des conférences.

4. Principales modifications

4.1 Art. 4 Déléguées et délégués à la conférence

Aux termes du règlement en vigueur, les Églises membres, les œuvres et organisations proches de la FEPS ainsi que la FEPS elle-même sont des « membres de la Conférence » : sur le plan terminologique, sur le plan juridique et selon l'interprétation de l'art. 25 de la constitution de l'EERS, cela n'a aucun sens. Ces institutions ou ces organes ne peuvent pas être eux-mêmes membres des conférences. Ils y délèguent des représentantes et des représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis (personnes physiques). Une conférence n'est ni un sujet juridique autonome ni un organe de l'EERS ; c'est un espace de discussion sur des sujets religieux fondamentaux définis par le Synode.

Le terme « membres », qui induit en erreur, est donc supprimé et remplacé par « déléguées et délégués à la conférence » dans la nouvelle version de l'art. 4. Les Églises cantonales délèguent au maximum une personne ayant le droit de vote à la conférence. La personne déléguée peut être représentée ou accompagnée par une autre personne de son Église. Chaque personne déléguée ne dispose que d'une seule voix (la personne accompagnante n'a pas le droit de vote).

Outre les déléguées et les délégués des Églises membres, des « spécialistes externes » peuvent être admis, de même qu'une représentante ou un représentant par œuvre ou organisation proche de l'EERS. Ces délégués sont élus par le comité en concertation avec le Conseil de l'EERS, et ils disposent également d'un droit de vote au sein de la conférence. Comme auparavant, le Conseil peut déléguer un membre à la conférence. Les notions de conférence et d'assemblée plénière désignent le même groupe de personnes.

4.2 Art. 7 Assemblée plénière

Dans cet article, des précisions ont été apportées sur les compétences de l'assemblée plénière, composée de l'ensemble des déléguées et des délégués à la conférence ayant le droit de vote. L'assemblée plénière élit le comité, sa présidente ou son président, les déléguées et les déléguées au synode, et se prononce sur les propositions, conformément à l'art. 25, al. 3, de la constitution de l'EERS. L'assemblée atteint le quorum lorsque au moins un tiers des déléguées et des délégués est présent.

4.3 Art. 8 Comité

Le comité est élu par l'assemblée plénière et prépare les propositions et les comptes rendus à l'attention du Synode. Comme auparavant, il est composé de cinq à neuf personnes. L'al. 5, qui a été ajouté pour tenir compte des particularités liées à l'évolution historique des conférences actuelles, stipule que, dans des cas justifiés, le Conseil peut, après consultation des Églises membres, admettre des exceptions concernant la composition du comité (dont au moins la moitié des membres doivent être des déléguées et des délégués des Églises membres).

4.4 Art. 9 Déléguées et délégués au Synode

Le nouvel art. 9, en lien avec l'art. 25, al. 3, de la constitution de l'EERS, remplace l'art. 11 du texte en vigueur. La délégation au synode, composée de deux personnes dont au moins une doit être déléguée de l'une des Églises membres, présente les propositions de la conférence et rend compte au Synode des résultats de la conférence une fois par législature. La délégation agit sur mandat de l'assemblée plénière et conformément aux instructions du comité de la conférence.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse

Reglement für die Konferenzen des Schweizerischen Evangelischen Kirchenbundes

Reglement für die Konferenzen der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz

Règlement des Conférences de la Féderation des Eglises protestantes de Suisse

Règlement des conférences de l'Église évangélique réformée de Suisse

2024

Ausgabe/Édition 11/24

Préambule

Dans le but

- de donner une forme manifeste à la contribution protestante pour le témoignage chrétien et le service dans l'Eglise et la société,
- d'encourager la coopération parmi les Eglises membres de la FEPS et les œuvres et organisations qui lui sont proches, et de partager en vue de buts communs les ressources disponibles à divers niveaux dans le protestantisme suisse,

l'Assemblée des délégués, conformément à la Constitution de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, adopte le présent Règlement.

Le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), en vertu de l'art. 21, let. a (troisième alinéa) et de l'art. 25, al. 4, de la constitution de l'EERS, approuve le règlement suivant.

I. Principes

Art. 1

Création et dissolution

L'Assemblée des délégués décide la création ou la dissolution des conférences.

Art. 1 Mise en place, objet, durée du mandat, dissolution

Le Synode, conformément à l'art. 21, let. h, de la constitution de l'EERS, met en place les conférences, définit leur objet et leur domaine d'activité, et décide de leur durée et de leur dissolution.

Art. 2

Nom

La Conférence indique par sa dénomination l'objet de ses activités : elle se définit comme « Conférence de la FEPS pour les questions de… » ou « Conférence… de la FEPS ».

II. Objectifs et tâches

Art. 3

Généralités

[1] La Conférence constitue un lieu de collaboration dans un domaine thématique détermine entre la FEPS, ses Eglises membres et les œuvres et organisations qui lui sont proches.

[2] La Conférence oriente son activité selon les Objectifs et stratégies du Conseil ainsi que les priorités communes à ses membres, et s'occupe de les soutenir.

[3] La Conférence sert de réseau spécialisé pour le traitement commun d'une thématique à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, à ses Eglises membres et aux œuvres et organisations qui lui sont proches.

[4] La Conférence fournit dans une perspective protestante une contribution à la tâche missionnaire et prophétique de l'Eglise dans la société.

[5] La Conférence, à travers des rencontres thématiques et des consultations, assure au protestantisme suisse une présence publique dans les domaines œcuméniques et sociaux.

Art. 4

Tâches

La Conférence

- admet dans sa thématique des questions d'actualité qui revêtent une importance essentielle pour les Eglises et la société

- convient de leur élaboration par les membres

Art. 2 Objectifs

[1] La conférence constitue un lieu de collaboration entre l'EERS, ses Églises membres et d'autres œuvres et organisations. Elle sert de réseau spécialisé pour le traitement commun d'une thématique spécifiquement définie et peut décider de la réalisation de projets.

[2] Elle oriente son activité selon les objectifs de législature du Conseil et les priorités communes des Églises membres et soutient ces dernières.

[3] Elle donne une visibilité œcuménique et sociétale au protestantisme suisse à travers son travail et ses rapports.

[4] Elle fournit, dans une perspective protestante, une contribution à la tâche missionnaire, diaconale et prophétique de l'Église dans la société.

Art. 3 Tâches

La conférence assume les tâches suivantes :

a) Elle traite de questions d'actualité dans le domaine thématique défini par le Synode, ébauche des solutions, en discute avec les institutions impliquées et coordonne la collaboration dans ce domaine thématique.

- organise le débat à ce sujet

- en communique les résultats, conformément aux art. 14 et 15 du présent Règlement.

b) Le travail sur les questions d'actualité et les discussions se déroulent dans le cadre des assemblées plénières ou d'événements distincts.

c) Les résultats sont communiqués par la conférence, en concertation avec le Conseil de l'EERS et avec le concours de la chancellerie de l'EERS.

III. Membres de la conférence

Art. 5

Membres et personnes invitées

[1] Sont membres de la Conférence

- les Eglises membres de la FEPS. Les Eglises membres délèguent chacune à la Conférence une personne dirigeant un département qui relève de la thématique de la Conférence, ou assumant un mandat spécialisé correspondant

- les œuvres et organisations proches de la FEPS. Les œuvres et organisations délèguent chacune à la Conférence une personne exerçant une fonction de direction qui relève du domaine thématique de la Conférence

- la FEPS. Le Conseil délègue à la Conférence une personne ayant une fonction de direction ou un mandat spécialisé au Secrétariat.

[2] La Conférence peut, sur demande du Comité, décider l'admission d'autres membres :

- Œuvres et organisations d'orientation œcuménique, pour autant qu'elles puissent adhérer aux objectifs de la Conférence. Œuvres et organisations délèguent chacune à la Conférence une personne exerçant des fonctions de direction.

Art. 4 Déléguées et délégués à la conférence

[1] Les Églises membres délèguent au maximum une personne ayant le droit de vote à la conférence. Ces déléguées et délégués pourront être représentés ou accompagnés par une autre personne de leur Église.

[2] Le comité de la conférence, en concertation avec le Conseil de l'EERS, décide s'il admet une représentante ou un représentant par œuvre ou organisation proche de l'EERS et des spécialistes externes, en tant que déléguée ou délégué à la conférence ayant le droit de vote.

[3] Le Conseil peut déléguer un membre à la conférence.

[4] La conférence est l'assemblée plénière de l'ensemble des déléguées et des délégués à la conférence.

[3] Au cas où ces conditions ne sont plus remplies, la Conférence peut exclure un membre.

Art. 6

Liste des membres

Sur mandat de la Conférence, le Secrétariat de la FEPS tient une liste des membres de la Conférence.

Art. 7

Personnes invitées

Le Comité de la Conférence peut inviter des personnes aux rencontres et consultations de la Conférence. Les personnes invitées ont voix consultative à la Conférence.

Art. 8

Généralités

[1] La Conférence s'organise elle-même dans le cadre du présent Règlement.

[2] La Conférence peut, sous réserve de l'accord du Conseil de la FEPS, décider une ordonnance réglementant l'organisation interne et la manière de travailler de la Conférence, et définissant des tâches particulières.

[3] La Conférence se compose d'une Assemblée plénière et d'un Comité.

Art. 5 Personnes invitées

Des invités et des spécialistes externes peuvent être conviés aux assemblées plénières avec une voix consultative.

Art. 6 Organisation

[1] La conférence s'organise elle-même dans le cadre du présent règlement.

[2] Elle se compose de l'assemblée plénière et du comité.

[3] Elle peut, avec l'accord du Conseil de l'EERS et dans le cadre du domaine thématique défini par le Synode, décider de se doter d'un règlement d'organisation.

Art. 9

Assemblée plénière

[1] L'Assemblée plénière se compose de tous les membres de la Conférence.

[2] L'Assemblée plénière se réunit au moins une fois par an sur invitation du Comité.

[3] L'Assemblée plénière élit :

- Le Comité

- La présidence du Comité.

Art. 10

Comité

[1] Le Comité est responsable :

- Du secrétariat de la Conférence

- De l'utilisation conforme au budget des moyens attribués à la Conférence

[2] Le Comité peut par accord alterner le secrétariat de la Conférence entre ses membres ou le déléguer durablement à l'un de ses membres.

[3] Le Comité se compose de 5 à 9 personnes.

[4] Les membres de la Conférence sont éligibles. Le Conseil de la FEPS délègue au Comité un membre dirigeant du Secrétariat ou une personne exerçant une charge spécialisée correspondante au Secrétariat.

[5] La moitié au moins des membres du Comité doivent être des délégués des Eglises membres de la FEPS. Dans la composition du Comité, il faut veiller à l'équilibre entre régions linguistiques.

Art. 7 Assemblée plénière

[1] L'assemblée plénière se réunit au moins une fois par an sur invitation s du comité de la conférence.

[2] Elle élit le comité et la présidente ou le président de ce dernier.

[3] L'assemblée plénière se prononce sur les propositions soumises et défendues au synode par les délégués au Synode dans son domaine thématique.

[4] L'assemblée plénière vote ses décisions à la majorité simple. Le quorum est atteint lorsqu'un tiers des déléguées et des délégués est présent.

Art. 8 Comité

[1] Le comité est responsable de la gestion des affaires de la conférence dans le domaine thématique défini par le Synode, de l'utilisation des moyens attribués à la conférence et de la communication à l'attention du Conseil de l'EERS.

[2] Le comité prépare les propositions et les comptes rendus de la conférence en vue du synode et les soumet à l'assemblée plénière pour approbation.

[3] Il se compose de cinq à neuf personnes. L'ensemble des déléguées et des délégués à la conférence, au sens de l'art. 4, sont éligibles.

[4] Un membre du Conseil peut être élu au comité.

[5] La moitié au moins des membres du comité doivent être des déléguées et des délégués des Églises membres. Dans des cas justifiés, le Conseil peut, après consultation des Églises membres, admettre des exceptions. Il convient de veiller à l'équilibre entre régions linguistiques.

[6] La durée de fonction des membres du comité est de quatre ans, conformément aux périodes de fonction des organes de l'EERS.

[6] La durée de fonction du Comité est de quatre ans, conformément aux périodes de fonction de la FEPS.

Art. 9 Déléguées et délégués au Synode

[1] L'assemblée plénière élit parmi les membres de son comité, au début de chaque période de fonction ses deux personnes déléguées au Synode, dont l'une au moins doit être déléguée d'une Église membre.

[2] La délégation au synode agit sur mandat de l'assemblée plénière et conformément aux instructions du comité. Elle dispose d'une voix consultative et d'un droit de proposition au sein du Synode de l'EERS.

[3] Elle rend compte au Synode des résultats de la conférence une fois par législature.

IV. Lien avec la FEPS

Art. 11

Assemblée des délégués

[1] La Conférence élit parmi les membres de son Comité, a chaque début d'une période de fonction, deux délégués de la Conférence à l'Assemblée des délégués de la FEPS. Ces délégués siègent à l'Assemblée des délégués de la FEPS avec voix consultative, au sens de l'art. 9, al. 5 de la Constitution de la FEPS du 12 juin 1950, et y représentent les intérêts de la Conférence.

[2] Les délégués de la Conférence doivent appartenir au Comité de la Conférence et à une Eglise membre de la FEPS. Les délégués ne peuvent être employés ou chargés de tâche spécifique par le Conseil de la FEPS.

Art. 12

Conseil de la FEPS

[1] Le Conseil délègue une personne à fonction dirigeante ou mandat spécialisé correspondant au Comité de la Conférence.

[2] Le Conseil invite le Comité de la Conférence au moins une fois par période de fonction à une discussion sur les pôles thématiques d'actualité de la Conférence, ses domaines d'activité futurs et sa planification financière.

Art. 10 Information au Conseil de l'EERS

Le Conseil invite le comité de la conférence au moins une fois par législature à une discussion sur les pôles thématiques d'actualité de la conférence, ses domaines d'activité futurs et sa planification financière.

Art. 13

Secrétariat

Le Conseil de la FEPS assure à la Conférence un secrétariat. Le Conseil désigne l'unité compétente du Secrétariat, et l'unité décide de l'attribution de capacités administratives de secrétariat à la Conférence.

Art. 11 Secrétariat

La chancellerie de l'EERS assure le secrétariat des conférences et fournit le soutien administratif et technique nécessaire.

V. Communication et relations publiques

Art. 14

Mandat

[1] La Conférence communique les résultats de son travail

- au Conseil et à l'Assemblée des délégués de la FEPS
- aux Eglises membres de la FEPS,
- aux œuvres et organisations qui délèguent leurs membres à la Conférence.

Art. 12 Communication

[1] La conférence communique les résultats de son travail

a) au Conseil et au Synode de l'EERS,
b) aux Églises membres,
c) aux œuvres et aux organisations qui délèguent une personne à la conférence.

	[2] Dans le cadre de son mandat et de son activité, la Conférence peut après concertation avec le Conseil s'exprimer en public en son nom propre.	[2] La conférence peut, après consultation du Conseil de l'EERS et avec le concours du département de la communication de la chancellerie de l'EERS, communiquer en son propre nom.
	Art. 15	
Compétence	La communication des résultats du travail de la Conférence, et les relations publiques de la Conférence, relèvent de la compétence du Comité, en collaboration avec le service Communication de la FEPS.	
	VI. Finances	
	Art. 16	**Art.13 Finances**
Financement	[1] Le financement de la Conférence se fait dans le cadre du budget de la FEPS.	[1] Le financement de la conférence est assuré dans le cadre du budget de l'EERS.
	[2] La tenue des comptes de la Conférence est assumée par le Secrétariat de la FEPS.	[2] La comptabilité de la conférence est assumée par la chancellerie de l'EERS.
	Art. 17	**Art. 14 Entrée en vigueur**
Entrée en vigueur	[1] Le présent Règlement entre en vigueur le 1er janvier 2004.	Le présent règlement remplace le règlement du 10 novembre 2003 et entre en vigueur le 1er janvier 2025.
	[2] Le Règlement des Conférences de la FEPS du 16 juin 1998 est supprimé.	

Berne, le 10 novembre 2003

Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Au nom de l'Assemblée des délégués

Le président de l'AD
Lucien Boder, pasteur

Le chancelier
Theo Schaad, pasteur

Berne, novembre 2024

Église évangélique réformée de Suisse
Au nom du Synode

La présidence du Synode
Evelyn Borer

La directrice de la chancellerie
Hella Hoppe

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Motion de Christoph Weber-Berg concernant la clé de répartition des contributions de l'EERS

Proposition

Le Conseil de l'EERS est chargé de réviser la clé de répartition ou d'en concevoir une nouvelle, afin de simplifier et de rendre plus transparente et plus claire son utilisation pour les Églises membres, notamment lorsque des facteurs correctifs ou d'autres éléments de solidarité entre les Églises sont utilisés. Il faut que les facteurs de péréquation soient représentatifs de l'évolution financière effective des différentes Églises membres.

Aarau, le 4 septembre 2024

Le motionnaire : Christoph Weber-Berg

Explication

La clé de répartition actuelle a été adoptée dans le cadre de l'Assemblée des délégués de la FEPS en été 2016.

Voici un extrait du texte adopté :

« La contribution par Église membre résulte du produit du nombre de membres, de la contribution moyenne par membre et du facteur de l'Église.
Le facteur de l'Église est d'abord de '1'. Il est ensuite corrigé vers le haut ou vers le bas par les éléments suivants :
– l'indice des ressources des cantons
– le financement / les recettes des Églises par membre
– la proportion de protestants.
L'indice des ressources des cantons est adapté quand les Églises ne perçoivent pas d'impôts des personnes morales. »

L'argument que l'on faisait alors valoir était que la clé de répartition devait être **facile à calculer tout en étant politiquement acceptable** (« il faut minimiser l'écart par rapport à l'exercice précédent »). Il fallait aussi que **la situation financière des Églises** soit prise en compte.

Aujourd'hui, deux éléments des objectifs fixés alors ne sont plus suffisamment pris en compte : il s'agit **de la situation financière des Églises** et de **l'acceptabilité politique**.

Voici les raisons de cette évolution :

Situation financière des Églises
Les Églises membres de l'EERS connaissent des évolutions financières différentes les unes des autres. Des évolutions relatives – qui se produisent lorsque la situation d'une Église se détériore plus rapidement que la moyenne des Églises membres de l'EERS par exemple – n'apparaissent pas suffisamment clairement. Prenons l'exemple de l'Église d'Argovie :
– Si des paroisses augmentent leurs impôts à cause de la diminution du nombre de fidèles et en raison de la diminution des recettes, le montant applicable au calcul du facteur correctif « Recettes des Églises par membre » est augmenté. Or, en raison de la manière dont la contribution à la caisse centrale est calculée (2,3 % de 100 % de l'impôt cantonal), l'Église touche autant ou – ce qui correspond à la tendance générale – moins d'argent. Toutefois, davantage d'argent doit être payé à l'EERS et dans le système suisse général. Cela a eu une incidence pour l'Église d'Argovie au moment du nouveau calcul de la clé de répartition valable à partir de 2023. En raison du nouveau calcul, l'Église argovienne a passé le seuil de 1,0 pour atteindre 1,1 du facteur correctif. En dépit de ses pertes financières, l'Église a donc vu ses contributions à l'EERS et aux autres organisations et projets à l'échelle suisse, ou au niveau d'une région linguistique, augmenter de plusieurs dizaines de milliers de francs.
– On ne peut exclure que des scénarios de réduction des moyens financiers de l'Église nationale du canton d'Argovie ne se produisent ces prochaines années, comme par exemple une réduction de la contribution à la caisse centrale décidée par le Synode. De tels scénarios n'auraient néanmoins pas d'impact sur la contribution argovienne due au système suisse. Cette dernière charge augmenterait donc de manière disproportionnée.
– Des scénarios comparables sont parfaitement envisageables pour d'autres Églises membres. L'Église évangélique-réformée du canton de Bâle-Ville est concernée par cette situation depuis relativement longtemps. Elle a négocié une solution adaptée avec le Conseil de l'EERS. Aujourd'hui, l'objectif d'une « prise en compte de la situation financière des Églises » n'est pas atteint.

Acceptabilité politique
Dans leur application concrète, les facteurs correctifs utilisés pour le facteur de l'Église sont compliqués, difficiles à comprendre dans le détail et ils entraînent en fin de compte un manque de transparence. Leur utilisation offre une grande marge d'appréciation et elle n'est pas étayée politiquement, mais ancrée dans un calcul administratif.

- L'**« Indice des ressources des cantons »** a pour vocation de refléter la capacité économique du canton auquel une Église membre appartient. Son calcul repose sur les chiffres employés pour calculer la péréquation financière fédérale. Une adaptation est ensuite faite si l'Église perçoit l'impôt ecclésiastique versé par des personnes morales ou non. Le facteur de l'Église est alors corrigé de 0,1 point vers le haut ou vers le bas au moyen de seuils techniques définis au préalable. Ces seuils, qui offrent une grande marge d'appréciation, ne sont pas étayés politiquement ni convenus entre elles par les Églises. Pourtant, à nouveau, ils décident de relèvements ou de réductions substantiels dans les montants qu'une Église devra payer à l'EERS et au système dans son ensemble.
- Le facteur **« Financement / recettes des Églises par membre »** est décrit plus haut. Là encore, alors qu'ils exercent une influence considérable sur les contributions de chacune des Églises membres, des seuils non linéaires sont fixés sans concertation politique ni critères transparents. La réponse apportée par le Conseil dans le cadre du Synode d'été 2024 à mon interpellation le montre clairement. De plus, comme toutes les Églises ne sont pas en mesure de les fournir, l'EERS ne dispose pas de chiffres précis. Il en résulte que les calculs effectués pour toutes les Églises se fondent sur des chiffres imprécis et parfois dépassés. Le résultat est donc faussé, ce qui n'est pas acceptable politiquement.
- La **« Proportion de protestants »** prend en compte la capacité économique des personnes protestantes qui habitent un canton, mesurée à la capacité économique générale du canton. Ce critère doit permettre une péréquation, ou rééquilibrage, pour les cas dans lesquels, par exemple, une Église membre est une diaspora dans un canton dont l'indice des ressources est élevé. Comme le montre la situation de l'Église évangélique-réformée du canton de Bâle-Ville, son effet n'est toutefois pas suffisant. De plus, des seuils sont ici aussi définis techniquement, sans concertation politique, alors qu'ils peuvent une nouvelle fois induire d'importants relèvements ou diminutions des contributions. Il faut donc examiner s'il est opportun que ce critère soit maintenu. En effet, étant donné que toutes les Églises membres ne disposent pas de chiffres précis, il complexifie l'application de la clé, il induit un manque de transparence et il offre de grandes marges d'appréciation.

Autrement dit, un trop grand nombre d'éléments influent la clé de répartition actuelle et influencent donc de manière importante les contributions que les Églises membres versent à l'EERS et au système suisse dans son ensemble, alors même qu'ils ne sont pas le fruit d'une concertation politique, mais qu'ils résultent au contraire de calculs administratifs. Ces éléments sont trop complexes et manquent de transparence pour permettre l'évaluation de la capacité financière d'une Église membre. Ils ne sont donc pas adaptés. La justification politique de la clé de réparation ne correspond aujourd'hui plus à la situation au moment de son introduction.

Après bientôt une décennie, une révision de la clé de répartition s'impose de toute urgence si l'on veut respecter les objectifs d'un calcul simple, d'une acceptabilité politique et de la prise en compte de la situation financière de chacune des Églises. Il reste un autre desiderata, important : il faut que le nouveau calcul concret périodique de la clé de répartition et l'application annuelle de cette clé s'accompagnent d'une transparence accrue et d'une légitimité politique.

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Assemblée générale de la Communion des Eglises Protestantes en Europe CEPE à Sibiu en 2024 : rapport oral

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport oral sur l'Assemblée générale de la Communion des Eglises Protestantes en Europe CEPE à Sibiu en 2024.

Berne, le 20 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

L’Assemblée de la CEPE a eu lieu dans la ville roumaine de Sibiu du 27 août au 2 septembre 2024. Le rapport oral de la délégation donnera un aperçu de l’Assemblée et des décisions prises lors de cette évènement. La délégation était composée des personnes suivantes :

- Martin Hirzel (EERS), délégué
- Philippe Kneubühler (Conseil de l’EERS), délégué
- Sabine Scheuter (ZH), déléguée
- Christoph Weber-Berg (AG), délégué
- Elio Jaillet (EERS), observateur
- Christine Oefele (BEJUSO), observatrice

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Swiss Church in London : association

Propositions

1. Le Synode prend connaissance de la présentation de la Swiss Church in London.

2. Le Synode formule ses attentes concernant une association et la convention à négocier avec la Swiss Church in London.

3. Le Synode donne mandat au Conseil de poursuivre les négociations.

Berne, le 16 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

I. Remarques générales au sujet de l'association

La constitution de l'EERS de 2018 prévoit, au § 36, la possibilité pour les Églises et communautés intéressées de s'associer à l'EERS. Elle décrit l'association comme une « rencontre sous une forme institutionnalisée et un échange structuré » entre l'EERS et les Églises ou communautés concernées, mais fixe en même temps des critères auxquels doivent satisfaire les institutions intéressées (entre autres : communauté s'inscrivant dans la tradition protestante, ancrée au niveau régional, constituée d'une manière démocratique).

Lors de sa session d'automne 2022, le Synode, par l'adoption du règlement d'association, a défini la procédure afférente et fixé les compétences notamment pour la procédure et le dépôt d'une demande (art. 1), les négociations en vue de la conclusion d'une convention (art. 2), et la discussion et la décision au Synode (art. 3).

Ainsi, dans une première phase de l'ouverture de la procédure et du dépôt de la demande, l'Église ou la communauté prend contact avec le Conseil. Celui-ci conduit ensuite un entretien préalable. S'il considère que l'Église ou la communauté satisfait aux prérequis, il lui recommande de déposer une demande motivée (art. 1). Ensuite, l'Église ou la communauté se présente au Synode. Après la présentation, si l'évaluation du Synode est positive, des négociations sont engagées sur la teneur et les dispositions de la convention d'association, qui est ensuite soumise au Synode (art. 2 et 3).

II. Swiss Church in London : description et demande

La direction de la Swiss Church in London (Église suisse de Londres), se fondant sur les dispositions du règlement d'association, a pris contact avec le Conseil de l'EERS et déposé, par lettre datée du 30 juillet 2023, une demande d'association (conformément à l'art. 1, al. 1).

La Swiss Church in London explique que les trois caractéristiques constitutives de son nom – 1. Swiss / 2. Church / 3. in London – sont indissociablement liées et s'enrichissent mutuellement. Elle les décrit comme suit :

1. L'Église a été fondée au XVIII^{e} siècle par des Suisses francophones et a fusionné plus tard avec la communauté germanophone. En tant qu'Église suisse, la Swiss Church in London est un espace de rencontre ouvert à des Suisses, mais aussi à des personnes de toutes origines et issues de tous les domaines de la vie. Elle s'emploie à contribuer activement à la vie sociale de la communauté suisse à Londres et encourage des activités culturelles et sociales permettant de renforcer les contacts et la compréhension.
2. La Swiss Church in London se réfère à ses racines, qui remontent à la Réforme suisse du XVI^{e} siècle. Elle s'efforce de proclamer l'Évangile en paroles et en actes conformément aux principes fondamentaux de la Réforme et en particulier de Jean Calvin et d'Ulrich Zwingli. En ce sens, elle encourage ses membres à se pencher activement sur la foi et la spiritualité chrétiennes et à trouver une foi personnelle fondée sur la réflexion, l'expérience et le dialogue. La Swiss Church in London accueille des chrétiennes et chrétiens de toutes les autres confessions ainsi que des personnes d'autres religions ou en quête de spiritualité dans un esprit d'ouverture œcuménique et interreligieuse.
3. En tant qu'Église située à Londres, la Swiss Church ouvre ses portes à la communauté locale et aux passantes et passants de Covent Garden. Beaucoup de personnes créatives sont particulièrement attachées à l'espace flexible et moderne de l'église. La Swiss Church précise : « Nous sommes conscients que les grandes villes attirent les personnes en détresse et reconnaissons qu'il est de notre responsabilité d'atténuer leur souffrance et leur solitude par des actes et par la prière. »

La direction de la Swiss Church in London manifeste son intérêt pour une association d'une part en raison des liens historiques unissant la Swiss Church in London et l'Église évangélique réformée de Suisse. D'autre part, elle se réfère aux nombreux défis auxquels l'Église est confrontée et espère que l'association avec l'EERS permettra de renforcer l'Église dans ce contexte.

III. Discussions du Conseil de l'EERS

Conformément au règlement (cf. art. 1, al. 1), une délégation du Conseil de l'EERS a conduit un entretien préalable avec la direction de la Swiss Church in London qui lui a permis d'obtenir un aperçu approfondi de son action.

Le Conseil en a déduit les réflexions suivantes :

- La Constitution prévoit que l'association est ouverte non seulement aux Églises et communautés en Suisse, mais aussi aux « Églises et communautés protestantes suisses sises à l'étranger » (§ 36, al. 2, let. b). La Swiss Church in London, qui porte déjà cette désignation dans son nom, est à classer dans cette catégorie.
- Comme elle l'a souligné lors de l'entretien préalable et dans la demande d'association, la communauté cherche explicitement ce rapprochement avec l'EERS pour pouvoir présenter un profil plus clair face à ses organisations partenaires. L'association sert en l'occurrence de lien contribuant à renforcer l'identité.
- Au cours de la discussion, le Conseil de l'EERS a pu se convaincre que malgré les graves crises sociales et politiques de ces dernières années (pandémie, Brexit, crise du coût de la vie) et les défis financiers qui en résultent, la direction de la Swiss Church in London était désireuse et en mesure de continuer d'œuvrer comme une force constructive dans le domaine religieux, social et culturel à Londres.
- Le pasteur ou la pasteure titulaire de la SCL est toujours un ou une ministre consacrée au bénéfice d'un certificat d'éligibilité d'une Église membre de l'EERS.

Le Conseil estime que les conditions requises pour une association de la Swiss Church in London sont remplies.

IV. Procédure

L'étape du dépôt de la demande d'association étant achevée, celle-ci est à présent transmise au Synode. Le règlement d'association prévoit que le processus standard se déroule sur au moins deux sessions du Synode. La première est consacrée à une rencontre entre l'Église ou la communauté et les membres du Synode. L'Église ou la communauté ayant déposé la demande s'y présente, le Synode peut poser des questions et exprime ses attentes concernant cette association ainsi que sur la convention (art. 3, al. 1).

Au terme de cette étape, le Conseil de l'EERS mènera avec ladite Église ou communauté des négociations devant aboutir à une convention d'association convenue en commun (art. 2). Le règlement d'association dispose en outre que : « Le Synode se prononce sur l'association au plus tôt lors du synode suivant sa première rencontre avec l'Église ou la communauté. La convention d'association au sens de l'art. 2 est portée à la connaissance du Synode avec la demande d'association. » (art. 3, al. 3).

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé

Propositions

1. Le Synode approuve le nouveau service « bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé ».

2. Le Synode charge le Conseil de la signature du contrat de coopération soumis.

3. Le Synode fixe un plafond des dépenses de CHF 72 000.– par année pour la contribution de l'Église évangélique réformée au bureau national de coordination œcuménique.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente — La directrice de la chancellerie
Rita Famos — Hella Hoppe

En bref

Le projet de « bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé » présuppose trois décisions stratégiques :

1. *Il faut une coordination nationale de l'aumônerie dans les services de santé.*[1] L'institution d'un bureau national de coordination est indispensable pour défendre efficacement les intérêts des Églises vis-à-vis des autorités, aux politiques et aux institutions sur le plan fédéral, car les décisions relevant de la politique de santé sont prises de plus en plus à l'échelon national. Elle permet de réagir rapidement et efficacement aux évolutions du secteur de la santé et garantit l'intégration des préoccupations de l'Église dans les processus stratégiques.
2. *La défense des intérêts de l'aumônerie dans les services de santé doit être organisée de manière œcuménique.* La diversité des pratiques d'aumônerie dans les services de santé en Suisse requiert une collaboration œcuménique afin de tenir compte des différents besoins ecclésiastiques, confessionnels et interreligieux. Un projet œcuménique renforce la présence et l'efficacité de l'aumônerie de l'Église, dans un contexte toujours plus laïc et pluraliste.
3. *Les compétences cantonales et confessionnelles sont respectées et ne sont pas sacrifiées au nom d'une harmonisation centrale.* Les compétences cantonales et confessionnelles ne sont pas restreintes par le bureau national de coordination en faveur d'une harmonisation centrale. En revanche, le bureau de coordination vise à promouvoir l'échange d'informations et la collaboration entre les différents acteurs. Cela permet non seulement de garantir les marges de manœuvre des Églises membres, mais aussi de développer des stratégies communes et des actions coordonnées, afin de pouvoir mieux réagir aux défis du secteur de la santé.

1. Introduction

L'action pastorale et diaconale des Églises jouit d'une renommée dans l'ensemble de la société qu'on ne peut guère surestimer. Les enquêtes effectuées auprès des membres montrent que, même en période de baisse des effectifs, la diaconie et l'aumônerie sont très appréciées tant par les fidèles que par les non-membres, tout comme leur présence dans l'espace public. La pertinence de l'action de l'Église en faveur de la cohésion sociale est particulièrement visible dans le rôle public de l'aumônerie.

Les Églises et les paroisses ne sont pas actives uniquement dans le domaine de l'aumônerie paroissiale, mais elles interviennent aussi dans de nombreuses formes d'aumônerie spécialisée, comme l'aumônerie des prisons, d'urgence et de l'armée, et l'aumônerie dans les services de santé. Dans ce contexte, celle-ci constitue le témoignage le plus efficace et le plus connu des actions d'utilité publique des Églises dans la société. Elle permet une relation empreinte d'attention avec des personnes de socialisation religieuse ou de convictions différentes.

[1] La présente notion d'« aumônerie » désigne toutes les pratiques de l'aumônerie des Églises dans le secteur de la santé, qu'elles soient plutôt confessionnelles, œcuméniques, interreligieuses ou qu'il s'agisse de soins spirituels spécialisés. La proposition d'un bureau national de coordination prend donc délibérément en compte la grande diversité en Suisse, à l'échelle cantonale, des formes et des conceptions de l'aumônerie dans les services de santé. Elle reconnaît cette diversité comme une chance face aux défis de l'évolution de la pastorale sous la responsabilité des Églises.

Les Églises membres investissent des moyens considérables dans l'aumônerie dans les services de santé. Elles ont conclu plus de 250 rapports de travail dans env. 170 hôpitaux et cliniques (maisons de retraite et établissements médicaux-sociaux non compris) afin d'accompagner les patientes et les patients, leurs proches et le personnel des institutions. Les Églises membres exécutent cette mission en étroite collaboration avec les autorités publiques, les établissements de santé ainsi que d'autres actrices et acteurs. La forme de la collaboration varie toutefois en fonction des spécificités cantonales.

La présente affaire part du constat qu'en politique et dans le domaine de la santé, il y a de plus en plus de thèmes négociés sur le plan fédéral qui ont des répercussions sur l'aumônerie dans les services de santé, dont la responsabilité incombe aux cantons. Or l'influence des Églises à cet égard est nulle ou très limitée faute de structures nécessaires. Le Conseil de l'EERS est convaincu que les Églises doivent se positionner rapidement et ensemble sur le plan national afin de faire valoir efficacement leurs préoccupations dans les affaires politiques et de santé publique. C'est la condition pour que la mission et la diversité de notre pratique cantonale de l'aumônerie dans les services de santé puissent encore être garanties à l'avenir.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de l'EERS soumet au Synode la proposition d'instituer un bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé. Grâce à ce bureau, les Églises pourront s'engager ensemble pour offrir de bonnes conditions-cadres à l'aumônerie dans les services de santé sur le plan national, ainsi que repérer et anticiper à temps les conséquences des derniers développements et leurs répercussions sur les Églises membres. Ces deux points présupposent que le bureau de coordination encourage le réseautage entre les Églises, les organisations ecclésiastiques spécialisées et les institutions du secteur de la santé.

Au chapitre 2, *le Conseil de l'EERS expose au Synode son point de vue sur les défis actuels du système de santé et en déduit les chances et les potentiels qui en découlent pour les Églises.*
Les chapitres 3 et 4 *décrivent les objectifs et l'organisation précise du bureau national de coordination œcuménique.*
Le chapitre 5 *présente de manière détaillée le déroulement actuel du projet.*
Et enfin, le chapitre 6 *commente les documents joints et explique l'objet de la décision.*

2. Défis dans le système de santé et chances pour les Églises

Le système de santé en Suisse fait face à de grands défis et se développe de manière très dynamique. Les pratiques d'aumônerie dans les services de santé ainsi que ses fondements théologiques et éthiques ne sont pas épargnés. Font partie des défis principaux les défis suivants :

– Les soins médicaux sont marqués par une professionnalisation et une spécialisation en rapide progression, qui imposent des exigences de qualité à l'aumônerie. L'une des qualités essentielles est l'intégration de l'aumônerie dans les processus et le fonctionnement des différentes institutions. L'aumônerie doit donc mieux décrire et développer ses services, sa qualité et sa contribution à la collaboration interprofessionnelle.
– Alors que les exigences en matière de qualité augmentent, l'aumônerie dans les services de santé rencontre toujours plus de difficultés à recruter du personnel. Il en résulte deux défis : d'une part, les politiques mettent la pression pour abaisser les exigences et, d'autre part, des acteurs et actrices supplémentaires qui ne sont pas liés à des Églises s'établissent dans ce secteur de l'aumônerie. Le champ d'activité se mue en « marché » sur lequel l'aumônerie doit définir son rôle dans des conditions qui ont changé.

– Enfin, au vu de la volonté de la société et de la politique de transférer les soins de santé vers une prise en charge ambulatoire, il est nécessaire d'intégrer l'aumônerie non seulement aux structures des offres stationnaires, mais aussi à celles des réseaux ambulatoires.

Face aux défis et aux développements dans le système de santé, des solutions, des concepts et des stratégies sont soit mis en œuvre sur le plan cantonal, soit discutés, conçus et lancés d'abord sur le plan national avant d'être concrétisés et réalisés sur le plan cantonal. Le bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé vise à intégrer à temps, dans le développement de la stratégie nationale, le point de vue des Églises et les perspectives de l'aumônerie en tant que profession dans le système de santé. Il faut agir rapidement pour que les Églises ne manquent pas les processus clés en partie déjà en cours.

Actuellement, des thèmes décisifs pour l'aumônerie et la conception de l'aumônerie des Églises font l'objet de négociations au sein de la société, dans le cadre desquelles les Églises doivent s'exprimer ensemble et de manière efficace. Par exemple les soins palliatifs, les soins spirituels *(spiritual care)*, la démence, la psychiatrie et la santé mentale, la numérisation dans le système de santé et la protection des données, la fin de vie ou la planification préalable des soins *(advance care planning)*.

Sur les plans du développement de la stratégie et de la communication à la société, l'intervention de l'Église seulement au niveau cantonal arrive trop tard et sollicite des ressources que les petites et moyennes Églises cantonales n'ont pas. Quant aux perspectives purement confessionnelles, elles ne rencontrent plus guère d'écho dans la société séculaire actuelle empreinte d'une diversité religieuse et spirituelle croissante, en particulier lorsqu'il s'agit d'intégrer les préoccupations de l'Église dans les discussions nationales consacrées au thème de la santé. Sur le plan suisse, le résultat est plus probant lorsque les Églises reconnues agissent d'une seule voix et qu'elles ne défendent pas leurs positions chacune de leur côté, séparées des autres confessions.

Le bureau national de coordination œcuménique pourrait combler ici une lacune importante. Il devra s'assurer que les responsables cantonaux de l'aumônerie prennent connaissance suffisamment tôt des processus nationaux dans le secteur de la santé afin que ces derniers puissent faire l'objet d'une réflexion commune avec des professionnel-le-s. C'est la seule manière pour qu'à l'échelon national, les Églises puissent défendre ensemble, avec compétence et prévoyance, de bonnes conditions-cadres pour le développement de l'aumônerie dans les cantons.

3. Objectifs du bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé

Le bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé effectue, sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale), des tâches du domaine de l'aumônerie dans les services de santé d'importance œcuménique et nationale. Celles-ci incluent en particulier :

– la défense des intérêts en lien avec la création de bonnes conditions-cadres pour l'aumônerie dans les services de santé sur le plan national, en étroite collaboration avec les organisations responsables,
– l'élaboration de bases décisionnelles à l'attention des Églises membres
– la mise en réseau et le rôle de plate-forme nationale de dialogue entre les parties prenantes.

Pour pouvoir effectuer efficacement ces tâches, il est important que le bureau national de coordination œcuménique bénéficie d'une implantation et d'un réseau à large échelle. Il doit entretenir des relations étroites avec les actrices et les acteurs concernés, notamment avec les représentations des institutions et des professionnel-le-s issus des domaines des sciences, de la recherche, de la formation et de la formation continue, avec l'Association professionnelle aumônerie en milieu de santé (APA), avec les représentations d'autres communautés religieuses ainsi qu'avec les responsables de la politique et des associations en matière de santé sur le plan national.

4. Structure du bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé

Sur le plan structurel, le bureau de coordination doit travailler de manière analogue aux conférences de l'EERS : la conférence et le comité de pilotage sont au centre et sont soutenus par un organisme mandaté à cet effet. Cela se présente comme suit :

La conférence sert de plate-forme au sein de laquelle les parties prenantes – responsables de l'aumônerie – qui sont issues des Églises membres de l'EERS, des diocèses et des membres de la Conférence centrale se rencontrent pour tisser des liens, partager des informations, discuter et se forger une opinion sur des questions d'importance nationale qui dépassent le cadre confessionnel. Leurs décisions sont prises à la majorité des voix de la conférence et à la majorité des voix de chaque confession.

Le comité de pilotage, composé de manière paritaire, assure la direction stratégique du bureau de coordination ; il est responsable de l'exécution des décisions, dirige la conférence et peut mandater également des groupes de travail et des personnes dans d'autres organismes nationaux (groupe spécialisé aumônerie chez palliative.ch, entre autres).

Pour le poste de direction, il est prévu d'engager un-e mandataire (taux d'env. 80 %, éventuellement partagé entre deux personnes). Un taux d'occupation de 80% est nécessaire pour accomplir les multiples tâches de ce poste et pour qu'il puisse avoir l'impact souhaité. Le poste doit fonctionner comme un point de contact pour les mandants, s'occuper de toutes les particularités des 25 Églises membres évangéliques réformées, des 24 organisations ecclésiastiques cantonales de la Conférence centrale ainsi que des 7 diocèses, assurer le flux d'informations et prendre en charge la gestion des organes du centre de coordination.

Des groupes de travail peuvent être constitués pour soutenir professionnellement les développements importants relevant de la compétence du bureau de coordination.

Pour le fonctionnement du bureau national de coordination œcuménique, les dépenses annuelles sont évaluées à CHF 180 000.–, dont la part la plus importante, 60 % (CHF 108 000.–) est à la charge de la partie catholique et la plus petite part, 40 %, est à la charge de l'EERS (CHF 72 000.–). Les fonds nécessaires se répartissent comme suit : env. CHF 30 000.– pour l'indemnisation des organismes de la conférence, env. CHF 130 000.– pour la rémunération du/de la mandataire et env. CHF 20 000.– pour l'administration, la communication et l'infrastructure.
Le contrat de coopération ainsi que le règlement d'organisation fixent les détails de l'engagement et de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis du/de la mandataire ainsi que de la gestion des moyens financiers.

L’activité du bureau de coordination sera évaluée au cours de la quatrième année selon le contrat. L’évaluation devrait démontrer si le bureau de coordination a réussi à intégrer de façon perceptible et durable ses préoccupations à l’échelon suisse dans la politique en matière de santé, et à faire en sorte que les prises de position consolidées donnent plus de poids à sa voix dans les réseaux correspondants ainsi que dans les processus de développement stratégique et se révèlent efficaces.

5. État des lieux du processus d’élaboration

Le Conseil de l’EERS avait institué, en collaboration avec la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine (Conférence centrale), un groupe de projet paritaire chargé d’élaborer une proposition relative à un bureau national de coordination œcuménique pour l’aumônerie dans les services de santé.

Au printemps 2023, cette proposition a été soumise pour consultation aux Églises membres de l’EERS, aux diocèses et aux organisations ecclésiastiques cantonales. Les avis reçus dans le cadre de la procédure de consultation ont montré que, dans l’ensemble, une grande majorité des Églises membres sont favorables à un bureau national de coordination placé sous la responsabilité œcuménique, tandis que certaines Églises aspirent à une responsabilité interreligieuse ou confessionnelle. Les Églises membres souhaitent que les décisions du bureau de coordination respectent les compétences cantonales. Les réponses des Églises membres étaient hétérogènes concernant la question de l’implication d’autres organisations spécialisées en aumônerie dans le secteur de la santé (p. ex. associations professionnelles et institutions de recherche, de formation et de formation continue).

Suite à ces réponses, le Conseil de l’EERS a adapté le processus relatif au bureau national de coordination et a invité les responsables des Églises membres à plusieurs tables rondes en automne 2023 et en début de l’année 2024, afin de discuter de manière plus approfondie des questions en suspens à ce sujet. Lors des rencontres des responsables d'Eglises compétents, les responsables cantonaux de l'aumônerie se sont réunis pour la toute première fois pour un échange sur l'aumônerie dans le domaine de la santé.

Au sein des groupes de discussion, la majorité des personnes présentes ont pris conscience de la nécessité d’adopter une approche commune relative à l’aumônerie dans les services de santé. En outre, de nombreux aspects du projet présenté ont pu être clarifiés, mais des demandes d'adaptation du projet ont également été enregistrées. La délégation évangélique réformée au sein du groupe de projet œcuménique a ainsi intégré ces modifications, comme une nouvelle réglementation concernant l’intégration d’organes spécialisés (intégration équivalente notamment des associations professionnelles, des institutions de recherche, de formation et de formation continue) ainsi que la possibilité pour les Églises membres d’être représentées au sein de la conférence (une demande des petites Églises) ou d’envoyer deux représentant-e-s (une demande des grandes Églises).

Sur la base de ces réactions, les trois organisations responsables EERS, CES et Conférence centrale ont adapté et terminé le projet de création du bureau national de coordination œcuménique pour l’aumônerie dans les services de santé en été 2024 et le soumettront pour décision à leurs organes responsables en automne 2024.

6. Documents joints et objet de la décision

Le contrat de coopération entre l'EERS, la Conférence centrale et la CES – qui établit le bureau de coordination – est au cœur du projet synodal de création du bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé. Sur la base des explications du concept sous-jacent (cf. annexe 1), il nomme les fondements du bureau de coordination, fixe les principales compétences des organes prévus (en particulier la conférence et le comité de pilotage) et règle les obligations financières et autres obligations contractuelles. Le contrat de coopération est soumis à l'approbation du Synode ; l'approbation du contrat de coopération par les trois organisations responsables est nécessaire pour la création du bureau de coordination.

Au-delà du projet de contrat de coopération, le Conseil de l'EERS soumet au Synode deux autres documents pour information, notamment :

Über die Vorlage des Kooperationsvertrags hinaus legt der Rat EKS der Synode zwei weitere Dokumente zur Kenntnisnahme vor, namentlich:

1. le concept.
   Le concept a servi à élaborer les bases du bureau de coordination. Il décrit la mission et l'objectif du bureau de coordination ainsi que les interactions entre les différents organismes. Les détails du concept sont intégrés dans le contrat de coopération (bases) et le règlement d'organisation (dispositions détaillées).
2. le règlement d'organisation.
   Le règlement d'organisation contient des dispositions plus détaillées sur le fonctionnement des organismes du bureau de coordination (notamment les groupes de travail et le/la mandataire). À l'avenir, le règlement d'organisation devra pouvoir être adapté par le bureau de coordination lui-même en fonction des besoins.

Ces deux autres documents de projet sont à la disposition des membres du Synode sur le site Internet de l'EERS, dans les autres documents du Synode.

7. Perspectives

Dans la mesure où les organes compétents des trois organisations responsables EERS, CES et Conférence centrale approuvent le projet, le bureau de coordination débutera ses activités au printemps 2025. D'ici-là, il s'agira de réaliser les travaux nécessaires au lancement du bureau de coordination et de ses organes, comme le recrutement du comité de pilotage, du ou de la mandataire et l'invitation à la première séance de la conférence.

Si les organisations responsables devaient envisager d'agrandir leur cercle au vu de l'importance croissante des autres confessions et communautés religieuses et/ou d'étendre le domaine de compétence à d'autres secteurs de l'aumônerie spécialisée, elles peuvent à tout moment en discuter et, le cas échéant, prendre des décisions à ce sujet. De plus, l'évaluation à effectuer au cours de la quatrième année d'exploitation devra déterminer si les relations et coopérations interreligieuses doivent disposer d'une assise institutionnelle au sein du bureau de coordination.

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

rkz
Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra

Contrat de coopération relatif au bureau national de coordination œcuménique dans les services de santé

La **Conférence des évêques suisses** (association),
représentée par son président et son secrétaire général,

la **Conférence centrale catholique romaine de Suisse** (association),
représentée par son président et son secrétaire général,

l'**Église évangélique réformée de Suisse** (association),
représentée par sa présidente et sa directrice,

conviennent de ce qui suit :

Sommaire

1 Constitution, but et tâches 3
§ 1 Constitution 3
§ 2 Organisation 3
§ 3 But 3

2 Organes 4
2.1 Conférence 4
§ 4 Composition 4
§ 5 Tâches 4
§ 6 Compétence 5
§ 7 Organisation 5
2.2 Comité de pilotage 5
§ 8 Composition 5
§ 9 Compétence 5
§ 10 Organisation 6

3 Hôte 6
§ 11 Responsable des affaires administratives du bureau de coordination (hôte) 6

4 Financement 6
§ 12 Financement par les associées 6
§ 13 Fonds de tiers 7
§ 14 Tenue des comptes 7
§ 15 Indemnisation 7

5 Dispositions particulières 7
§ 16 Obligation de procéder à une évaluation 7
§ 17 Procédure de résolution des conflits 7

6 Dispositions finales 7
§ 18 Durée de validité et résiliation 7
§ 19 Liquidation 8

1 Constitution, but et tâches

§ 1 Constitution

[1] La Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) et l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) **coordonnent leur engagement sur le plan national en ce qui concerne l'aumônerie dans les services de santé**.

[2] À cet effet, ils instituent sur le plan national un « bureau de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé » (ci-après bureau de coordination).

[3] Le bureau de coordination est constitué sous la forme d'une société simple (article 530 ss CO). Les trois associées CES, Conférence centrale et EERS s'engagent en faveur du bureau de coordination et en répondent de manière solidaire et illimitée.

§ 2 Organisation

[1] Le bureau de coordination se compose

a. d'une conférence nationale,
b. d'un comité de pilotage,
c. d'un ou d'une mandataire[1],
d. et éventuellement de groupes de travail.

[2] Le comité de pilotage, dans lequel sont représentées les trois associées, dirige le bureau de coordination. Il édicte des statuts ainsi que d'autres règlements en complément de ce contrat, afin d'assurer le fonctionnement du bureau de coordination.

§ 3 But

[1] Sur mandat des trois associées, le bureau de coordination assume des tâches de portée œcuménique et nationale qui concernent l'aumônerie dans les services de santé. Ce faisant, il tient compte des différentes réalités cantonales, de la diversité des expériences, des opinions en matière de politique ecclésiastique et des approches théologiques.

[2] Font partie des tâches du bureau de coordination :

a. la mise en réseau des parties prenantes concernées par l'aumônerie dans les services de santé ;
b. le lobbying pour faire reconnaître la contribution spécifique de l'aumônerie dans le système de santé ;
c. la nomination de représentations des Églises au sein d'organismes et de groupes de travail nationaux non ecclésiaux lorsque les questions font partie de leur domaine de compétence ;
d. l'engagement à l'échelle nationale en faveur de conditions-cadres adéquates pour la pratique de l'aumônerie dans les services de santé ;
e. l'élaboration de bases de décision sur des questions d'importance supraconfessionnelle et nationale concernant l'aumônerie dans les services de santé, ainsi que leur

[1] Le poste de mandataire peut être divisé en deux temps partiels.

représentation auprès des milieux politiques, de l'administration et d'autres parties prenantes du secteur de la santé à l'échelon national ;

f. la coordination et l'encouragement des efforts visant à mettre en place des critères de qualité communs et vérifiables ;

g. le rôle de plateforme nationale pour le dialogue et de plaque tournante pour les connaissances et les informations d'importance œcuménique ou interreligieuse, qui concernent l'aumônerie dans les services de santé ; il travaille en outre avec l'Association professionnelle aumônerie en milieu de santé (APA), les institutions qui œuvrent dans les domaines des sciences, de la recherche, de la formation et de la formation continue, des représentations d'autres communautés religieuses ainsi que d'autres professionel-le-s.

2 Organes

2.1 Conférence

§ 4 Composition

1 La conférence réunit des personnes qui assument des responsabilités pour l'aumônerie dans les services de santé au sein des corporations ecclésiastiques cantonales (généralement les Églises nationales) et des diocèses. Elle vise à créer une base commune pour le travail national et à recueillir les suggestions des membres.

2 Les Églises membres de l'EERS, les diocèses catholiques romains et les organisations ecclésiastiques cantonales catholiques en Suisse délèguent chacune et chacun une personne à la conférence au sens de l'alinéa 1. Les délégué-e-s ont le droit de vote au sein de la conférence.

3 Les organisations autorisées à déléguer au sens de l'alinéa 2 ont le droit d'envoyer à la conférence une deuxième personne au sens de l'alinéa 1, qui n'a pas de droit de vote mais peut participer avec voix consultative.

4 Les délégué-e-s qui ne peuvent pas participer à la conférence sont autorisés à céder leur droit de vote à un autre membre de la conférence par une déclaration écrite. Le transfert du droit de vote se fait sans obligation de respecter des consignes : le représentant ou la représentante vote selon sa propre conviction.

5 Des personnes avec voix consultative peuvent être invitées à la conférence.

§ 5 Tâches

1 La conférence sert de plateforme

a. pour la mise en réseau nationale, l'échange et la collaboration des parties prenantes ecclésiastiques concernées par l'aumônerie dans les services de santé, issues des Églises membres de l'EERS, des diocèses et des membres de la Conférence centrale ;

b. pour la définition des exigences et des besoins des responsables ecclésiastiques pour l'aumônerie dans les services de santé sur le plan des Églises membres de l'EERS, des membres de la Conférence centrale et des diocèses ;

c. pour la discussion et la formation d'opinion sur les concepts et les bases de décision élaborées par le comité de pilotage et les groupes de travail, qui portent sur des thèmes

d'importance nationale et supraconfessionnelle relatifs à l'aumônerie dans le secteur de la santé.

§ 6 Compétence

[1] La conférence est compétente pour

a. élaborer et publier en son nom des recommandations sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé ;
b. soumettre à la CES, à la Conférence centrale et à l'EERS des propositions de prises de position, de mesures et de recommandations à l'intention de leurs membres sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé;
c. se prononcer sur la planification stratégique à moyen terme élaborée par le comité de pilotage ;
d. charger le comité de pilotage, en tenant compte des ressources disponibles, d'aborder certains sujets ou d'agir de toute autre manière.

[2] Les décisions de la conférence requièrent la double majorité, c.-à-d. la majorité des personnes présentes ainsi que la majorité des confessions ; les membres des confessions sont comptés séparément.

§ 7 Organisation

[1] La conférence se réunit au moins une fois par an.

[2] Le règlement d'organisation fixe les conditions relatives à la convocation et à la direction de la conférence, aux directives concernant le quorum et au recours à des personnes invitées.

2.2 Comité de pilotage

§ 8 Composition

[1] Le comité de pilotage se compose de

a. trois représentations du côté de la CES et de la Conférence centrale ;
b. trois représentations du côté de l'EERS.

[2] Les associées s'assurent que leurs délégations représentent tant les perspectives des responsables ecclésiastiques que celles des profesionnel-le-s.

[3] Le ou la mandataire participe aux séances avec voix consultative.

§ 9 Compétence

[1] Le comité de pilotage est responsable

a. d'élaborer une planification stratégique à moyen terme pour le travail de la conférence, du ou de la mandataire et des groupes de travail du bureau de coordination ;
b. de préparer et de diriger la conférence ainsi que de traiter ses mandats ;
c. d'élire et de mandater le ou la mandataire ainsi que d'accompagner et de surveiller son travail ;
d. de mettre en place, de mandater et de désigner des groupes de travail ;

e. d'adopter et de modifier le règlement d'organisation ;

f. de mandater et d'échanger avec des représentant-e-s des Églises au sein des organisations et organismes nationaux traitant de questions pertinentes pour l'aumônerie dans les services de santé, en tenant compte des droits et des obligations qui découlent des rapports de travail des personnes prévues pour le mandat ;

g. de prendre position sur les questions d'aumônerie dans les services de santé qui relèvent du domaine de tâches et de compétences du bureau de coordination ;

h. d'assurer le dialogue avec les parties prenantes de l'aumônerie dans les services de santé issues d'autres confessions et communautés religieuses, ainsi qu'avec les intervenant-e-s du secteur de la santé, p. ex. par des invitations à participer à la conférence, une composition appropriée des groupes de travail et l'organisation de colloques.

§ 10 Organisation

[1] Le comité de pilotage délibère valablement lorsqu'au moins quatre membres participent à la séance.

[2] Le comité de pilotage prend ses décisions à la majorité simple des voix. Les abstentions ne sont pas comptées.

[3] Le règlement d'organisation définit les autres dispositions.

[4] Le règlement d'organisation prévoit en outre les dispositions précises relatives au poste du ou de la mandataire ainsi qu'aux groupes de travail.

3 Hôte

§ 11 Responsable des affaires administratives du bureau de coordination (hôte)

[1] L'une des associées ou l'un de ses membres assume la fonction d'hôte du ou de la mandataire. Elle « héberge » le ou la mandataire sur ordre du comité de pilotage et s'occupe de l'engagement, de l'infrastructure et, dans la mesure du possible, de la comptabilité du bureau de coordination.

[2] Le comité de pilotage règle, dans le cadre d'un contrat séparé conclu entre le bureau de coordination et l'hôte, la responsabilité opérationnelle de l'hôte, le financement et l'indemnisation de ses dépenses.

[3] Le ou la mandataire est soumis aux conditions d'engagement de l'hôte.

4 Financement

§ 12 Financement par les associées

[1] Les trois associées sont responsables de manière solidaire (chacune pour la totalité) et illimitée. Une perte éventuelle est assumée par les associées proportionnellement à leur participation financière au sens du § 12, al. 3.

[2] Le montant de la contribution qui est requis par les associées pour financer le bureau de coordination est fixé par le comité de pilotage sur la base du budget. La limite supérieure est de CHF 180 000.– p. a. pour la durée contractuelle minimale (cf. § 18, al. 3).

[3] La somme cible est répartie comme suit entre les associées (clé de répartition des coûts) :

a. Conférence centrale : 60 %
b. EERS : 40 %
c. CES : 0 %

§ 13 Fonds de tiers

[1] Les associées peuvent accepter des dons et des fonds de tiers en faveur du bureau de coordination.

[2] Dans la mesure où des obligations y sont liées, leur acceptation nécessite l'approbation préalable du comité de pilotage.

§ 14 Tenue des comptes

[1] Les comptes sont tenus par l'hôte ou l'une des trois associées en tant que financement spécial. L'excédent de produits ou de charges est déposé sur ou prélevé d'un compte de bilan en faveur du bureau de coordination.

[2] À la fin de l'année, le solde sur le compte de bilan ne peut pas dépasser la limite de 50 % de la somme cible. Le cas échéant, l'excédent est compensé l'année suivante par une diminution des contributions.

[3] Un solde négatif doit être égalisé par des mesures d'économie l'année suivante ou un crédit supplémentaire. Le comité de pilotage doit déposer les demandes de crédits supplémentaires à la Conférence centrale et à l'EERS jusqu'au 15 février, avec indication des motifs.

§ 15 Indemnisation

[1] Les personnes qui assument une tâche sur mandat du bureau de coordination peuvent être indemnisées. Les détails sont fixés dans le règlement d'organisation.

5 Dispositions particulières

§ 16 Obligation de procéder à une évaluation

[1] Le poste doit être évalué à l'expiration d'une durée de trois ans. Sur la base de cette évaluation, il s'agit de décider s'il doit être reconduit et comment.

§ 17 Procédure de résolution des conflits

[1] Si, à la suite de conflits, le comité de pilotage n'a plus la capacité suffisante d'agir, il fait appel à une personne indépendante pour tenter de remédier à la situation par une médiation.

[2] En cas d'échec de la médiation, les président-e-s des trois associées décident de la suite à donner.

6 Dispositions finales

§ 18 Durée de validité et résiliation

[1] Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée.

[2] Les associées peuvent modifier le contrat en tout temps d'un commun accord.

[3] Chaque associée peut résilier le contrat pour la fin d'une année civile, en respectant un préavis de douze mois. Le premier délai de résiliation possible est le 31 décembre 2029.

[4] Les associées restantes ont le droit de poursuivre le service à deux ou individuellement à leurs propres frais. Chaque associée sortante est indemnisée conformément aux règles de liquidation. Si le service est maintenu, le droit applicable à la société en nom collectif s'applique.

[5] La société est dissoute si une associée fait faillite ou si la part d'une associée entre dans une masse en faillite et qu'il y a lieu d'organiser une vente aux enchères forcée.

§ 19 Liquidation

[1] En cas de sortie d'une associée ou de dissolution de la société, un éventuel solde positif du financement spécial est remboursé à l'associée sortante, respectivement à toutes les associées, proportionnellement à leur contribution au cours du dernier exercice comptable.

[2] Un solde négatif est facturé aux associées conformément à la clé de répartition des coûts (cf. 4).

Conférence des évêques suisses
Fribourg, le xx.xx.xxxx

Mgr Felix Gmür, président Davide Pesenti, secrétaire général

Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Zurich, le xx.xx.xxxx

Roland Loos, président Urs Brosi, secrétaire général

Église évangélique réformée de Suisse
Berne, le xx.xx.xxxx

Rita Famos, présidente Hella Hoppe, directrice

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

rkz
Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra

Bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé

[État au 8 août 2024]

1 Tâches 1
2 Structures et organisation 2
3 Conférence 3
4 Comité de pilotage 4
5 Mandataire 5
6 Groupes de travail 6
7 Administration et finances 6
8 Durée de validité 6
9 Schéma relatif à l'organisation du bureau national de coordination œcuménique 7

1 Tâches

1.1. Le bureau de coordination effectue des tâches du domaine de l'aumônerie dans les services de santé de portée œcuménique et nationale, sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale). Ce faisant, il tient compte des différentes réalités cantonales, de la diversité des expériences, des opinions en matière de politique ecclésiastique et des approches théologiques.

1.2 Font partie de ses tâches :

— la mise en réseau régulière des parties prenantes concernées par l'aumônerie dans les services de santé ;
— le lobbying pour faire reconnaître la contribution spécifique de l'aumônerie dans le système de santé ;
— la nomination de représentations des Églises au sein d'organismes et de groupes de travail nationaux non ecclésiaux lorsque les questions font partie de leur domaine de compétence ;
— l'engagement à l'échelle nationale en faveur de conditions-cadres adéquates pour la pratique de l'aumônerie dans les services de santé ;
— l'élaboration de bases de décision sur des questions d'importance supraconfessionnelle et nationale concernant l'aumônerie dans les services de santé, ainsi que leur représentation auprès des milieux politiques, de l'administration et d'autres parties prenantes du secteur de la santé à l'échelon national ;

— la coordination et l'encouragement des efforts visant à mettre en place des critères de qualité communs et vérifiables ;
— le rôle de plateforme nationale pour le dialogue et de plaque tournante pour les connaissances et les informations d'importance œcuménique ou interreligieuse sur le plan suisse, qui concernent l'aumônerie dans les services de santé ; il travaille en outre avec l'Association professionnelle aumônerie en milieu de santé (APA), les institutions qui œuvrent dans les domaines des sciences, de la recherche, de la formation et de la formation continue, des représentations d'autres communautés religieuses ainsi que d'autres professionel-le-s.

1.3 Pour accomplir ses tâches, le bureau de coordination est autorisé à

— faire valoir et défendre ses positions sur les questions stratégiques du secteur de la santé, qui ont des implications pastorales, au sein des organismes compétents pour ces thèmes de l'EERS, de la CES et de la Conférence centrale, ainsi qu'au sein des organismes stratégiques nationaux du secteur de la santé (p. ex. OFSP, palliative.ch, plateforme démence).
— se mettre en contact direct avec les responsables EERS, CES et Conférence centrale ainsi qu'avec les Églises membres de l'EERS, les diocèses de l'Église catholique romaine en Suisse et les organisations membre de la Conférence centrale ;
— traiter des thèmes pour promouvoir le développement et intégrer des interlocuteurs et interlocutrices qui contribuent à clarifier les questions en suspens.

2 Structures et organisation

2.1 S'agissant de l'aumônerie dans les services de santé, l'EERS, la CES et la Conférence centrale coordonnent leur engagement sur le plan national.

2.2 À cet effet, l'EERS et la CES / Conférence centrale instituent un bureau national de coordination œcuménique doté

— d'une conférence nationale,
— d'un comité de pilotage,
— d'un-e mandataire,
— de la possibilité de constituer des groupes de travail.

2.3 Un contrat qui lie les organisations responsables règle

— le mandat du bureau de coordination ;
— les questions juridiques, organisationnelles, financières et administratives les plus importantes ;
— les compétences ainsi que la composition de la conférence et du comité de pilotage :
— la procédure à suivre en cas de divergences entre les institutions responsables.

Le contrat est de durée indéterminée. Chaque organisation responsable peut résilier le contrat pour la fin d'une année civile, en respectant un préavis de douze mois. Le premier délai de résiliation possible est le 31 décembre 2029.

2.4 L'une des organisations responsables ou l'un de ses membres assume la fonction d'hôte du ou de la mandataire : elle « héberge » le ou la mandataire sur ordre du comité de pilotage et s'occupe de l'engagement, de l'infrastructure et, dans la mesure du possible, de sa comptabilité. Le ou la mandataire est soumis aux conditions d'engagement de l'hôte.

Le comité de pilotage règle, dans le cadre d'un contrat conclu entre le bureau de coordination et l'hôte, la responsabilité opérationnelle de l'hôte, le financement et l'indemnisation de ses dépenses.

2.5 Un règlement d'organisation régit :

— le mode de travail et la répartition des tâches de la conférence et du comité de pilotage ;
— la surveillance du poste de mandataire ;
— la mise en œuvre pratique des dispositions financières et administratives du contrat.

2.6 Déjà avant la fin de la phase test, les organisations responsables peuvent décider d'agrandir leur cercle compte tenu de l'importance croissante des autres confessions et communautés religieuses et/ou d'étendre le domaine de compétence à d'autres secteurs de l'aumônerie spécialisée.

3 Conférence

3.1 La conférence se réunit au moins une fois par an et sert de plateforme

— pour la mise en réseau nationale, l'échange et la collaboration des parties prenantes ecclésiastiques concernées par l'aumônerie dans les services de santé, issues des Églises membres de l'EERS, des diocèses et des membres de la Conférence centrale ;
— pour la définition des exigences et des besoins des responsables ecclésiastiques pour l'aumônerie dans les services de santé sur le plan des Églises membres de l'EERS, des membres de la Conférence centrale et des diocèses ;
— pour la discussion et la formation d'opinion sur les concepts et les bases de décision élaborées par le comité de pilotage et les groupes de travail, qui portent sur des thèmes d'importance nationale et supraconfessionnelle relatifs à l'aumônerie dans le secteur de la santé.

3.2 La conférence se compose d'un-e délégué-e ayant le droit de vote par Église membre de l'EERS, diocèse catholique romain et membre de la Conférence centrale. Les Églises membres de l'EERS, les diocèses catholiques romains et les organisations ecclésiastiques cantonales tiennent compte, lors de la désignation de leurs délégations, des compétences et des connaissances spécialisées requises par les membres de la conférence.

3.3 Les délégué-e-s qui ne peuvent pas participer à la conférence peuvent transférer leur droit de vote à un-e autre délégué-e.

3.4 Chaque organisation représentée par un droit de vote à la conférence a la possibilité d'envoyer une personne supplémentaire, qui a toutefois uniquement une voix consultative et non un droit de vote.

3.5 Sont en général invitées avec voix consultative une représentation de l'Association professionnelle aumônerie en milieu de santé (APA), des représentations d'institutions et des professionnel-le-s issus des domaines des sciences, de la recherche, de la formation et de la formation continue, de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS.

3.6 Selon les cas et les thèmes, des personnes supplémentaires peuvent être invitées avec une voix consultative, en particulier

— les président-e-s de groupes de travail et les représentant-e-s des Églises au sein d'organisations et d'organismes nationaux, qui sont mandatés par le bureau de coordination et traitent de questions pertinentes pour l'aumônerie dans les services de santé ;
— des représentant-e-s des parties prenantes pertinentes pour l'aumônerie dans le secteur de la santé, issues d'autres confessions et communautés religieuses, désigné-e-s par les organisations qui les envoient.

3.7 La conférence est compétente pour

— élaborer et publier en son nom des recommandations sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé ;
— soumettre à l'EERS, à la CES et à la Conférence centrale des propositions de prises de position, de mesures et de recommandations à l'intention de leurs membres sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé ;
— se prononcer sur la planification stratégique à moyen terme élaborée par le comité de pilotage ;
— charger le comité de pilotage, en tenant compte des ressources disponibles, d'aborder certains sujets ou d'agir de toute autre manière.

3.8 Les décisions de la conférence requièrent la double majorité (majorité des membres ayant le droit vote et majorité des membres ayant le droit de vote de chaque confession).

3.9 Lorsque la conférence s'exprime en son nom, elle précise dans ses déclarations publiques qu'elle représente la position de la conférence et non celle des Églises.

4 Comité de pilotage

4.1 Le comité de pilotage se compose

— de trois représentant-e-s de l'EERS et trois représentant-e-s de la CES / Conférence centrale ; avant de les mandater, les organisations responsables se consultent mutuellement pour s'assurer que les délégations représentent tant les perspectives des responsables ecclésiastiques que celles des professionnel-le-s ;
— du ou de la mandataire (comme directeur-trice avec voix consultative).

4.2 Le comité de pilotage élit un-e président-e et un-e vice-président-e qui sont de confessions différentes. Il délibère valablement lorsqu'au moins quatre membres qui ont le droit de vote participent à la séance.

4.3 Il est chargé

— d'élaborer une planification stratégique à moyen terme pour le travail de la conférence du ou de la mandataire et des groupes de travail du bureau de coordination ;
— de préparer et diriger la conférence ainsi que de traiter ses mandats ;
— de mandater des groupes de travail ;
— d'adopter et de modifier si besoin le règlement d'organisation ;
— d'élire et de nommer le ou la mandataire au sens de la surveillance technique ;

— de mandater et d'échanger avec des représentant-e-s des Églises au sein des organisations et organismes nationaux traitant de questions pertinentes pour l'aumônerie dans les services de santé, en tenant compte des droits et des obligations qui découlent des rapports de travail des personnes prévues pour le mandat ;
— de prendre position sur les questions d'aumônerie dans les services de santé qui relèvent du domaine de tâches et de compétences du bureau de coordination ;
— d'assurer le dialogue avec les parties prenantes de l'aumônerie dans les services de santé issues d'autres confessions et communautés religieuses, ainsi qu'avec les intervenant-e-s du secteur de la santé, p. ex. par des invitations à participer à la conférence, une composition appropriée des groupes de travail et l'organisation de colloques.

4.4 Le comité de pilotage est soumis à l'obligation de rendre compte aux organisations responsables. Il rend compte chaque année du travail du bureau de coordination et de ses organismes ainsi que de la situation financière.

4.5 Si, à la suite de conflits, le comité de pilotage n'a plus la capacité suffisante d'agir, il fait appel à une personne indépendante pour tenter de remédier à la situation par une médiation. En cas d'échec de la médiation, les président-e-s des trois organisations responsables décident de la suite à donner.

5 Mandataire

Le ou la mandataire[1] pour la coordination nationale œcuménique de l'aumônerie dans les services de santé

— représente les intérêts de l'aumônerie dans les services de santé auprès du public et en relation avec l'EERS, la CES et la Conférence centrale ;
— veille à faire circuler l'information entre les parties prenantes et à informer le public sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé à l'échelon national ;
— fait office de point de contact entre les Églises mandantes et les parties prenantes pour toutes les questions d'importance nationale en rapport avec l'aumônerie dans les services de santé ;
— assure la conduite des affaires, le soutien administratif, la préparation et le suivi des réunions de la conférence, du comité de pilotage et des groupes de travail ;
— élabore des propositions pour la mise en œuvre des décisions de la conférence, l'orientation et le traitement des thèmes ainsi que des avis et des prises de position à l'attention du comité de pilotage ;
— observe et documente, pour l'aumônerie dans les services de santé, les développements juridiques, structurels et conceptuels pertinents au sein des Églises, des services de santé et de la politique de santé ;
— est capable d'agir de manière autonome et proactive ainsi que de concevoir et d'accompagner des projets et des processus de changement dans des structures complexes, en tenant compte des rationalités propres aux Églises, au secteur de la santé et à la politique de santé.

[1] Le poste de mandataire peut être divisé en deux temps partiels.

6 Groupes de travail

6.1 Le comité de pilotage décide de la nomination des groupes de travail.

6.2 Le comité de pilotage décide de leur composition et définit les conditions-cadres de leur activité.

6.3 Ils établissent des bases de décision pour les thèmes pertinents et/ou observent et accompagnent les développements importants qui sont du ressort du bureau de coordination.

7 Administration et finances

7.1 Pour le fonctionnement du bureau national de coordination œcuménique, les dépenses annuelles sont évaluées à CHF 180 000.– (état au 1er janvier 2024), dont 60 % sont à la charge du cofinancement CES | Conférence centrale et 40 % de l'EERS.

7.2 L'engagement, la responsabilité comme employeur du ou de la mandataire, la surveillance et la gestion des ressources financières pour la conférence, le comité de pilotage, les groupes de travail et les représentations sont assurés par l'une des organisations responsables ou l'une de ses organisations membres au titre d'« hôte ». Les conditions d'engagement de l'hôte s'appliquent pour l'embauche et la rémunération du ou de la mandataire.

7.3 Les frais des collaborateurs-trices au sein des groupes de travail et des représentations des Églises dans les organisations et organismes nationaux peuvent être indemnisés.

7.4 Les détails sont réglés dans le contrat qui lie les organisations responsables ainsi que dans le règlement du bureau de coordination.

7.5 Le bureau de coordination est évalué dans le courant de la quatrième année suivant la date à laquelle il a commencé ses activités. L'évaluation examine si le bureau de coordination a réussi à intégrer efficacement ses préoccupations à l'échelon suisse dans la politique en matière de santé, et à faire en sorte que les prises de position consolidées donnent plus de poids à sa voix dans les réseaux correspondants ainsi que dans les processus de développement stratégique et se révèlent efficaces.

Concernant le développement du bureau de coordination, cette évaluation clarifiera également s'il devrait accentuer son orientation interreligieuse ou se consacrer à des domaines supplémentaires de l'aumônerie spécialisée.

De plus, l'évaluation vérifie si des adaptations se révèlent nécessaires en ce qui concerne le financement du bureau de coordination, que ce soit en raison de l'évolution de ses tâches et/ou de la situation financière des organisations responsables.

8 Durée de validité

8.1 Le présent concept et le contrat signé entre l'EERS, la CES et la Conférence centrale régissent les activités du bureau de coordination pendant une phase d'essai de cinq ans.

9 Schéma relatif à l'organisation du bureau national de coordination œcuménique

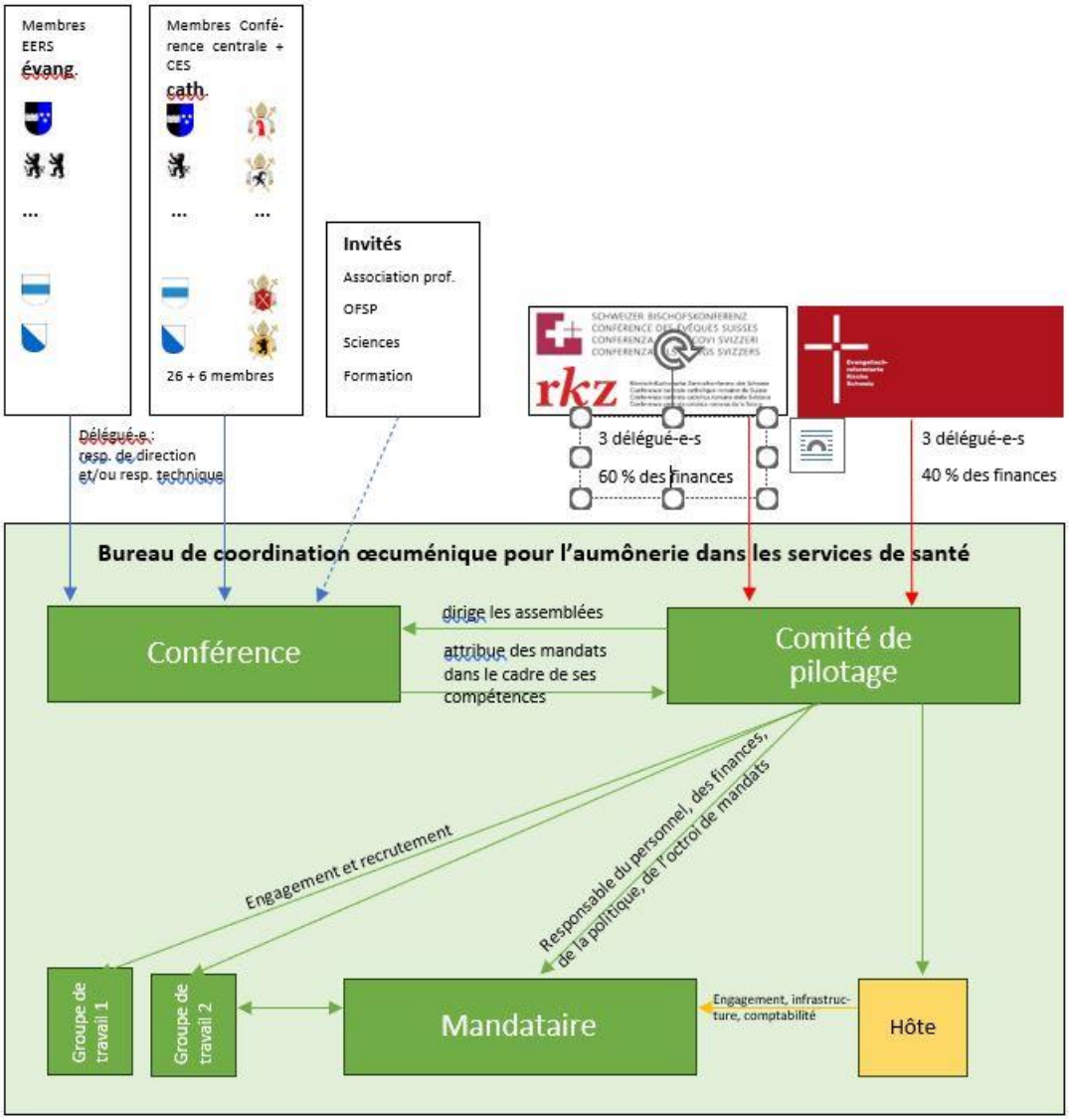

Règlement d'organisation pour le bureau national de coordination œcuménique dans les services de santé [projet du 8 août 2024]

projet

Sommaire

1 Considérations générales 3
§ 1 Cadre juridique 3
2 Conférence 3
§ 2 Convocation 3
§ 3 Inscription 3
§ 4 Direction 3
§ 5 Quorum 3
§ 6 Votes 3
§ 7 Personnes invitées 3
3 Comité de pilotage 4
§ 8 Constitution 4
§ 9 Convocation 4
§ 10 Direction 4
§ 11 Quorum 4
§ 12 Décisions 4
§ 13 Rapport 5
4 Groupes de travail 5
§ 14 Institution, mandat et désignation 5
§ 15 Voies de transmission 5
5 Mandataire 5
§ 16 Tâches 5
6 Hôte 6
§ 17 Tâches 6
7 Financement 6
§ 18 Indemnisation 6

projet

1 Considérations générales

§ 1 Cadre juridique

[1] Le présent règlement d'organisation est fondé sur le contrat de coopération que la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) et l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) ont conclu pour le bureau national de coordination œcuménique dans les services de santé (ci-après « contrat de coopération »).

2 Conférence

§ 2 Convocation

[1] Le comité de pilotage convoque la conférence pour l'aumônerie dans les services de santé au moins une fois par année. L'invitation est effectuée au moins six semaines à l'avance.

[2] L'invitation est adressée aux organisations ecclésiales autorisées (adresse principale) au sens du § 4, al. 2 du contrat de coopération, et aux personnes invitées.

§ 3 Inscription

[1] Au moins une semaine avant la conférence, les organisations membres annoncent au bureau de coordination, par courrier postal ou électronique, les noms de leurs délégué-e-s, les noms d'éventuelles deuxièmes représentations (§ 4, al. 3 du contrat de coopération) ainsi que les éventuels transferts du droit de vote (§ 4, al. 4 du contrat de coopération). Les inscriptions tardives sont possibles.

§ 4 Direction

[1] Le comité de pilotage demande à l'un de ses membres de diriger la conférence.

[2] Le ou la mandataire est responsable de la conduite des affaires.

§ 5 Quorum

[1] La conférence délibère valablement si elle a été convoquée conformément aux modalités prévues.

§ 6 Votes

[1] Les délégué-e-s qui sont présents à la conférence reçoivent un certificat de légitimation qui indique la confession de l'organisation ou des organisations qu'elles ou ils représentent.

[2] Les décisions de la conférence requièrent la double majorité, c.-à-d. la majorité des personnes présentes ainsi que la majorité des confessions ; les membres des confessions sont comptés séparément (§ 6, al. 2 du contrat de coopération).

§ 7 Personnes invitées

[1] Le comité de pilotage décide de l'invitation des personnes qui peuvent participer à la conférence avec voix consultative.

[2] Sont en général invitées avec voix consultative une représentation de l'Association professionnelle aumônerie en milieu de santé (APA), des représentations d'institutions et des professionnel-

projet

le-s issus des domaines des sciences, de la recherche, de la formation et de la formation continue, de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS.

[3] Selon les cas et les thèmes, des personnes supplémentaires peuvent être invitées, en particulier

a. les président-e-s des groupes de travail ;
b. des représentant-e-s des Églises mandatés par le bureau de coordination au sein d'organisations et d'organismes nationaux qui traitent de questions intéressant l'aumônerie dans les services de santé ;
c. des représentant-e-s d'autres confessions et communautés religieuses qui traitent de questions intéressant l'aumônerie dans les services de santé.

3 Comité de pilotage

§ 8 Constitution

[1] Le comité de pilotage élit parmi ses membres une présidente ou un président et une vice-présidente ou un vice-président, qui sont de confessions différentes.

[2] La vice-présidente ou le vice-président remplace la présidente ou le président en cas d'empêchement. La présidente ou le président peut aussi lui déléguer des tâches présidentielles.

§ 9 Convocation

[1] La présidente ou le président convoque les séances du comité de pilotage. L'avis de convocation respecte un délai d'au moins sept jours. Pour autant que tous les membres participent à la séance, ce délai peut être réduit.

[2] Une réunion par vidéoconférence est également considérée comme une séance pour autant que tous les membres approuvent cette forme.

[3] Les décisions peuvent être prises par voie de circulation dans la mesure où aucun membre n'exige leur traitement en séance.

§ 10 Direction

[1] La présidente ou le président dirige les séances du comité de pilotage.

[2] Le ou la mandataire assume la direction du comité de pilotage.

§ 11 Quorum

[1] Le comité de pilotage délibère valablement lorsqu'au moins quatre membres participent à la séance.

§ 12 Décisions

[1] Le comité de pilotage prend ses décisions à la majorité simple des voix. Les abstentions ne sont pas comptées.

projet

§ 13 Rapport

[1] Le comité de pilotage est soumis à l'obligation de rendre compte aux associées.

[2] Il rend compte chaque année du travail du bureau de coordination et de ses organismes ainsi que de la situation financière.

4 Groupes de travail

§ 14 Institution, mandat et désignation

[1] Le comité de pilotage décide de l'institution des groupes de travail. Ceux-ci élaborent des bases de décision pour des thèmes pertinents et/ou observent et accompagnent les développements importants qui sont du ressort du bureau de coordination.

[2] Le comité de pilotage définit le mandat des groupes de travail et les conditions-cadres de leurs activités.

[3] Le comité de pilotage élit les membres des groupes de travail.

[4] Les groupes de travail se constituent eux-mêmes.

§ 15 Voie de communication

[1] Les groupes de travail rendent compte régulièrement de l'état de leurs travaux au mandataire ou à la mandataire.

[2] Ils présentent les résultats de leur travail, le cas échéant accompagnés de recommandations, au comité de pilotage.

[3] Les groupes de travail peuvent soumettre des demandes d'adaptation de leur mandat au comité de pilotage.

5 Mandataire

§ 16 Tâches

[1] Le ou la mandataire pour la coordination œcuménique de l'aumônerie dans les services de santé

a. représente les intérêts de l'aumônerie dans les services de santé auprès du public et en relation avec la CES, la Conférence centrale et l'EERS ;
b. veille à faire circuler l'information entre les parties prenantes et à informer le public sur les questions relatives à l'aumônerie dans les services de santé à l'échelon national ;
c. fait office de point de contact entre les trois associées et les parties prenantes pour toutes les questions d'importance nationale en rapport avec l'aumônerie dans les services de santé ;
d. assure la conduite des affaires, le soutien administratif, la préparation et le suivi des réunions de la conférence, du comité de pilotage et des groupes de travail ;

projet

e. élabore des propositions pour la mise en œuvre des décisions de la conférence, l'orientation et le traitement des thèmes ainsi que des avis et des prises de position à l'attention du comité de pilotage ;

f. observe et documente, pour l'aumônerie dans les services de santé, les développements juridiques, structurels et conceptuels pertinents au sein des Églises, des services de santé et de la politique de santé ;

g. est capable d'agir de manière autonome et proactive ainsi que de concevoir et d'accompagner des projets et des processus de changement dans des structures complexes, en tenant compte des rationalités propres aux Églises, au secteur de la santé et à la politique de santé.

6 Hôte

§ 17 Tâches

[1] L'hôte assume l'engagement du ou de la mandataire sur ordre du comité de pilotage. Les conditions d'engagement de l'hôte s'appliquent par conséquent à l'engagement et à la rémunération du ou de la mandataire.

[2] L'hôte assume une responsabilité partielle conforme à la réglementation contractuelle avec le comité de pilotage en tant qu'employeur du ou de la mandataire (surveillance).

[3] Conformément à la réglementation contractuelle, l'hôte assure la gestion des moyens financiers et la tenue de la comptabilité pour la conférence, le comité de pilotage, les groupes de travail et les représentations.

7 Financement

§ 18 Indemnisation

[1] Les membres des groupes de travail et les représentations du bureau de coordination dans les organisations et organismes nationaux qui ne peuvent pas exercer leurs activités dans le cadre de leur emploi sont indemnisés.

[2] Sont versés sur demande CHF xxx pour les séances d'une demi-journée, CHF xxx pour les séances d'une journée ainsi que les frais de déplacement effectifs (sur la base d'un billet en 2e classe avec un abonnement demi-tarif).

Comité de pilotage du bureau de coordination de l'aumônerie dans les services de santé
Berne, Fribourg, Zurich, le xxxx

Nom prénom, présidente

Nom prénom, mandataire

projet

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Fondation suisse de la Réformation, rapport annuel, rapport financier et rapport de révision 2023

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2023 (en allemand) de la Fondation suisse de la Réformation.

2. Le Synode prend connaissance du rapport financier et du rapport de révision 2023 (en allemand) de la Fondation suisse de la Réformation.

Berne, le 10 juillet 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

SCHWEIZERISCHE REFORMATIONSSTIFTUNG
FONDATION SUISSE DE LA REFORMATION

Jahresbericht des Präsidenten der Reformationsstiftung 2023

Im Jahr 2023 hat sich der Stiftungsrat zu zwei Sitzungen getroffen. Der Stiftungsrat hat die im Vorjahr beschlossenen Stiftungsstatuten und das Reglement angewandt. Die Hilfe der spezialisierten Firmen FIDUCONSULT und CORE war erfolgreich. Die neuen Statuten sehen als Aufsichtsorgan die eidgenössische Stiftungsaufsicht vor. Diese genehmigte die neuen Statuten im Berichtsjahr. Der Sitz der Stiftung ist neu in Freiburg und der Eintrag ins Handelsregister des Kantons Freiburg und die Steuerbefreiung der Stiftung ist erfolgt.

Die Vermögensverwaltung und die Buchhaltung wurden weiterhin von den Firmen Legato und ATO Treuhand AG betreut. Bilanz und Rechnung liegen dem Jahresbericht bei.

Der Stiftungsrat bestand aus Daniel de Roche, Peter A. Schneider, Brigitta Josef Rahn, Daniel Inäbnit, Barbara Fankhauser, Pierre-Philippe Blaser, Regine Becker und Peter Winzeler. Der Stiftungsrat hatte 8 Mitglieder.

Der Stiftungsrat hat im Berichtsjahr 25 Gesuche erhalten, 4 hat er abgelehnt, eines wurde zurückgezogen und an 20 hat er einen Teil oder den ganzen gewünschten Beitrag geben können.

Die wichtigsten im Jahre 2023 unterstützten Projekte:

- das Musée internationale de la Réforme in Genf zur Herstellung von Audioguides
- die Lukasgesellschaft für ihr 100 Jahre Jubiläum,
- das Buchprojekt von Fornerod Serge: Les Fornerod, une famille au service de l'Eglise
- eine Veranstaltung der Evangelischen Frauen Schweiz zu Dorothee Sölle
- die Association Atalahalta-mission für die Kommunikation auf dem Web von reformiertem Glauben durch Carolina Costa
- den CEVI für die Neubeschaffung von Soldatenbibeln
- die Karl Barth-Tagung zur Preisermässigung für Studierende
- ein Buchprojekt zu Kurt Marti, das Jubiläumsjahr von Clara Ragaz-Nadig
- die französische Übersetzung von Dietrich Korschs Einführung in die evangelische Dogmatik u.a. mehr.

Der Stiftungsrat freut sich verschiedenartige Projekte zu unterstützen, die erfreulicherweise ein wunderfitziges Publikum dazu ermuntern, reformierte Spiritualität und Engagement besser zu begreifen und zu verstehen.

D. deRoche

Daniel de Roche
Präsident Stiftungsrat

Vom Stiftungsrat in der Sitzung vom 19.03.2024 genehmigt

CORE

CORE
Fiduciaire Revicor AG

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 MWST

CORE
Dienstleistungen

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Steuern & MWST
Wirtschafts- & Rechtsberatung
Vorsorgeberatung

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen und Mitglied von TREUHAND | SUISSE

core-partner.ch

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung 2023

Schweizerische Reformationsstiftung
Freiburg

CORE

Fribourg, 15. März 2024

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision an den Stiftungsrat der Schweizerische Reformationsstiftung Freiburg

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Schweizerischen Reformationsstiftung für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und Statuten sowie den Reglementen entspricht.

Célien Berthold
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Revisionsexperte
Leitender Revisor

Markus Jungo
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Revisionsexperte

Beilagen
Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)

CORE
Fiduciaire Revicor AG

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 MWST

CORE
Dienstleistungen

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Steuern & MWST
Wirtschafts- & Rechtsberatung
Vorsorgeberatung

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen und Mitglied von TREUHAND | SUISSE

core-partner.ch

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

BILANZEN

Konto		31.12.2023 in CHF	31.12.2022 in CHF
	Aktiven		
10210	BEKB 42 9.399.399.44	90’462.90	24’616.60
10220	BEKB Kontokorrent 16 581.636.6.14	74’273.70	15’565.42
	Total flüssige Mittel	**164’736.60**	**40’182.02**
10410	Wertschriften, Depot BEKB 00.003.057.673	1’399’841.17	1’581’375.10
10420	übrige Wertschriften Oikocredit	50’000.00	50’000.00
	Total Wertschriften	**1’449’841.17**	**1’631’375.10**
11000	Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	0.00	43’450.21
	Total Forderungen Lieferung/Leistung	**0.00**	**43’450.21**
11760	Verrechnungssteuer	7’925.12	7’983.47
	Total übrige kurzfristige Forderungen	**7’925.12**	**7’983.47**
13000	Aktive Rechnungsabgrenzungen	43’607.09	3’716.87
	Total aktive Rechnungsabgrenzungen	**43’607.09**	**3’716.87**
	Total Umlaufvermögen	**1’666’109.98**	**1’726’707.67**
	Total Aktiven	**1’666’109.98**	**1’726’707.67**

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

BILANZEN

Konto		31.12.2023 in CHF	31.12.2022 in CHF
	Passiven		
20000	Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	996.20	6'752.30
	Total Verbindlichkeiten Lieferung/Leistung	**996.20**	**6'752.30**
23000	Passive Rechnungsabgrenzungen	34'300.00	4'600.00
	Total passive Rechnungsabgrenzungen	**34'300.00**	**4'600.00**
	Total kurzfristiges Fremdkapital	**35'296.20**	**11'352.30**
26950	Wertschwankungsreserven	115'736.00	117'784.24
	Total langfristige Rückstellungen	**115'736.00**	**117'784.24**
	Total langfristiges Fremdkapital	**115'736.00**	**117'784.24**
	Total Fremdkapital	**151'032.20**	**129'136.54**
28000	Stiftungkapital	500'000.00	500'000.00
	Total Stiftungskapital	**500'000.00**	**500'000.00**
29150	Freies Stiftungskapital	1'097'571.13	1'296'700.04
	Jahresergebnis	-82'493.35	-199'128.91
	Total freies Stiftungskapital	**1'015'077.78**	**1'097'571.13**
	Total Eigenkapital	**1'515'077.78**	**1'597'571.13**
	Total Passiven	**1'666'109.98**	**1'726'707.67**

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

ERFOLGSRECHNUNGEN

Konto		2023 in CHF	2022 in CHF
30000	1/5 aus Reformationskollekte	48’515.57	45’138.31
	Total Bruttoerlöse	**48’515.57**	**45’138.31**
40000	Gesprochene Gesuche	-204’000.00	-41’740.00
	Total Beiträge	**-204’000.00**	**-41’740.00**
50000	Aufwand Sekretariat	-5’000.00	-5’000.00
54000	Aufwand Stiftungsrat	-1’214.80	-841.80
	Total Aufwand Sekretariat + Stiftungsrat	**-6’214.80**	**-5’841.80**
65100	Internet + Telefonkosten	-625.00	-625.00
65200	Beiträge/Spenden/Vergabungen	-60.00	-60.00
65300	Buchführungs-/Beratungsaufwand	-3’780.05	-3’584.30
65400	Revisionsstelle	-1’076.55	-1’075.00
65500	Handelsregistereintrag / Revision Statuten	-15’452.95	-31’389.35
65590	Sonstiger Verwaltungsaufwand	-996.20	0.00
	Total Verwaltungsaufwand	**-21’990.75**	**-36’733.65**
	Ergebnis vor Finanzertrag	**-183’689.98**	**-39’177.14**
69100	Aufwand aus Finanzanlagen/Beteiligungen	-204.30	-141.40
69200	Vermögensverwaltungskosten	-11’539.15	-12’604.50
69430	Kursverluste Finanzanlagen	0.00	-218’089.53
	Total Finanzaufwand	**-11’743.45**	**-230’835.43**
69500	Zinsertrag Banken	53.00	0.00
69600	Erträge aus Finanzanlagen/Beteiligungen	25’936.72	26’587.94
69930	Kursgewinne Finanzanlagen	78’149.82	0.00
	Finanzertrag	**104’139.54**	**26’587.94**
	Total Finanzergebnis	**92’396.09**	**-204’247.49**
87100	Periodenfremder Ertrag	6’752.30	10’000.00
	Total betriebs- und periodenfremder Ertrag	**6’752.30**	**10’000.00**
	Total betriebs- und periodenfremdes Ergebnis	**6’752.30**	**10’000.00**
	Gewinn vor Bildung / Auflösung Wertschwankungsreserven	**-84’541.59**	**-233’424.63**
	Bildung (-) / Auflösung (+) Wertschwankungsreserven	2’048.24	34’295.72
	Jahresergebnis	**-82’493.35**	**-199’128.91**

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

ANHANG ZUR JAHRESRECHNUNG

	31.12.2023 in CHF	31.12.2022 in CHF

Allgemeine Angaben

Unter dem Namen "Schweizerische Reformationsstiftung" besteht mit Sitz in Freiburg eine Stiftung im Sinne von Art. 80 ff. des Schweizerischen Zivilgesetzbuches.

Stiftungszweck

Zweck der Stiftung ist die Wahrung, Stärkung und Ausbreitung des evangelisch-reformierten Glaubens und Handelns schweizerischer Prägung, insbesondere die Unterstützung sowohl der konfessionellen und sprachlichen Diaspora. Die Stiftung hat ausschliesslich kirchlichen Charakter und verfolgt keinerlei Erwerbszwecke.

Massgebende Grundlagen

Statuten vom 30. Mai 2022
Anlagereglement vom 01. April 2016
Organisationsreglement vom 30. Mai 2022
Vergabungsreglement vom Juni 2021
Verfügung vom Eidg. Departement des Innern (EDI) vom 19. April 2023

Organe der Stiftung

Stiftungsrat	Zeichnungsberechtigt
Pfr. Daniel Denis de Roche, Präsident	K
Pfr. Brigitta Josef Rahn, Vizepräsidentin	K
Peter Andreas Schneider, Aktuar	K
Pfr. Regine Katrin Becker	--
Pfr. Pierre-Philippe Blaser	--
Barbara Hildegard Fankhauser	--
Daniel Andreas Inäbnit	--
Prof. Dr. Peter Jürg Winzeler	--

CORE Fiduciaire Revicor SA, Avenue Beauregard 1, 1700 Fribourg (Revisionsstelle)

K = Kollektiv zu zweien -- = keine Zeichnungsberechtigung

Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

Die Rechnungslegung erfordert von der Geschäftsführung Schätzungen und Beurteilungen, welche die Höhe der ausgewiesenen Vermögenswerte und Verbindlichkeiten sowie Eventualverbindlichkeiten im Zeitpunkt der Bilanzierung, aber auch Aufwendungen und Erträge der Berichtsperiode beeinflussen könnten. Die Geschäftsführung entscheidet dabei jeweils im eigenen Ermessen über die Ausnutzung der bestehenden gesetzlichen Bewertungs- und Bilanzierungsspielräume. Zum Wohle der Stiftung können dabei im Rahmen des Vorsichtsprinzips Abschreibungen, Wertberichtigungen und Rückstellungen über das betriebswirtschaftlich benötigte Ausmass hinaus gebildet werden.

Aktiven mit beobachtbaren Marktpreisen

Die gehaltenen Wertschriften sind zum Börsenkurs am Bilanzstichtag bewertet, auch wenn dieser den Nominal- oder den Anschaffungswert übersteigt.

Abweichungen in der Darstellung und der Bewertung

Ab dem Jahr 2022 untersteht die bestehende kirchliche Schweizerische Reformationsstiftung neu der Aufsicht der Eidgenossenschaft.

Erläuterungen zu Positionen der Bilanz und Erfolgsrechnung

Erläuterungen zu a.o., einmaligen oder periodenfremden Positionen der Erfolgsrechnung

Ausb. CERT Projekt Tessinerkirche, Ges. 03-2-20		10'000.00
Total periodenfremder Ertrag 2022		**10'000.00**
Visionssonntag 2021 Rückerstattung	6'752.30	
Total periodenfremder Ertrag 2023	**6'752.30**	

Anzahl der Vollzeitstellenäquivalente (VZÄ) im Jahresdurchschnitt 0

Die Anzahl der VZÄ liegt unter 10

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

ANHANG ZUR JAHRESRECHNUNG

	31.12.2023 in CHF	31.12.2022 in CHF
Angaben zu gesprochenen Gesuche		
Musée internationale de la Réforme Genève soutien audioguides	100'000.00	
Armando Dadò Editore-La pastora illegale-20230123	2'500.00	
Lukasgesellschaft 100 Jahre Jubiläum-20230213	10'000.00	
Fornerod Serge-financement ouvrage	2'000.00	
Projekt Giovanni Luzzi	4'000.00	
EFS-Veranstaltung Dorothee Sölle	3'500.00	
UZH-Bullinger Digital 2.0	10'000.00	
Association Atalahalta-mission Web Costa-20230314	20'000.00	
CEVIMIL-Neubeschaffung Soldatenbibeln	10'000.00	
Projekt Kirche Matt	1'000.00	
Druckkosten Schrift Bernardino Ochino	4'000.00	
75 Jahre Boldern Buchproduktion	1'000.00	
CEVI Jugend Projekte 2023	3'000.00	
Rénovation Gîte El Jire-demande de reconsidération	2'000.00	
Karl Barth-Tagungen	10'000.00	
Clom-ökumenisches Gesangbuch	1'000.00	
TVZ-Buchprojekt Kurt Marti	2'000.00	
Neue Wege-Jubiläumsjahr Clara Ragaz-Nadig	8'000.00	
Dietrich Korsch	10'000.00	
Total gesprochene Gesuche	**204'000.00**	
Uni Zürich, Buchpublikation Schmid		5'000.00
Pfarramt Grossmünster Zürich, Druckkostenzuschuss Zwingli Bibel II		2'000.00
Reformierte Kirche Aarau, Theaterprojekt Judas		1'500.00
Verein reformiertbewegt, Tagung "Ein Fasten wie ich es liebe - warum uns die Kirche nicht Wurst ist"		2'500.00
OPEC, "ça saute aux yeux"		1'740.00
Uni Zürich, "Göttinger Predigten im Internet"		10'000.00
Reformierte Kirche Chur, Druckkostenbeitrag Publikation "Comander 2023. 500 Jahre Reformation in Chur"		2'000.00
EFS, "Rencontre 2022"		3'000.00
Verein Josua Boesch, 100. Geburtstag		10'000.00
Ref. Kirche Stadt Luzern, Publikation zu "500 Jahre Reformation in Luzern"		4'000.00
Total gesprochene Gesuche		**41'740.00**

Schweizerische Reformationsstiftung, Freiburg

RECHNUNGSABGRENZUNGEN

Konto	Aktive Rechnungsabgrenzungen 2023	31.12.2023
30000	Reformationskollekte 2022	40’000.00
69600	BEKB, Marchzinsen 2023	3’607.09
	Total in CHF	**43’607.09**

Konto	Passive Rechnungsabgrenzungen 2023	31.12.2023
40000	Diverse gesprochene Gesuche 2023, bezahlt 2024	29’000.00
54000	Daniel de Roche, Präsident 2023	700.00
65300	ATO Treuhand AG, Buchhaltung 2023	3’600.00
65400	CORE Treuhand AG, Revision 2023	1’000.00
	Total in CHF	**34’300.00**

Konto	Aktive Rechnungsabgrenzungen 2022	31.12.2022
69600	BEKB, Marchzinsen 2022	3’716.87
	Total in CHF	**3’716.87**

Konto	Passive Rechnungsabgrenzungen 2022	31.12.2022
65300	ATO Treuhand AG, Buchhaltung 2022	3’600.00
65400	CORE Treuhand AG, Revision 2022	1’000.00
	Total in CHF	**4’600.00**

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Projection 2024

Proposition

Le Synode prend connaissance de la projection 2024.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

1. Introduction

En automne 2021, le Synode a chargé le Conseil de lui présenter à l'avenir, en même temps que le budget pour l'année suivante, les prévisions pour l'exercice en cours.

Sur la base de l'évolution jusqu'au 30 juin 2024, le Conseil prévoit un excédent de charges de 33 KCHF. Le budget chiffrait l'excédent de charges à 49 KCHF.

Produits
Les produits attendus ayant un effet sur le résultat sont presque inchangés par rapport au budget. Cependant, la participation aux excédents de l'assurance maladie collective d'un montant de 50 KCHF n'avait pas été budgétée.

Charges d'exploitation

Charges des ‹projets› et ‹services et offres›
Les frais de personnel seront un peu plus élevés que prévu au budget, car plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont augmenté temporairement leur taux d'occupation en raison de la charge de travail élevée et deux personnes ont été classées dans un échelon de fonction supérieur.

Les frais de personnel et les frais généraux plus élevés sont notamment imputables au projet « Protection de l'intégrité personnelle » (+ 140 KCHF) et au champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide » défini par le Synode (+ 20 KCHF).

Par ailleurs, la réalisation du recueil de chants et la publication sur la conversion ont entraîné des frais supplémentaires.

Une somme de 28 KCHF sera imputée aux frais d'exploitation et non aux frais de personnel suite à une restructuration du secteur Communication.

Charges structurelles
Les charges structurelles seront probablement inférieures de 146 KCHF au budget, principalement parce que des postes vacants dans les fonctions d'assistance administrative n'ont pas été immédiatement repourvus.

En revanche, les frais généraux dépasseront le budget de 30 KCHF. L'informatique, en particulier, a absorbé des ressources non budgétées pour les formations et le soutien par le prestataire informatique après le passage à MS Share-Point et MS Teams.

Résultat financier
Les produits financiers se sont élevés à 300 KCHF au premier semestre. Comme le budget, les prévisions ne contiennent pas d'estimations de l'évolution des cours.

Bilan : Fortune
Désormais, les recommandations relatives à la présentation des comptes partent du principe qu'un immeuble ne perd pas en valeur. Dans le cadre de la vérification des comptes annuels 2023, les réviseurs ont donc suggéré de réévaluer l'immeuble de 750 KCHF. Le Conseil mettra en œuvre cette proposition en 2024 et constituera une réserve de réévaluation du même montant pour neutraliser l'effet sur le résultat. À partir de 2025, le Conseil prévoit de dissoudre la réserve de réévaluation et de l'utiliser pour l'exploitation courante.

2. Forecast du compte d'exploitation

	Comptes 2024		Budget 2024		FC 2024	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits						
Contributions des membres	2'961	61.3	5'922	72.5	5'922	72.1
Autres contributions (aux projets)	528	10.9	604	7.4	601	7.3
Donnations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'059	21.9	1'121	13.7	1'121	13.6
Collectes pour fonds	229	4.7	495	6.1	495	6.0
Total produits internes	**4'777**		**8'142**		**8'139**	
Produits de prestations fournies	4	0.1	27	0.3	24	0.3
Produits de remboursements div. des assurances	51	1.1	0	0.0	50	0.6
Produits d'exploitation	**4'832**		**8'169**		**8'213**	
Charges d'exploitation						
‹Projets› et ‹Services et offres›						
Projekts						
Frais de personnel	-109	2.7	-420	5.0	-425	5.0
Frais de voyage et de représentation	-1	0.0	-9	0.1	-4	0.0
Frais généraux	-57	1.4	-135	1.6	-215	2.5
Total projets	**-167**	**4.1**	**-564**	**6.7**	**-644**	**7.6**
Services et offres						
Frais de personnel	-863	21.1	-1'676	19.9	-1'609	19.0
Frais de voyage et de représentation	-28	0.7	-57	0.7	-70	0.8
Frais généraux	-730	17.8	-1'900	22.6	-1'991	23.5
Transmission des sommes cible	-1'059	25.9	-1'121	13.3	-1'121	13.3
Transmission d'autres sommes	-22	0.5	-470	5.6	-470	5.6
Total services et offres	**-2'702**	**66.0**	**-5'224**	**62.2**	**-5'261**	**62.2**
Total ‹Projets› et ‹services et offres›	**-2'869**	**70.1**	**-5'788**	**68.9**	**-5'905**	**69.8**
Charges structurelles						
Frais de personnel	-926	22.6	-1'955	23.3	-1'851	21.9
Frais de voyage et de représentation	-39	1.0	-93	1.1	-98	1.2
Frais généraux	-200	4.9	-332	4.0	-366	4.3
Frais d'entretien	-53	1.3	-115	1.4	-115	1.4
Amortissements	-5	0.1	-122	1.5	-122	1.4
Total charges structurelles	**-1'223**	**29.9**	**-2'617**	**31.1**	**-2'552**	**30.2**
Total charges d'exploitation	**-4'092**		**-8'405**		**-8'457**	
Résultat d'exploitation	**740**		**-236**		**-244**	
Résultat financier						
Produits financiers	326		80		80	
Charges financières	-22		-35		-35	
Total résultat financier	**304**		**45**		**45**	
Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	117		63		139	
Charges sans rapport avec l'organisation	-79		-63		-140	
Produits exceptionnels	0		0		0	
Charges exceptionnels	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	**38**		**0**		**-1**	
Résultat avant variation du capital des fonds	**1'082**		**-191**		**-200**	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-768		-1'028		-1'028	
Utilisation	113		1'031		1'031	
Fonds libres et capital attribué						
Attribution	-104		-10		-10	
Utilisation	25		149		174	
Total variation du capital des fonds	**-734**		**142**		**167**	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	**348**		**-49**		**-33**	
Attributions						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	-348		49		33	
Résultat annuel	**0**		**0**		**0**	

État au 30 juin 2024

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Budget 2025

Propositions

Le Synode adopte le budget 2025 qui prévoit

1. un excédent de charges de 79 493 CHF et

2. des contributions des membres à hauteur de 5 922 457 CHF.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

Table des matières

1. Introduction ... 3

2. Compte d'exploitation ... 4
2.1. Budget du compte d'exploitation ... 4
2.2. Explications relatives au compte d'exploitation ... 5
2.2.1. Explications générales ... 5

3. Charges des ‹projets› et ‹services et offres› ... 8
3.1.1. Charges des ‹projets› et ‹services et offres› - Aperçu ... 8
3.1.2. Explications relatives aux charges des ‹projets› et ‹services et offres› ... 9
3.1.3. Charges des projets par secteur (sans charges transitoires) ... 14
3.1.4. Charges des projets par instruments de pilotage (sans charges transitoires) ... 14
3.1.5. Charges des projets par affectation ... 15

4. Charges structurelles ... 16
4.1. Aperçu ... 16
4.2. Explications relatives aux charges structurelles ... 16

5. Tableau sur la variation du capital ... 18

6. Contributions des membres ... 22

7. Sommes cibles et autres contributions ... 23

1. Introduction

Le budget affiche des recettes totales de 8'101 KCHF et des charges d'exploitation de 8'525 KCHF. De ce fait, le résultat d'exploitation s'établit à -424 KCHF et – après résultat financier et compte des fonds – se solde par un excédent de charges de 79 KCHF.

Le Conseil élabore le budget sur la base des décisions stratégiques et thématiques du Synode. Il distingue les champs d'action, la mission fondamentale et les objectifs de législature du Conseil.

Dans le budget relatif au compte d'exploitation, les charges d'exploitation sont ventilées en charges liées aux ‹projets› selon l'art. 9 al. 1 du règlement des finances et en charges liées aux ‹services et offres› selon l'art. 10 al. 1 du règlement des finances, ainsi qu'en charges structurelles.

Les charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres› sont présentées de manière analogue à celles des secteurs organisationnels de la chancellerie : charges imputables aux objectifs de législature, aux champs d'action et aux missions fondamentales.

Le budget prévoit une compensation du renchérissement de 2,1 % équivalant à l'augmentation des prix à la consommation en 2023. L'EERS rémunère son personnel sur la base des fourchettes salariales CEPEC dont le calcul est fondé sur les salaires moyens au sein de l'administration dans la région de Berne. Les années où ces fourchettes ne sont pas recalculées, le Conseil établit le renchérissement sur la base de l'évolution des prix à la consommation l'année précédente, conformément à l'art. 6 de l'annexe 2 au règlement des finances. En 2024, une compensation du renchérissement de 2,8% a été accordée.

C'est à nouveau en partant du principe que les contributions des membres resteront inchangées que le budget a été établi. La dernière modification des contributions à l'EERS remonte à 2019 et 2020, où elles avaient été réduites de 6'063 KCHF à 5'922 KCHF. Mais entretemps, le portefeuille des tâches s'est élargi. C'est ainsi que le projet « Protection de l'intégrité personnelle » sera poursuivi en 2025 en tant que plus grand projet individuel, un synode de réflexion sera organisé ou le service de coordination pour l'aumônerie dans le domaine de la santé sera mis en place – sous réserve de l'approbation du Synode. S'ajoute qu'en raison de la compensation du renchérissement et des prix plus élevés qui impactent aussi les frais généraux, le secrétariat dispose en termes réels de moins de ressources que l'année précédente. Pour compenser cette perte et financer de nouveaux projets, par exemple dans le domaine de la formation, le Conseil prévoit une réduction partielle du capital de l'organisation à partir de 2025 (cf. p. 18).

La Diaconie suisse, l'œcuménisme, ainsi que la politique de migration et d'asile sont également des projets d'envergure.

Le budget, qui comprend le compte d'exploitation et le tableau sur la variation du capital, est conforme à la norme comptable GAAP RPC 21.

2. Compte d'exploitation

2.1. Budget du compte d'exploitation

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	**Produits**						
1.1	Contributions des membres	5'922	73.1	5'922	72.5	5'922	73.4
1.2	Autres contributions aux projets, services, offres	674	8.3	604	7.4	604	7.5
1.3	Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	1	0.0
1.4	Sommes cibles pour transmission	1'121	13.8	1'121	13.7	1'124	13.9
1.5	Collectes pour fonds	360	4.4	495	6.1	355	4.4
	Total produits internes	**8'077**		**8'142**		**8'006**	
1.6	Produits de prestations fournies	24	0.3	27	0.3	50	0.6
1.7	Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	13	0.2
	Total produits	**8'101**	**100.0**	**8'169**	**100.0**	**8'069**	**100.0**
	Charges d'exploitation						
2	**Projets et ‹Services et offres›**						
2.1	**‹Projets›**						
2.1.1	Frais de personnel	-405	4.8	-420	5.0	-317	4.0
2.1.2	Frais de voyage et de représentation	-8	0.1	-9	0.1	-11	0.1
2.1.3	Frais généraux	-338	4.0	-135	1.6	-144	1.8
	Total ‹projets›	**-751**	**8.8**	**-564**	**6.7**	**-472**	**5.9**
2.2	**Services et offres**						
2.2.1	Frais de personnel	-1'816	21.3	-1'676	19.9	-1'632	20.6
2.2.2	Frais de voyage et de représentation	-30	0.4	-57	0.7	-71	0.9
2.2.3	Frais généraux	-1'879	22.0	-1'900	22.6	-1'403	17.7
2.2.4	Transmission des sommes cibles	-1'121	13.1	-1'121	13.3	-1'124	14.2
2.2.5	Transmission d'autres contributions	-470	5.5	-470	5.6	-470	5.9
	Total ‹services et offres›	**-5'316**	**62.4**	**-5'224**	**62.2**	**-4'700**	**59.2**
	Total charges de projets	**-6'067**	**71.2**	**-5'788**	**68.9**	**-5'172**	**65.2**
3	**Charges structurelles**						
3.1	Frais de personnel	-1'878	22.0	-1'955	23.3	-1'968	24.8
3.2	Frais de voyage et de représentation	-93	1.1	-93	1.1	-75	0.9
3.3	Frais généraux	-335	3.9	-332	4.0	-436	5.5
3.4	Frais d'entretien	-130	1.5	-115	1.4	-174	2.2
3.5	Amortissements	-22	0.3	-122	1.5	-109	1.4
	Total charges structurelles	**-2'458**	**28.8**	**-2'617**	**31.1**	**-2'762**	**34.8**
	Total charges d'exploitation	**-8'525**		**-8'405**		**-7'934**	
	Résultat d'exploitation	**-424**		**-236**		**135**	
4	**Résultat financier**						
4.1	Produits financiers	80		80		413	
4.2	Charges financières	-35		-35		-81	
	Total résultat financier	**45**		**45**		**332**	
5	**Autres résultats**						
5.1	Produits sans rapport avec l'organisation	140		63		144	
5.2	Charges sans rapport avec l'organisation	-141		-63		-160	
5.3	Produits exceptionnels	0		0		0	
5.4	Charges exceptionnelles	0		0		0	
	Total autres résultats	**-1**		**0**		**-16**	
	Résultat avant variation du capital des fonds	**-380**		**-191**		**451**	
6	**Variation du capital des fonds**						
6.1	Fonds affectés						
	Allocation	-893		-1'028		-894	
	Utilisation	905		1'031		754	
6.2	Fonds libres						
	Allocation	0		-10		-343	
	Utilisation	289		149		219	
	Total variation du capital des fonds	**301**		**142**		**-264**	
	Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	**-79**		**-49**		**187**	
	Attributions						
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	79		49		-187	
	Résultat annuel	**0**		**0**		**0**	

2.2. Explications relatives au compte d’exploitation

2.2.1. Explications générales

La numérotation ci-dessous reprend celle du tableau «Budget du compte d’exploitation» (page 4).

Produits

1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires inscrites au budget s’élèvent à 5 922 KCHF et restent inchangées dans leur ensemble par rapport à l’exercice précédent.

La clé de répartition des contributions part d'une contribution uniforme par membre de l'Église et la corrige à l'aide de différents facteurs et critères d'évaluation. Pour l'application de ces facteurs de correction, les Églises membres présentant des caractéristiques similaires sont réunies en groupes. L'Église d'Argovie franchit tout juste le seuil du groupe suivant pour les trois facteurs de correction (indice des ressources, financement, nombre de réformés). Dans le calcul pour l'année 2025, son indice des ressources a donc été corrigé manuellement vers le bas.

En outre, une erreur a été corrigée dans la base de calcul du pourcentage de réformés. Dans les budgets 2023 et 2024, on avait pris comme base de calcul de ce pourcentage la population résidente âgée de plus de 15 ans, au lieu de la population résidente sans limite d'âge. Suite à cette correction, le regroupement des Églises a dû être adapté.

Ces deux corrections ont pour conséquence de réduire les contributions de l'Église réformée d'Argovie et de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel pour 2025, tandis que les autres contributions augmentent de 0,9% (voir tableau p. 22).

Le Conseil estime qu'une révision de la clé de répartition ou l'élaboration d'une nouvelle clé de répartition est nécessaire et souhaite s'y atteler avec un groupe de travail. Pour des raisons de temps, l'application d'une éventuelle nouvelle clé de répartition n'est possible que pour le budget 2027. Le Conseil a toutefois l'intention de charger la société Ecoplan du recensement des recettes actuelles par membre de l'Église membre. Pour le budget 2026, les contributions seront alors recalculées sur la base des chiffres actualisés pour les recettes, l'indice des ressources et le nombre de membres de l'Église.

1.2 Autres contributions destinées à des ‹projets› et à des ‹services et offres›

Cette rubrique comprend les contributions extraordinaires des Églises membres selon § 39 de la Constitution pour l’aumônerie dans les centres fédéraux d’asile CFA (470 KCHF), la participation aux frais de réunion du Synode, le synode de réflexion, la CPE, ainsi que la Conférence Femmes et Genres (74 KCHF au total), plus les apports financiers de tiers destinés à la Diaconie suisse d’un montant de 130 KCHF et le projet « Fondements de la foi évangélique réformée ». Désormais, la chancellerie facture des frais de participation aux Églises membres non seulement pour les séances ordinaires de la CPE, mais aussi pour sa retraite.

1.4 Sommes cibles transitoires

Les sommes cibles se subdivisent entre la contribution de base aux œuvres d’entraide et aux œuvres missionnaires protestantes (966 KCHF) et la collecte destinée à l’Institut œcuménique de Bossey (60 KCHF). De plus, comme en 2024, les dons volontaires et les col-

lectes des Églises membres en faveur des organisations œcuméniques internationales, estimés au total à 95 KCHF sur la base des chiffres de l'année précédente, ont été inscrits sous ce poste.

1.5 Collectes destinées aux fonds

Ces collectes alimentent le fonds pour le travail des femmes (50 KCHF), le fonds en faveur des droits humains (10 KCHF) et le fonds Solidarité protestante suisse (300 KCHF).

1.6 Produits pour prestations fournies

Cette rubrique inclut les indemnités reçues pour l'administration du fonds de solidarité des pasteurs (17 KCHF) et pour l'utilisation du site Internet *diakonie.ch* (4 KCHF), ainsi que les recettes de publications, de conférences, etc. (3 KCHF).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui incluent les charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres›, ainsi que les charges structurelles, s'élèvent à 8 525 KCHF.

2. Charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres›

L'art. 9, al. 1 et l'art. 10, al. 1 du règlement des finances définissent les ‹projets› comme des événements uniques caractérisés par un début et une fin bien définis, et les ‹services et offres› comme des tâches permanentes de l'EERS.

Les charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres› s'élèvent à un total de 6 067 KCHF, soit 71,2 % des charges d'exploitation. Elles sont constituées à hauteur de 1 951 KCHF, soit 32,1 %, des contributions transitoires en faveur des œuvres d'entraide et des œuvres missionnaires protestantes ainsi que de l'Institut œcuménique de Bossey, des contributions extraordinaires destinées à l'aumônerie dans les CFA, des dons volontaires et des collectes des Églises membres à l'intention des organisations œcuméniques internationales, ainsi que de contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

Les charges budgétées pour les volets ‹projets› et ‹services et offres› sont plus élevées que dans le budget 2024. Ces moyens doivent être affectés aux projets de mise en œuvre des objectifs de la législature tels que la protection de l'intégrité personnelle (271 KCHF), les fondements de la foi évangélique réformée (73 KCHF) ou le synode de réflexion (62 KCHF).

Le tableau des charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres› présente la manière dont les sommes sont réparties (page 8 et suivantes).

2.2.5 Transmission d'autres contributions

Il s'agit des contributions extraordinaires des Églises membres (art. 39 Cst. EERS) destinées à l'aumônerie dans les CFA.

3. Charges structurelles

Outre les services centraux, l'administration et l'infrastructure, les charges structurelles incluent l'ensemble des charges impliquées par la structure démocratique (Synode et Conseil).

Ces charges (Conseil, services centraux et infrastructure) sont présentées d'un bloc sous charges structurelles, sans ventilation par projets.

Pour les détails, voir le tableau, p. 16.

Résultat opérationnel

L'augmentation des charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres› (cf. point 2) par rapport au budget 2024 entraîne un résultat opérationnel (-424 KCHF) inférieur de

188 KCHF à celui de l'année précédente, une différence qui est en partie compensée par le prélèvement sur la réserve de réévaluation.

4. Résultat financier

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées, car une planification fiable n'est pas possible.

5.1 / 5.2 Produits et charges sans rapport avec l’organisation

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100 %.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions SCR sont financées par des prélèvements sur le fonds SCR.

Compte des fonds

6.1 Fonds affectés

Les fonds sont affectés si les donateurs et donatrices en ont clairement fixé l’objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

6.2 Fonds libres

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l’organe compétent de l’EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n’en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital à la page 18.

6.3 Réserves de réévaluation

Dans la foulée de l'introduction de la GAAP RPC 21, l'immeuble du Sulgenauweg a été réévalué. Grâce à la constitution de la réserve de réévaluation d’un montant correspondant, cette réévaluation de 3,9 millions de CHF est restée sans incidence sur le résultat. Jusqu'à présent, l'immeuble était amorti chaque année d'environ 100 KCHF, l'amortissement était comptabilisé en contrepartie de la réserve de réévaluation sans effet sur le résultat. Le Conseil prévoit de réévaluer à nouveau l'immeuble en 2024, probablement à hauteur de + 750 KCHF, et de constituer une réserve de réévaluation du même montant. Cette réévaluation prévue n'est pas encore représentée dans le tableau de la page 18.

L'objectif pour la réserve de fluctuation des placements est de 25% du capital investi. La réserve de fluctuation des valeurs n'est pas budgétée.

Les réserves de réévaluation sont présentées dans le compte d'exploitation sous « Fonds libres ».

3. Charges des ‹projets› et ‹services et offres›

3.1.1. Charges des ‹projets› et ‹services et offres› - Aperçu

	Budget 25	*dont transf.*)*	Budget 24	Comptes 23
Théologie et éthique				
Présence dans le débat public (OL1)	332	*0*	286	75
Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (OL2)	73	*0*	13	0
Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (OL2)	77	*0*	109	164
Missions fondamentales et temps de travail non attribué	51	*0*	107	39
Total	**533**	***0***	**515**	**278**
Relations avec les Églises				
Patrimoine biblique, thématique et hymnologique commun (OL2)	4	*0*	4	0
Événements et actions pour croître de manière plus soudée (OL3)	66	*0*	6	0
Valorisation de la vie spirituelle commune (OL3)	44	*0*	66	74
Accompagnement de nouvellles formes de communauté ecclésiale (OL4)	17	*0*	32	13
Soutien à l'élaboration de concepts de protection (OL4)	271	*0*	32	52
Encouragement de l'engagement en Église (OL4)	11	*0*	20	6
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	115	*0*	94	102
Monitorage des Églises membres (OL5)	17	*0*	32	4
Évolution au sein des Égl. membres et établissement catalogue de données (OL5)	24	*0*	26	0
Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (OL6)	0	*0*	19	0
Champ d'action Formation et professions	91	*0*	86	74
Diaconie	252	*0*	270	291
Politique femmes et genre	123	*48*	133	177
Solidarité protestante suisse	340	*264*	442	149
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	195	*15*	129	110
Total	**1'570**	***327***	**1'391**	**1'052**
Relations extérieures				
Source d'information pour les décideurs (OL1)	103	*0*	104	104
Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (OL1)	84	*0*	84	68
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	552	*470*	559	578
Champ d'action Sauvegarde de la Création	42	*0*		28
Champ d'action Organisation missionaires et Œuvres d'entraite	64	*0*	71	0
Œcuménisme	807	*10*	717	824
Œuvres	997	*966*	1'000	1'034
Politique de la migration et de l'asile	68	*0*	94	68
Durabilité	33	*0*	44	37
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	259	*10*	254	105
Total	**3'009**	***1'456***	**2'927**	**2'846**
Communication				
Champ d'action Communication	15	*0*	68	22
Page Internet	63	*0*	104	82
Messages à l'occasion des fêtes religieuses	19	*0*	44	56
Autres missions fondamentales et réserve des domaines	467	*0*	319	439
Total	**564**	***0***	**535**	**599**
Services centraux				
Analyse des flux financiers et utilisation multiforme des bâtiments ecclésiaux (OL6)	0	*0*	26	0
Droits d'auteur	388	*0*	388	360
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	3	*0*	6	3
Total	**391**	***0***	**420**	**363**
Frais généraux des projets				34
Total dépenses projets	**6'067**	***1'783***	**5'788**	**5'172**

**) Les charges transitoires désignent les sommes cibles destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey, les contributions volontaires des Églises membres aux organisations œcuméniques internationales, les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA et les contributions à des tiers prélevées sur les fonds.*

OL1 : objectif de législature 1 ; OL2 : objectif de législature 2 ; etc.

3.1.2. Explications relatives aux charges des ‹projets› et ‹services et offres›

Théologie et éthique

Présence dans le débat public (objectif de législature 1)

Le secteur théologie et éthique influencera le débat public par le biais d'études et de prises de position (286 TCHF) qui sont généralement diffusées en format blog. Un montant de 46 KCHF a été budgété pour l'animation du blog.

Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (objectif de législature 2)

L'EERS participe à hauteur de 50 KCHF au projet d'un « cours de formation spirituelle » (Faith Unpacked) des universités de Berne et de Zurich. Le projet vise à atteindre un large public grâce à des vidéos explicatives bien produites et animées sur le christianisme et son histoire. Les films sont notamment diffusés sur YouTube.

Des frais de personnel d'un montant de 13 KCHF et des frais généraux de 10 KCHF encourus par la chancellerie sont en outre budgétés sous ce poste.

Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (objectif de législature 2)

En organisant un colloque spécialisé en collaboration avec l'Université de Fribourg et un autre colloque indépendant, le secteur jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de cet objectif de législature. Une somme de 50 KCHF est prévue pour couvrir les frais de personnel en lien avec la préparation du contenu des colloques.

Mission fondamentale

La mission fondamentale du secteur comprend des mandats d'enseignement et conférences académiques (17 KCHF) ainsi que la collaboration avec la commission « nouveaux mouvements religieux » (9 KCHF). Le budget prévoit une somme de 7 KCHF pour des charges qui ne peuvent pas être imputées spécifiquement à un projet et 22 jours de temps de travail non encore attribué.

Relations avec les Églises

Événements et actions pour croître de manière plus soudée (objectif de législature 3)

Le premier synode de réflexion de l'EERS va contribuer à renforcer la communauté ecclésiale. Un montant de 62 KCHF a été alloué dans le budget à la préparation et à la réalisation de cet événement. Du temps de travail a en outre été réservé pour les clarifications nécessaires en rapport avec une Journée nationale de l'Église des jeunes (4 KCHF).

Valorisation de la vie spirituelle commune (objectif de législature 3)

Cette rubrique se rapporte au travail réalisé pour la Commission de liturgie (37 KCHF) et d'autres projets liturgiques (7 KCHF).

Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (objectif de législature 4)

Le secteur des relations avec les Églises accompagnera la coordination et la mise en réseau des Églises au sein de la communion d'Églises que forme l'EERS. Un montant de 17 KCHF est inscrit au budget pour la mise sur pied d'un réseau « Développement de l'Église ».

Soutien à l’élaboration de concepts de protection (objectif de législature 4)

Le projet « Protection de l’intégrité personnelle » constituera un point fort dans nos activités en 2025. Les 271 KCHF budgétés à cet effet englobent l’accompagnement du groupe de travail, le point de contact national externe et les activités de coordination liées au thème des indemnités de reconnaissance et d’autres questions dont la mise en place a été décidée par le Synode. Outre les environ 180 jours de travail que la chancellerie compte consacrer à ces activités un accompagnement externe est prévu.

Coordination et mise en réseau de l‘aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

Sous réserve de l'approbation du Synode, le centre de coordination de l'aumônerie dans le domaine de la santé (SeeliG) devrait commencer son travail au milieu de l'année 2025. Une contribution de 36 KCHF pour six mois est prévue à cet effet. Un montant supplémentaire de 24 KCHF est budgété pour les frais de personnel de l'EERS et les frais généraux, notamment les traductions. Un montant de 55 KCHF est inscrit au budget pour le travail de mise en réseau dans le domaine de l'aumônerie militaire.

Monitorage des Églises membres (objectif de législature 5)

C’est en particulier du temps de travail interne qui a été budgété pour le monitorage des Églises membres.

Évolution au sein des Églises membres et établissement d’un catalogue de données (objectif de législature 5)

Ce poste du budget englobe en particulier des moyens pour accompagner le GT Finances.

Champ d’action Formation et professions

Le secteur des relations avec les Églises accompagne le comité stratégique « Formation et professions ». Le travail de ce comité s’achèvera au milieu de l’année 2025. Le budget alloue 53 KCHF aux frais de réunion, aux frais du personnel interne et aux frais généraux engagés pour l’étude de faisabilité de deux projets et, en cas de résultat concluant, à un projet de suivi.

Diaconie

Les ‹services et offres› de Diaconie Suisse (221 KCHF), les soins palliatifs (20 KCHF) et les « premiers secours en santé psychique ENSA » (8 KCHF) font partie de la mission fondamentale du secteur des relations avec les Églises.

Politique femmes et genres

Cette rubrique couvre les charges de la Conférence Femmes et Genres (68 KCHF) et du fonds pour le travail des femmes (7 KCHF).

Le budget prévoit de prélever 48 KCHF sur le fonds pour le travail des femmes.

Solidarité protestante suisse (SPS)

Les frais de personnel pour le fonds SPS ont été réduits ces dernières années. Le budget de 75 KCHF se situe au même niveau que dans les années récentes et doit couvrir les charges de la Conférence, des comités et de leur accompagnement par la chancellerie. Les contributions versées par le fonds SPS dépendent des recettes. Compte tenu des derniers résultats des collectes, des contributions à des tiers plus modestes (264 KCHF) ont été budgétées en comparaison de l’an dernier.

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique inclut les travaux liturgiques qui ne figurent pas dans les objectifs de législature (43 KCHF), ainsi que la CPE et la collaboration des exécutifs (50 KCHF).

En outre, le budget prévoit des frais généraux non imputables à des projets en particulier (7 KCHF) ainsi que du temps de travail non encore attribué (78 KCHF).

Un prélèvement de 15 KCHF sur le fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger est prévu.

Relations extérieures et Œuvres

Source d'information pour les décideuses et décideurs (objectif de législature 1)

Le secteur des relations extérieures et œuvres a pour responsabilité de veiller à ce que l'EERS reste une source d'information fiable et appréciée des décideuses et décideurs à travers le monitorage des activités sous la Coupole fédérale (27 KCHF), les consultations et les prises de position (48 KCHF), les discussions avec les partis politiques (10 KCHF) et la participation à des commissions extraparlementaires (18 KCHF).

Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (objectif de législature 1)

Cet objectif de législature est mis en œuvre à travers des événements au Forum politique de Berne. L'EERS entend contribuer ainsi à la formation de l'opinion publique et politique et en particulier atteindre les jeunes adultes et les milieux éloignés de l'Église, conformément à sa mission (84 TCHF).

Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

Le secteur des relations extérieures et œuvres coordonne (67 KCHF) et développe (15 KCHF) l'aumônerie dans les CFA. Selon la décision du Synode, les contributions extraordinaires des Églises membres (470 KCHF) sont transférées aux CFA.

Champ d'action Sauvegarde de la Création

Le secteur des relations extérieures et œuvres accompagne le comité stratégique « Sauvegarde de la Création ». Les frais de réunion du comité en 2025 sont inscrits au budget. Le travail du comité stratégique arrivera à terme à mi-2025.

Champ d'action Organisations missionnaires et œuvre d'entraide

En juin 2024, le Synode a décidé de créer le champ d'action « Organisations missionnaires et *œuvre d'entraide* » qui sera doté d'un montant similaire à celui des trois champs d'action déjà existants pour l'accompagnement, en particulier externe, d'un comité stratégique.

Œcuménisme

L'EERS verse un montant total de 548 KCHF à la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (CTEC) et aux organisations œcuméniques internationales, qui se subdivise en contributions ordinaires, en contributions aux projets, et en contributions transitoires des Églises membres (EM). Dans le détail, ce montant est ventilé de la manière suivante :

	Contributions ordinaires	Contr. aux projets	Contributions EM	Total
CTEC	43			43
CEPE	60			60
COE	130		40	170
CMER	50	10	45	105
KEK	75		10	85
Contribution aux projet		25		25
Bossey - sommes cibles transférées			60	60
	358	**35**	**155**	**548**

En outre, le budget comprend des frais de personnel (165 KCHF) et des frais généraux de la chancellerie (94 KCHF) qui sont destinés à la collaboration avec les organisations œcuméniques et sont engagés en faveur d'un projet pour le soutien de chrétiens menacés.

Œuvres

Les frais de personnel engagés pour les relations avec les œuvres sont estimés à 29 KCHF, et les frais généraux à 2 KCHF.

Les contributions der Églises membres aux organisations missionnaires Mission 21 et DM (966 KCHF) sont transférées sans déduction.

Politique de la migration et de l'asile

À côté de l'aumônerie dans les CFA (objectif de législature 4), le secteur a également pour mission fondamentale d'échanger avec les partenaires de la migration (22 KCHF) et avec les responsables de la migration (19 KCHF), ce qui s'accompagne de diverses autres tâches (27 KCHF).

Durabilité

Cette rubrique couvre le travail du comité *d'œco Églises pour l'environnement* (14 KCHF), l'acquisition du label Coq vert (8 KCHF) et un travail de fond en matière d'écologie (10 KCHF).

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique recouvre le dialogue interreligieux (relations avec la FSCI, collaboration avec le SCR et une rencontre avec les responsables de l'islam) avec un budget de 67 KCHF, les projets en lien avec le mandat des droits humains (2 KCHF), ainsi que les frais généraux non imputables à un projet en particulier (16 KCHF). Le temps de travail non attribué représente une somme importante en comparaison des autres secteurs (160 KCHF), ce qui laisse la possibilité au Conseil de réagir en cas d'évolution inattendue de la situation internationale.

Le budget prévoit de prélever 10 KCHF sur le fonds pour les droits humains.

Communication

Champ d'action Communication

Le secteur de la communication accompagne le comité stratégique chargé du champ d'action Communication. Ce comité va clore son travail à mi-2025. Les frais de réunion encore encouru par le comité jusque-là sont compris dans le budget.

Site Internet

La somme prévue pour le site internet (63 KCHF) inclut la gestion en continu de la présence en ligne de l'EERS : publications, traductions en plusieurs langues, vidéos, images et photos ainsi que les interfaces et les tâches liées au développement du site. Cela comprend la coordination et l'exécution de mandats avec le prestataire de services externe chargé de l'hébergement et de l'exploitation.

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

En 2024, l'EERS a révisé sa stratégie de communication. Le temps de travail alloué aux relations publiques en général comprend l'ensemble des tâches de communication stratégique et institutionnelle, la communication avec les médias, l'aide à la communication non imputable directement à des projets en particulier, ainsi que du temps de travail non attribué pour des projets non planifiés. De plus, cette position recouvre l'ensemble des tâches de coordination et des charges liées à la communication interne.

Suite à l'adaptation des processus dans le domaine de la communication, la conception graphique du site internet a en partie été externalisée et un montant de 56 KCHF a été inscrit au budget à cet effet. Le budget inclut en outre 54 KCHF pour une réception des médias (15 KCHF), des traductions, un monitoring des médias, etc. (54 KCHF).

La mission fondamentale de la communication englobe toujours, entre autres aspects, la coordination de la communication au niveau national (12 KCHF) et la poursuite du travail sur l'identité visuelle (16 KCHF).

Comme ces dernières années, le budget comprend des contributions au prix décerné dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF), au festival Visions du Réel de Nyon (3 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

Services centraux

Analyse des flux financiers et utilisation des bâtiments ecclésiaux (objectif de législature 6)

Le GT Finances, qui figure dans le budget du secteur Relations avec les Églises, se penche sur l'analyse des instruments financiers. Aucun poste de charges n'est inscrit au budget pour l'utilisation des bâtiments ecclésiaux en 2025.

Droits d'auteur

Cette rubrique englobe les redevances versées à la Suisa (musique, streaming et images), 264 KCHF, à Pro Litteris (textes), 66 KCHF, à VG Musikedition (photocopies pour le culte), 46 KCHF, ainsi que des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN), 5 KCHF, que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres. De plus, un montant de 7 KCHF de frais de personnel internes a été inscrit au budget pour des tâches de coordination, les échanges et les négociations.

Autres missions fondamentales

Sont budgétées ici les charges liées au développement de l'EERS en tant qu'entreprise favorable à la famille (label UND).

Comme chaque année, vous pouvez consulter le budget par projet divisé en frais de personnel et frais généraux dans l'espace protégé par mot de passe sur le site de l'EERS.

3.1.3. Charges des projets par secteur (sans charges transitoires)

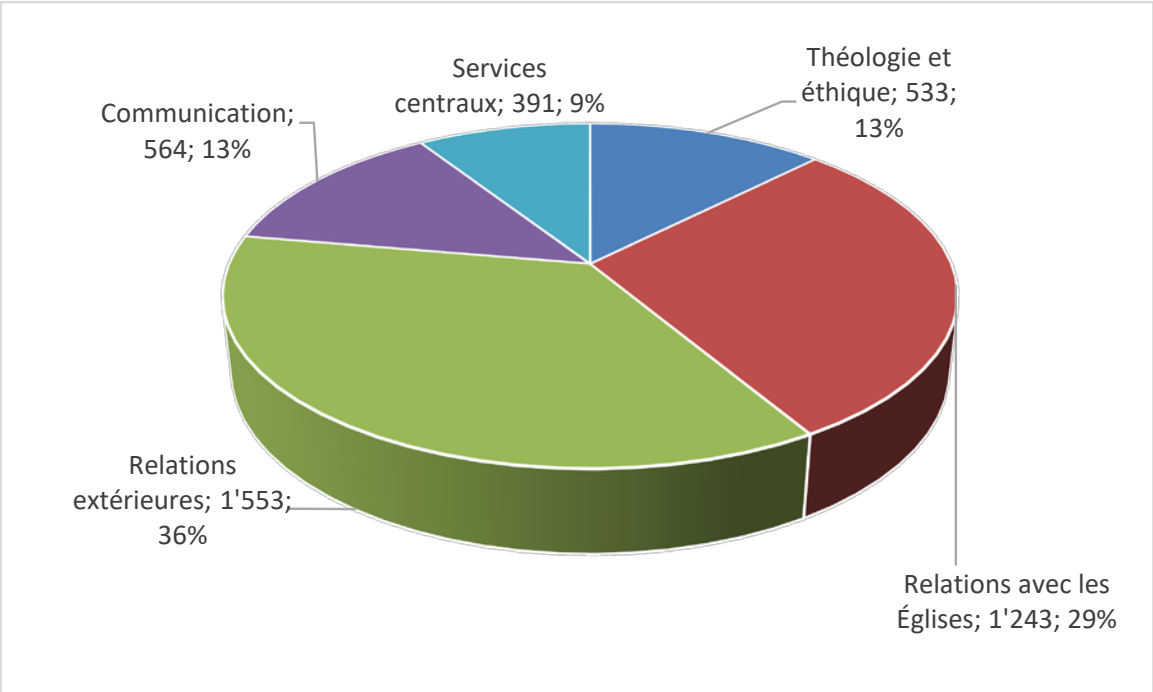

3.1.4. Charges des projets par instruments de pilotage (sans charges transitoires)

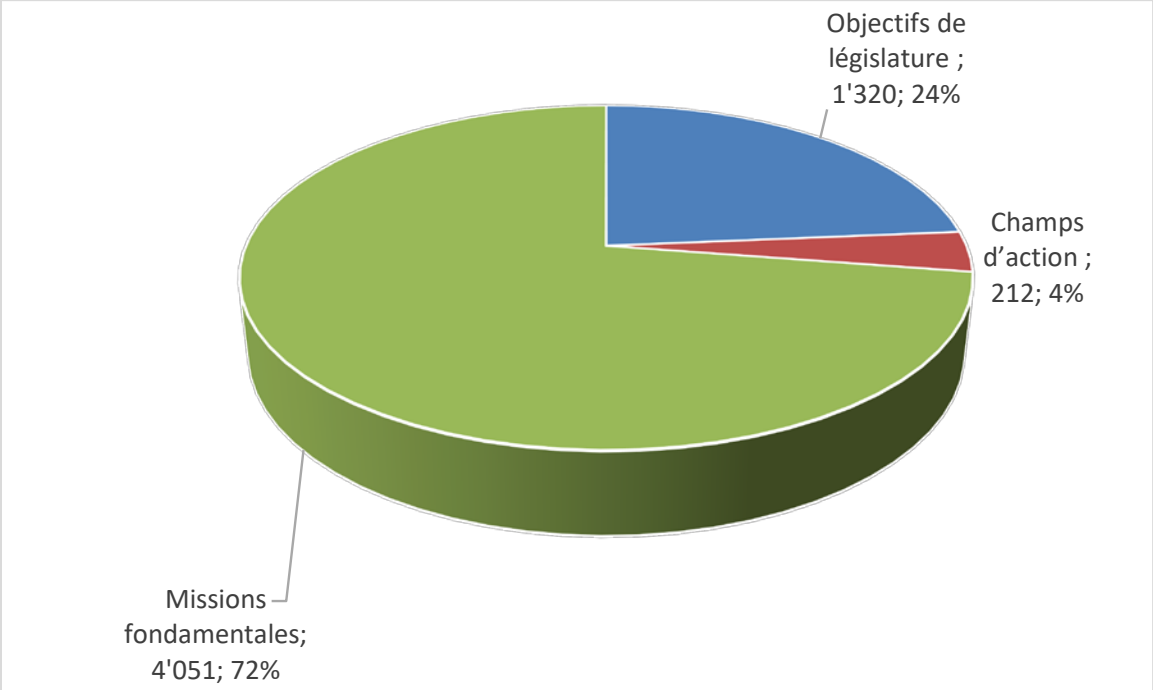

3.1.5. Charges des projets par affectation

Seulement 53,1 % du budget des volets ‹projets› et ‹services et offres› sont imputables au travail de la chancellerie. Le reste couvre des positions transitoires, des contributions des fonds affectés, des versements aux partenaires œcuméniques ainsi qu'à des institutions laïques qui s'occupent de thématiques ecclésiales.

Le graphique présente la répartition de l'ensemble des charges liées aux volets ‹projets› et ‹services et offres› (6 067 KCHF) en fonction de l'influence exercée par le Conseil sur leur affectation.

- 26,2 % : contributions transitoires destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes, ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey ; dons volontaires et collectes destinées aux organisations internationales ; contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA.
- 5,6 % : contributions à des projets financés par des fonds affectés ; concrètement, ces contributions sont fixées par les commissions du Conseil, selon l'affectation des dons.
- 6,3 % : redevances pour les droits d'auteur ; l'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses évangéliques réformées et des paroisses de l'EEM en Suisse.
- 6,9 % : contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.
- 1,9 % : contributions à des institutions qui traitent de sujets ecclésiaux (‹Église et société›) et à d'autres organisations, actives notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs (‹autres contributions›).

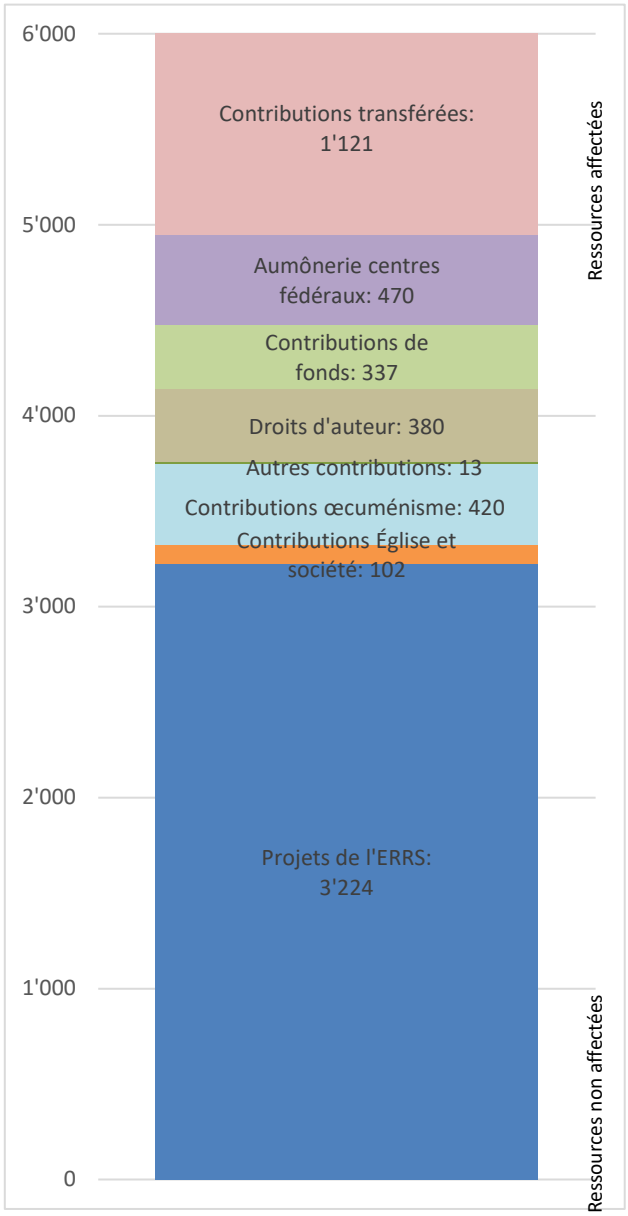

4. Charges structurelles

4.1. Aperçu

	Personnel	Frais généraux	Budget 25	Budget 24	Comptes 23
Synode	194	123	317	362	320
Conseil	468	86	554	576	570
Bureau de la présidente	413	28	441	454	469
Services centraux	730	46	776	743	790
Infrastructure	55	161	216	207	300
Immeuble	5	132	137	222	282
Bibliothèque	4	4	8	12	13
Frais administratifs des départements	9	0	9	41	18
Total	**1'878**	**580**	**2'458**	**2'617**	**2'762**

4.2. Explications relatives aux charges structurelles

Synode

Cette rubrique comprend les frais engendrés par le synode d'été à St-Gall et le synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Le synode de réflexion doit contribuer à souder la communauté ecclésiale (objectif de législation 3), et figure de ce fait dans les charges de projets. Le budget prévoit d'allouer en tout cas 1 EPT, soit 169 KCHF, à l'assistance administrative, au bureau du Synode, à la communication et à d'autres frais tels que la révision des traductions en interne ou les participations des personnes mandatées au synode. De plus, les frais de personnel incluent les indemnités pour la présidence du Synode et la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire conformément à l'art. 16 du règlement des finances.

Conseil

Cette rubrique inclut les indemnités versées aux membres du Conseil exerçant leur fonction à titre accessoire (386 KCHF, y c. frais de personnel annexes), les frais de personnel pour l'assistante administrative du Conseil (0,6 EPT), les frais de préparation et de suivi des séances par la chancellerie, les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication (0,1 EPT), ainsi que les frais de voyage et de représentation (60 KCHF), les honoraires et divers frais généraux (26 KCHF). Une réduction du temps de travail de l'assistante du Conseil de 0,1 EPT entraîne une réduction des frais de personnel en comparaison de l'an dernier.

Le montant de l'indemnité aux membres du Conseil est calculé sur la base du règlement des finances et équivaut à 0,25 EPT par membre et 0,25 EPT supplémentaire réparti entre l'ensemble.

Bureau de la présidente

Les frais de personnel englobent l'indemnisation de la présidente (1 EPT), les charges de l'assistante administrative (0,8 EPT) et d'une collaboratrice personnelle (0,3 EPT), ainsi que les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication et par les personnes mandatées par la chancellerie. Sur l'ensemble des frais généraux, 19 KCHF sont imputables aux frais de voyage et de représentation. Le temps de travail de la collaboratrice personnelle de la présidente a été réduit de 0,5 à 0,3 EPT, avec une réduction correspondante des frais de personnel.

Services centraux

94 % des charges sont des frais de personnel pour la direction de la chancellerie et des services centraux.

Infrastructure

Cette rubrique correspond aux frais informatiques (90 KCHF), de formation continue (23 KCHF), de recrutement (10 KCHF) et divers.

Immeuble

L’immeuble du Sulgenauweg a été revalorisé de 750 KCHF en 2024 et, conformément aux recommandations actualisées relatives à la présentation des comptes, il n’est plus amorti.

Charges administratives des secteurs

Cette rubrique comprend les charges liées aux rapports, y compris l’établissement du rapport d’activité, la commission du personnel, les tâches de traduction, etc.

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2025	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2025
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		50		-50	74
Fonds en faveur des droits humains	63		10		-10	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		300		-300	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	337				-15	322
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	58		63		-60	61
Capital des fonds (fonds affectés)	**1'375**		**893**	**0**	**-905**	**1'363**
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'487				-165	2'322
Réserve de fluctuations des placements	1'261					1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	216				-107	109
Fonds John Jeffries	1'189				-17	1'172
Capital libre généré						
Capital généré	2'358			49		2'407
Résultat annuel	187	-79		-49		59
Capital de l'organisation	**8'622**	**-79**	**0**	**0**	**-289**	**8'254**

Comptes	Existant initial 1.1.2024	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2024
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		50		-50	74
Fonds en faveur des droits humains	59		25		-21	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		420		-420	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	352				-15	337
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	50		63		-55	58
Capital des fonds (fonds affectés)	**1'378**		**1'028**		**-1'031**	**1'375**
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'587				-100	2'487 *)
Réserve de fluctuations des placements	1'261					1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	253		10		-47	216
Fonds John Jeffries	1'191				-2	1'189
Capital libre généré						
Capital généré	2'309			49		2'358
Résultat annuel	187	49		-49		187
Capital de l'organisation	**8'712**	**49**	**10**	**0**	**-149**	**8'622**

**) L'augmentation de la réserve de réévaluation n'apparaît pas encore dans cette présentation, car le tableau présente l'existant initial à début 2024 actualisé en fonction du budget approuvé.*

Explications relatives aux variations du capital

Existant initial au 1er janvier 2024

Valeurs du bilan au 31 décembre 2023

Existant final au 31 décembre 2024 et existant initial au 1er janvier 2025

Existant initial au 1er janvier 2024 extrapolé en fonction du budget 2024

Produits internes

Capital généré durant la période (résultat annuel)

Dotation externe

Attributions au capital durant la période

Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

Utilisation externe

Prélèvements sur fonds

Existant final au 31 décembre 2025

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

Fonds pour le travail des femmes

Ce fonds permet de soutenir en particulier les Femmes protestantes de Suisse FPS (désormais : femmes protestantes). En outre, des contributions sont allouées à des projets (sur demande). Il est difficile de prévoir le montant des collectes, le budget, s'appuyant sur le résultat de l'année précédente, table sur un montant de 50 KCHF.

Fonds en faveur des droits humains

Ce fonds permet de soutenir des projets ou des particuliers en Suisse et à l'étranger. Ces dernières années, le montant des collectes est en baisse constante et la fortune du fonds a été réduite. Pour 2025, le montant des collectes inscrit au budget se situe au faible niveau des années précédentes. Selon l'ordonnance sur le fonds, la fortune du fonds ne peut pas être inférieure à 50 KCHF.

Fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE)

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est allouée aux Églises suisses de l'étranger qui déposent une demande de fonds pour financer un projet concret et, depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

Fonds Solidarité protestante suisse (SPS)

Selon le règlement, le fonds SPS est destiné à soutenir des projets menés par des Églises de la diaspora.

Pour 2025, le Conseil anticipe des apports (collecte de la Réformation et offrande des catéchumènes) d'un montant de 300 KCHF. Depuis 2022, le règlement prévoit une indemnité pour les tâches effectuées par la chancellerie et pour couvrir les frais généraux. Le Conseil a fixé ce montant à 15 % de la collecte de la Réformation. Après déduction dudit montant, 80 % du reste de la collecte de la Réformation iront à l'enseignement religieux au Tessin et 20 % à la Fondation de la Réformation.

L’offrande des catéchumènes est destinée au soutien du travail diaconal avec les jeunes à Marseille.

Capital SCR

La FEPS a exercé la présidence du SCR jusqu’à début 2018. Actuellement, l’Église catholique romaine assure la présidence, mais l’EERS continue d’assumer l’administration. Le capital du SCR apparaît dans les comptes comme un fonds affecté.

Réserve de réévaluation de l’immeuble

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. Conformément aux règles en vigueur à l’époque, une somme de 99'500 CHF était amortie sur l’immeuble chaque année et comptabilisée en compensation de la réserve de réévaluation, donc sans effet sur le résultat.

Désormais, les recommandations pour la présentation des comptes partent du principe qu’un immeuble ne perd pas en valeur. En 2023, lors de la vérification des comptes, les réviseurs ont donc suggéré de réévaluer l’immeuble d’un montant de 750 KCHF. Le Conseil va suivre cette recommandation et réévaluer l’immeuble en 2024 tout en constituant une réserve de réévaluation d’un même montant pour éviter un effet sur le résultat.

Ensuite, l’immeuble ne sera plus amorti, mais la réserve de réévaluation pourra néanmoins être dissoute. Il n’existe pas de règles pour cette dissolution. La dissolution linéaire sur 20 ans est une pratique répandue, mais elle peut aussi se faire plus rapidement.

Ces dernières années, les synodales avaient plusieurs fois critiqué le capital d’organisation de l’EERS, jugé trop élevé à leurs yeux. Le Conseil entend donc dissoudre la réserve de réévaluation dans les prochaines années et ainsi réduire le capital d’organisation dans les mêmes proportions.

En 2025 et dans les années consécutives, la dissolution de la réserve de réévaluation contribuera au financement du projet « Protection de l’intégrité personnelle ».

Réserve de fluctuation de valeur RFV

Le but est de conserver 25 % du capital investi comme réserve de fluctuation de valeur. Le Conseil n’inscrivant pas au budget les plus-values et les moins-values boursières, il n’y inscrit pas non plus le prélèvement sur la RFV. Après les pertes subies en 2022, la réserve de fluctuation de valeur a pu être reconstituée en 2023 jusqu’à sa valeur cible de 25% du capital investi.

Fonds pour les manifestations internationales

Le fonds pour les manifestations internationales est alimenté à raison de 30 KCHF par an et sert à participer financièrement aux Assemblées ou à d’autres charges ponctuelles des organisations internationales. En 2025, il est prévu d’opérer un prélèvement pour l’assemblée générale de la CMER, pour une bourse à Bossey et pour une manifestation « 1700 ans après le concile de Nicée », pour un projet du COE et pour un autre en faveur des chrétiens menacés. Comme le fonds est bien rempli, il ne sera pas alimenté en 2025.

Fonds John Jeffries

Le fonds John Jeffries est destiné à l’entretien et au développement du patrimoine immobilier de l’EERS. Il peut également être utilisé lors de l’achat de nouveaux immeubles.

La rénovation des volets de l’immeuble du Sulgenauweg est prévue pour 2025. Les frais anticipés de l’ordre de 15 KCHF vont être prélevés sur le fonds. Depuis 2016, l’amortissement annuel des nouvelles fenêtres de l’immeuble du Sulgenauweg est en outre financé par ce fonds.

Capital généré

Capital libre de l’EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

Résultat annuel

Résultat déterminé dans le compte d’exploitation

6. Contributions des membres

	M_i	$B1_i$	K1	a	b	c	K_i	$B1_i*K_i$	G_i	B_iNeu	B_i2024	B_iNeu - B_i2024			
Église membre	**Nombre de membres**	**Contribution sans correction**	**Facteur de l'Église (neutre)**	**Correction Indice des ressources**	**Correction financement**	**Correction proportion de protestants**	**Somme: K1+ a+b+c**	**Résultat intermédiare**	**Clé de répartition**	**Contribution 2025**	**Contribution 2024**	**Écart en CHF**	**Écart en %**	**Clé de répartition adoptée**	**Église membre**
AG	148'684	450'513	1.00	-0.10	1.10	-0.30	1.70	765'872	7.017%	417'215	461'932	-44'717	-9.7%	7.045%	**AG**
AI/AR	22'222	67'333	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	127'933	1.172%	69'693	69'040	653	0.9%	1.177%	**AI/AR**
BE-JU-SO	544'256	1'649'096	1.00	-0.10	0.70	0.10	1.70	2'803'463	25.687%	1'527'209	1'512'904	14'305	0.9%	25.787%	**BE-JU-SO**
BL	79'591	241'161	1.00	0.15	1.10	-0.20	2.05	494'380	4.530%	269'318	266'795	2'523	0.9%	4.547%	**BL**
BS	23'941	72'541	1.00	0.35	1.05	-0.30	2.10	152'336	1.396%	60'000	60'000	0	0.0%	1.013%	**BS**
FR	39'184	118'728	1.00	-0.10	0.70	-0.30	1.30	154'346	1.414%	84'082	83'294	788	0.9%	1.420%	**FR**
GE	45'284	137'211	1.00	0.35	0.00	-0.50	0.85	116'629	1.069%	63'535	62'939	596	0.9%	1.073%	**GE**
GL	12'864	38'978	1.00	-0.20	1.00	-0.20	1.60	62'365	0.571%	33'974	33'655	319	0.9%	0.574%	**GL**
GR	62'514	189'417	1.00	-0.10	1.10	-0.20	1.80	340'951	3.124%	185'736	183'995	1'741	0.9%	3.136%	**GR**
LU	39'528	119'770	1.00	0.00	1.10	-0.50	1.60	191'632	1.756%	104'393	103'415	978	0.9%	1.763%	**LU**
NE	36'946	111'946	1.00	-0.10	0.10	-0.30	0.70	78'362	0.718%	42'689	48'330	-5'641	-11.7%	0.721%	**NE**
NW	4'189	12'693	1.00	0.35	1.10	-0.50	1.95	24'751	0.227%	13'483	13'357	126	0.9%	0.228%	**NW**
OW	2'823	8'554	1.00	0.35	1.35	-0.50	2.20	18'819	0.172%	10'252	10'156	96	0.9%	0.173%	**OW**
SG	98'929	299'755	1.00	-0.10	1.35	-0.30	1.95	584'522	5.356%	318'424	315'441	2'983	0.9%	5.377%	**SG**
SH	27'196	82'404	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	140'087	1.284%	76'312	75'599	713	0.9%	1.289%	**SH**
SO	24'168	73'229	1.00	-0.20	1.25	-0.50	1.55	113'505	1.040%	61'833	61'254	579	0.9%	1.044%	**SO**
SZ	17'500	53'025	1.00	0.40	0.70	-0.50	1.60	84'840	0.777%	46'217	45'785	432	0.9%	0.780%	**SZ**
TG	88'876	269'294	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	457'800	4.195%	249'391	247'054	2'337	0.9%	4.211%	**TG**
TI	12'777	38'714	1.00	0.15	-0.30	-0.50	0.35	13'550	0.124%	7'381	7'312	69	0.9%	0.125%	**TI**
UR	1'622	4'915	1.00	-0.20	1.20	-0.50	1.50	7'373	0.068%	4'016	3'979	37	0.9%	0.068%	**UR**
VD	185'199	561'153	1.00	0.15	0.75	-0.20	1.70	953'960	8.741%	519'677	514'809	4'868	0.9%	8.775%	**VD**
VS	20'812	63'060	1.00	-0.20	0.10	-0.50	0.40	25'224	0.231%	13'741	13'612	129	0.9%	0.232%	**VS**
ZG	16'042	48'607	1.00	0.50	1.80	-0.30	3.00	145'821	1.336%	79'438	78'693	745	0.9%	1.341%	**ZG**
ZH	396'876	1'202'533	1.00	0.35	1.35	-0.20	2.50	3'006'333	27.545%	1'637'723	1'622'382	15'341	0.9%	27.653%	**ZH**
EMK	5'123	15'523	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.451%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	**EMK**
Total	**1'957'146**	**5'930'153**						**10'864'854**	**100%**	**5'922'457**	**5'922'457**				**Total**

7. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition 2025 %		Contributions extraordinaires Centres fédéraux CHF		Sommes cibles Institut Bossey CHF		Sommes cibles EPER CHF		Sommes cibles EPER Aide aux réfugiés CHF		
AG	**7.045%**		**33'110**		**4'227**		**172'520**		**72'909**		AG
AI/AR	**1.177%**		**5'531**		**706**		**28'818**		**12'179**		AI/AR
BE-JU-SO	**25.787%**		**121'198**		**15'472**		**631'508**		**266'884**		BE-JU-SO
BL	**4.547%**		**21'373**		**2'728**		**111'364**		**47'064**		BL
BS	**1.013%**		**4'762**		**608**		**24'810**		**10'485**		BS
FR	**1.420%**		**6'673**		**852**		**34'768**		**14'694**		FR
GE	**1.073%**		**5'042**		**644**		**26'272**		**11'103**		GE
GL	**0.574%**		**2'696**		**344**		**14'048**		**5'937**		GL
GR	**3.136%**		**14'740**		**1'882**		**76'803**		**32'458**		GR
LU	**1.763%**		**8'285**		**1'058**		**43'167**		**18'243**		LU
NE	**0.721%**		**3'388**		**432**		**17'652**		**7'460**		NE
NW	**0.228%**		**1'070**		**137**		**5'575**		**2'356**		NW
OW	**0.173%**		**814**		**104**		**4'239**		**1'792**		OW
SG	**5.377%**		**25'270**		**3'226**		**131'670**		**55'645**		SG
SH	**1.289%**		**6'056**		**773**		**31'555**		**13'336**		SH
SO	**1.044%**		**4'907**		**626**		**25'568**		**10'805**		SO
SZ	**0.780%**		**3'668**		**468**		**19'111**		**8'077**		SZ
TG	**4.211%**		**19'791**		**2'527**		**103'124**		**43'582**		TG
TI	**0.125%**		**586**		**75**		**3'052**		**1'290**		TI
UR	**0.068%**		**319**		**41**		**1'661**		**702**		UR
VD	**8.775%**		**41'241**		**5'265**		**214'889**		**90'815**		VD
VS	**0.232%**		**1'090**		**139**		**5'682**		**2'401**		VS
ZG	**1.341%**		**6'304**		**805**		**32'848**		**13'882**		ZG
ZH	**27.653%**		**129'965**		**16'590**		**677'207**		**286'196**		ZH
EEM	**0.451%**		**2'121**		**271**		**11'051**		**4'670**		EEM
TOTAL	**100%**		**470'000**		**60'000**		**2'448'962**		**1'034'965**		TOTAL

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Plan financier 2026 – 2029

Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier pour la période 2026 – 2029.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

1. Remarques générales

Comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme GAAP RPC 21 et contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

Le plan financier est un instrument de planification évolutif. Il doit fournir au Synode une première information sur les priorités thématiques et la situation financière attendue pour les prochaines années. Le Synode décide des projets concrets et d'un cadre financier contraignant sur la base du budget.

En juin 2024, le Synode a transmis au Conseil la motion des Églises du Nord-Ouest de la Suisse, chargeant celui-ci d'élaborer le plan financier de l'EERS en tenant compte des plans financiers des Églises membres. Il s'agit notamment d'aligner l'évolution des contributions des membres sur l'évolution financière des Églises membres. Pour l'actuel plan financier, il n'a pas été possible d'accéder à cette demande faute de temps. Les plans financiers publiés par les Églises membres pour la période de 2025 à 2028 divergent dans leurs prévisions sur les évolutions attendues. Le Conseil va prier les Églises membres de fournir d'ici fin 2024 des informations détaillées sur leur planification financière afin de pouvoir procéder à une analyse approfondie. Les résultats seront alors intégrés dans le prochain plan financier.

En conséquence de ce qui précède, le présent plan financier de l'EERS fait état de contributions ordinaires inchangées des Églises.

Compte tenu de la compensation du renchérissement supposée de 1 % par an et des prix qui ne cessent de monter pour les frais généraux, les moyens dont le Conseil dispose effectivement diminuent de 70 KCHF par an soit de 280 KCHF en quatre ans.

Comme expliqué dans le budget pour l'année 2025, le Conseil a l'intention de réduire le patrimoine de l'EERS afin de financer une partie des projets. Le plan financier prévoit que la réserve de réévaluation constituée lors de la réévaluation de l'immeuble du Sulgenauweg soit dissoute par tranches annuelles de 165 KCHF au profit du résultat annuel.

Pour les années jusqu'en 2027, ces fonds seront entièrement consacrés au projet « Protection de l'intégrité personnelle » et il est probable que ce projet engagera encore d'autres ressources. Le Conseil disposera donc de moins de moyens pour ses autres objectifs de législature dont la mise en œuvre devra être adaptée à ses possibilités financières. En 2028 et 2029, la réserve de réévaluation sera utilisée pour financer les projets en cours. Il ne restera alors aucune latitude financière pour de nouveaux projets, dans la mesure où le portefeuille de projets actuel relatif à la mission fondamentale reste inchangé.

L'étude Ecoplan a montré que les Églises membres doivent s'attendre à une baisse des ressources financières et à une pénurie de personnel. Le Conseil et le Synode devraient donc analyser les évolutions financières au cours des prochaines années et élaborer une stratégie commune en vue de définir des priorités et explorer des synergies. À cet effet, les comités stratégiques ont déjà donné des impulsions dans les secteurs de la communication et de la formation. En outre, une concentration dans le domaine de la liturgie est à l'étude.

En janvier 2024, le Conseil a décidé que les défis futurs en matière de finances et d'activités devaient être discutés avec les responsables des Églises. La première réunion a eu lieu en juin 2024, à la suite du synode. Ces discussions se poursuivront et les résultats seront intégrés dans la planification des finances et des activités.

2. Compte d'exploitation pour la période 2025 – 2029

	Budget 2025 KCHF	**Plan 2026** KCHF	**Plan 2027** KCHF	**Plan 2028** KCHF	**Plan 2029** KCHF
Produits					
Contributions des membres	5'922	5'922	5'922	5'922	5'922
Autres contributions aux projets, services, offres	674	624	624	624	624
Sommes cibles pour transmission	1'121	1'121	1'121	1'121	1'121
Collectes pour fonds	360	353	346	339	332
Total produits internes	**8'077**	**8'020**	**8'013**	**8'006**	**7'999**
Produits de prestations fournies	24	24	24	24	24
Produits de remboursements div. des assurances	0	0	0	0	0
Total produits	**8'101**	**8'044**	**8'037**	**8'030**	**8'023**
Charges d'exploitation					
Total charges de projets	**-6'067**	**-5'927**	**-5'913**	**-5'842**	**-5'905**
Total charges structurelles	**-2'458**	**-2'386**	**-2'394**	**-2'502**	**-2'430**
Total charges d'exploitation	**-8'525**	**-8'313**	**-8'307**	**-8'344**	**-8'335**
Résultat d'exploitation	**-424**	**-269**	**-270**	**-314**	**-312**
Total résultat financier	**45**	**45**	**45**	**45**	**45**
Total autres résultats	**-1**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat avant variation du capital des fonds	**-380**	**-224**	**-225**	**-269**	**-267**
Variation du capital des fonds					
Fonds affectés					
Allocation	-893	-823	-816	-809	-802
Utilisation	905	838	831	824	817
Fonds libres					
Allocation	0	-30	-30	-30	-30
Utilisation	289	207	207	232	222
Total variation du capital des fonds	**301**	**192**	**192**	**217**	**207**
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	**-79**	**-32**	**-33**	**-52**	**-60**
Attributions					
Attribution / utilisation capital de l'organisation	79	32	33	52	60
Résultat annuel	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

2.1. Produits

Le plan financier de la période 2026 à 2029 part du principe que les contributions ordinaires resteront inchangées. Les éventuelles contributions à certains projets de l'EERS ne sont pas prises en compte dans le plan financier.

Le Conseil se base en outre sur des contributions extraordinaires inchangées pour l'aumônerie dans les centres fédéraux ainsi que sur des contributions inchangées de la société simple « e.G. Übereinkunft Diakonie Schweiz » pour les projets de Diaconie Suisse et les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes et Genres, Synode).

La continuité est également supposée pour les sommes cibles, les recettes des collectes sont réduites de 2 % par an à partir de 2026.

2.2. Charges des ‹projets› et ‹services et offres›

Le plan financier pour la période de 2026 à 2029 part du principe que la mission fondamentale de l'EERS reste inchangée et que le travail sur les ‹projets› et ‹services et offres› entamés va se poursuivre, étant donné qu'en juin 2024, le Synode a avalisé tels quels tous les ‹services et offres› dont les charges dépassent 50 KCHF pour les quatre années à venir et a pris connaissance des autres ‹services et offres›.

L'EERS continuera à soutenir les organisations internationales par des contributions ordinaires et par des participations financières à des projets concrets, notamment les assemblées générales. L'assemblée générale de la Conférence des Églises européennes CEE est prévue en 2027, celle du Conseil œcuménique des Églises COE en 2029.

Le Conseil part du principe que le projet « Protection de l'intégrité personnelle » engagera des fonds jusqu'en 2027.

Le Conseil ne dispose donc que de très peu de marge pour de nouveaux projets. Sur la base des objectifs de la législature, le Conseil a envisagé les thèmes suivants :

- Bilan des prestations pour la société dans son ensemble / campagne nationale
- Projet de suivi du comité stratégique Formation et professions

Le budget fixe à chaque fois des priorités afin d'utiliser les moyens de manière efficace et effective.

2.3. Charges structurelles

Les charges structurelles englobent les charges du Synode, du Conseil et du bureau de la Présidence ainsi que celles des Services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent pas être attribuées à des projets.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées par secteur.

L'immeuble n'est plus amorti depuis 2024, car les règles comptables actualisées partent du principe qu'un bien immobilier ne perd pas en valeur.

Un rééquipement des postes de travail informatiques est prévu pour l'année 2028. Les nouveaux appareils dont la valeur est inférieure à 3 000 CHF ne sont pas amortis. Leur acquisition va donc intégralement à charge du résultat de l'exercice.

2.4. Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes des parts de fonds ainsi que les charges sont budgétés, alors que les fluctuations de cours ne sont pas budgétées.

2.5. Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est employée par l'intermédiaire de l'EERS. Les dépenses sont restituées à 100 %.

En outre, l'EERS accomplit des tâches administratives pour le Conseil suisse des religions SCR jusqu'en 2025 probablement. Ce travail est rémunéré par des prélèvements sur le

fonds SCR et ne grève pas le résultat annuel. À partir de 2026, cette prestation n'est plus inscrite au budget.

2.6. Résultats des fonds

Le compte de variation du capital présente le détail des mouvements.

3. Tableau sur la variation du capital 2026 à 2029

Comptes	Existant initial 1.1.2026	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2029
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		190		-190	74
Fonds en faveur des droits humains	63		40		-40	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		1'140		-1'140	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	322		0		-60	262
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0		0	163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'880		-1'880	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	0		0		0	0
Capital des fonds (fonds affectés)	**1'302**		**3'250**		**-3'310**	**1'242**
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'322		0		-660	1'662
Réserve de fluctuations des placements	1'261		0		0	1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	836		0		0	836
Fonds manifestations internationales	109		120		-25	204
Fonds John Jeffries	1'172		0		-8	1'164
Capital généré	2'407			-196		2'211
Résultat annuel	59	-177		196		78
Capital de l'organisation	**8'254**	**-177**	**120**	**0**	**-693**	**7'504**

**) L'augmentation de la réserve de réévaluation n'est pas encore visible dans cette présentation, car le tableau montre l'existant de 2024 actualisé à concurrence du budget approuvé.*

Les fonds libres sont gérés conformément à leurs règlements, les fonds affectés conformément aux ordonnances. Les règlements et les ordonnances ont été mis à jour en 2022.

Le capital de Solidarité Protestante Suisse SPS a été transféré à la FEPS en 2019. En 2022, le capital du Fonds Diaspora Suisse a été transféré au Fonds SPS. Le plan financier se base sur une réduction de 2% par an des recettes de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes.

Les collectes en faveur du fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, il finance également un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les Églises à l'étranger souhaitant bénéficier d'une telle aide doivent adresser une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à épuisement du capital. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin.

Le capital de l'organisation sera réduit d'environ 750 KCHF au cours de la période de planification. Cela est essentiellement dû à la réduction prévue du capital par la dissolution de la réserve de réévaluation à hauteur de 165 KCHF par an et par le prélèvement budgété sur le fonds CESE.

Le fonds pour les manifestations internationales sera quelque peu réalimenté au cours de la période de planification.

Le plan financier prévoit un excédent de charges d'environ 175 KCHF pour l'ensemble de la période de planification.

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Adhésion de l’EERS à l’association Forum RGOW – Religion & Gesellschaft in Ost und West (Forum religion et société pour l’Europe de l’Est et de l’Ouest)

Proposition

Le Synode décide de l’adhésion de l’EERS à l’association Forum RGOW.

Berne, le 13 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

Table des matières

1. Introduction 2

2. Forum religion et société pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest (Forum RGOW) 2
2.1. Activité de l'association 2
2.2. Considérations 3
2.3. Frais subséquents 3

1. Introduction

Dans l'accomplissement de leurs tâches constitutionnelles, le Conseil et la chancellerie de l'EERS collaborent régulièrement avec des organisations ou des Églises partenaires. Dans certains cas, l'adhésion à une association ou à une institution de droit public s'impose. Le Forum RGOW est une importante organisation partenaire de l'EERS. L'EERS et ses Églises membres profitent régulièrement de son travail d'information sur les sociétés et les communautés religieuses d'Europe orientale, en particulier sur les Églises orthodoxes. Les collaborateurs et collaboratrices du Forum ont été et sont des interlocutrices et interlocuteurs très recherchés, notamment en ce qui concerne le paysage ecclésial ukrainien et russe, ainsi que dans le contexte des guerres en ex-Yougoslavie. Le Conseil de l'EERS envisage pour cela de devenir membre de l'association Forum RGOW.

2. Forum religion et société pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest

2.1. Activité de l'association

Le Forum religion et société pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest (Forum RGOW – Religion & Gesellschaft in Ost und West, précédemment G2W, Forum œcuménique pour la religion, la foi et la société à l'Est et à l'Ouest), dont le siège se trouve à la Bederstrasse 76, 8002 Zurich, diffuse des connaissances relatives à l'Europe de l'Est, et s'engage en faveur des groupes et des individus socialement défavorisés dans cette région. Le Forum promeut le dialogue est-ouest de trois manières – en informant sur l'actualité en Europe de l'Est, en soutenant des projets sociaux sur place, en discutant de problématiques relatives à la coexistence des cultures religieuses en Europe. Pour ce travail d'information, le Forum coopère avec des institutions, notamment universitaires, dans les régions germanophones.

Le Forum a été fondé le 10 juillet 1972 par 13 personnes individuelles et 5 collectivités (Églises nationales réformées évangéliques d'Argovie, de Berne, des Grisons et de Thurgovie, ordinariat de l'évêché de Coire). L'orientation œcuménique a primé dès le commencement. Eugen Voss, pasteur réformé de Saint-Moritz, a été la cheville ouvrière de cette association après avoir vécu en direct la campagne de fermeture des églises sous Nikita Khrouchtchev pendant un voyage en Union soviétique en 1963. Après avoir rassemblé de l'information sur la situation précaire des chrétiennes et des chrétiens de l'autre côté du rideau de fer pour mettre au courant les Églises en Suisse, Eugen Voss a reçu mandat en 1968 du Synode de l'Église nationale évangélique réformée des Grisons de développer un projet d'institut d'information pour couvrir le sujet. Son travail a débouché sur la création en 1971 du « Forschungs- und Informationsstelle Religion und Kirche im kommunistischen

Machtbereich » (Bureau de recherche et d'information sur la religion et l'Église dans la sphère d'influence communiste) qui est devenu en 1972 l'Institut G2W (Glaube in der 2. Welt, Forum œcuménique pour la religion, la foi et la société à l'Est et à l'Ouest). Le premier numéro de la revue « Glaube in der 2. Welt. Materialdienst » (G2W) est sorti début 1972. Depuis, le Forum publie chaque mois un diagnostic sur l'actualité en Europe de l'Est. Depuis 2018, il gère en outre le « Nachrichtendienst Östliche Kirchen » (NÖK, service d'information Églises orientales), qui est diffusé par Renovabis (oeuvre d'entraide catholique allemande).

2.2. Considérations

Le Conseil est favorable à l'adhésion de l'EERS à l'association Forum religion et société pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest, et il soumet cette adhésion au Synode pour approbation. Ses arguments en faveur de l'adhésion sont les suivants.

Le Forum religion et société pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest est né de l'initiative d'un pasteur évangélique réformé, Eugen Voss de Saint-Moritz. Plusieurs Églises nationales évangéliques réformées ont été au nombre des membres fondateurs en 1972. De plus, le Forum a été soutenu durant de nombreuses années par différentes Églises membres de l'EERS. Aujourd'hui encore, certaines d'entre elles, telles que l'Église nationale zurichoise, organisent des collectes en faveur du Forum et soutiennent le travail éducatif du Forum. Les Églises cantonales réformées des Grisons, de Schaffhouse, de Soleure, de Saint-Gall, de Thurgovie et de Zoug ainsi que plusieurs paroisses réformées fournissent également un support financier au travail du Forum. L'EERS a déjà soutenu des projets émanant du Forum, par exemple en 2022 le projet d'exposition d'icônes peintes sur des caisses de munitions par un couple d'artistes ukrainiens.

Stefan Kube, théologien, directeur de l'institut et rédacteur en chef de la revue RGOW, est consultant auprès de l'EERS et d'autres Églises nationales réformées en matière de relations ecclésiales dans le contexte des guerres dans les Balkans et de la guerre en Ukraine. Il s'est également exprimé à plusieurs reprises devant la task force Ukraine de l'EERS. Son expertise a été très appréciée par les membres de la task force, et reste très appréciée par les collaboratrices et collaborateurs du secteur Relations extérieures de l'EERS.

De plus, l'EERS s'est abonnée à la revue spécialisée du Forum « Religion & Gesellschaft in Ost und West » depuis la naissance de ce média. Celle-ci fournit de l'information scientifiquement validée sur les développements politiques, sociaux et culturels en Europe orientale. L'EERS est également abonnée au service d'information NÖK – newsletter électronique bihebdomadaire consacrée aux Églises orthodoxes, catholiques et protestantes d'Europe centrale, de l'Est et du Sud – qui relaye les actualités ecclésiales dans la région et réalise des reportages de fond et des interviews d'expertes et d'experts sur des événements récents. Depuis 2018, le NÖK est sous la responsabilité éditoriale du Forum. Ces deux médias travaillent minutieusement pour fournir des contenus sourcés qui sont indispensables au travail du secteur Relations extérieures de l'EERS.

2.3. Frais subséquents

Pour l'instant, les frais se limitent à la cotisation annuelle dont le montant s'élève à CHF 400.- (adhésion collectivité A, y compris 3 abonnements à la revue RGOW).

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Aumônerie pour les requérantes et les requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile : financement 2025

Proposition

Le Synode approuve une contribution extraordinaire de CHF 470 000.- pour 2025, destinée à financer partiellement l'aumônerie auprès des requérantes et des requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile.

Berne, le 14 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

1. Contexte

Le synode de l'EERS a décidé en juin 2022 que le niveau de la compensation solidaire des charges en faveur des services d'aumônerie au sein des centres fédéraux d'asile (CFA) serait maintenu pendant la législature 2023-2026.

Afin de mettre en œuvre cette décision, le Synode est prié d'approuver le montant qui sera réparti en 2025 au titre de contribution extraordinaire au sens de l'art. 39 de la Constitution de l'EERS[1]. Les contributions versées à la compensation des charges permettent de financer en partie de manière solidaire les services d'aumônerie fournis par des Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un CFA et qui ont sollicité un appui financier auprès de l'EERS. Les fonds issus de la compensation solidaire des charges seront versés au printemps 2025 sur décision du Conseil. La répartition des fonds répond à trois critères :

a.) occupation des centres ;
b.) capacité financière de l'Église locale en fonction de la clé de répartition applicable aux contributions des membres de l'EERS ;
c.) prestations propres des Églises locales aux services d'aumônerie.

Conformément à la décision du Synode de juin 2022, le critère a.) sera dorénavant légèrement sous-pondéré tandis que les critères b.) et c.) seront légèrement surpondérés dans le calcul de la répartition des fonds.

2. Développement

Structures d'hébergement de la Confédération
Toute personne qui dépose une demande d'asile en Suisse passe la totalité ou du moins une grande partie du temps que dure sa procédure dans l'une des structures d'hébergement de la Confédération (CFA). La structure ordinaire du SEM, qui a une capacité d'accueil de 5 230 places réparties sur 21 CFA et six régions de l'asile, compte trois catégories de centres. Premièrement, les CFA avec tâches procédurales sont ceux où les demandes d'asile sont déposées puis examinées ; le plus souvent, la décision d'asile y est aussi rendue durant le séjour. Les requérantes et requérants d'asile dont la demande exige des mesures d'instruction supplémentaires sont dirigés vers la procédure dite étendue et peuvent être transférés aux cantons. Outre les places d'hébergement destinées aux requérantes et aux requérants d'asile, ces CFA abritent des bureaux pour les responsables d'audition du SEM, les interprètes et la protection juridique ; ils sont au nombre de six, un dans chaque région. Deuxièmement, les CFA sans tâches procédurales accueillent principalement des personnes dont la demande d'asile relève des accords de Dublin ou a fait l'objet d'un rejet. Les personnes dont la demande d'asile a été rejetée, mais dont le renvoi ne peut pas être exécuté dans un délai de 140 jours, sont transférées dans l'un des centres cantonaux d'asile. Troisièmement, les centres spécifiques sont destinés à des requérantes et à des requérants qui, par leur comportement, perturbent l'ordre public ou le fonctionnement de l'un des CFA. Pour l'heure, le seul centre opérationnel de ce type se trouve aux Verrières (NE).

Suite à la pandémie de COVID-19, puis, dans une plus large mesure, dès le début de la guerre en Ukraine fin février 2022, et enfin compte tenu du nombre toujours élevé de requérantes et de requérants en général, la Confédération a temporairement mis en service un nombre important d'hébergements supplémentaires qui s'ajoutent à la structure ordinaire.

[1] Cf. Budget 2025, « Sommes cibles et autres contributions », p. 23.

Actuellement, le nombre de places d'hébergement disponible s'élève à 8 677. En raison de la forte fluctuation du nombre de demandes d'asile en Suisse et de la date de fermeture inconnue des CFA temporaires ouverts (très) récemment, il s'avère complexe sur le plan organisationnel d'y étendre durablement l'offre d'aumônerie. Depuis 2022, l'aumônerie évangélique réformée a élargi son offre à trois de ces nouveaux CFA dans les régions de l'asile de Berne, de Zurich et de Suisse orientale, du fait d'une part que ces structures ont été intégrées dans la compensation solidaire des charges de l'EERS et qu'il en a découlé une redistribution des moyens disponibles, d'autre part que certaines Églises membres ont été en mesure d'engager des ressources supplémentaires.

Aumônerie dans les centres fédéraux d'asile
En tout, 22 aumônières et aumôniers évangéliques réformés exercent leur ministère dans les six régions suisses de l'asile, offrant une présence dans presque tous les CFA de la structure ordinaire ainsi que dans certains CFA temporaires et dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Les aumônières et aumôniers sont organisés en équipes œcuméniques et parfois interreligieuses. Ils et elles offrent une oreille attentive aux requérantes et aux requérants d'asile, indépendamment de l'origine, du sexe ou de l'appartenance religieuse, leur consacrent du temps et prêtent bien sûr aussi attention à leurs besoins spirituels. Ils et elles les accompagnent dans leurs questionnements existentiels et de foi, et les aident à retrouver un peu de force et de confiance dans les situations extrêmement douloureuses et incertaines qu'ils et elles traversent. Les aumônières et les aumôniers, qui se mettent au service de l'humain, bénéficient de la reconnaissance et de la gratitude non seulement des requérantes et des requérants, mais aussi des responsables du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité, ainsi que des acteurs de la société civile en dehors des centres. D'ailleurs, à l'égard de ces derniers, qu'il s'agisse de paroisses locales, de bénévoles, de centres de conseil ou de communautés religieuses, les agentes et les agents d'aumônerie jouent un rôle important en jetant des passerelles. L'autonomie de l'aumônerie et son statut affiché d'instance indépendante des intérêts de l'institution jouent un rôle décisif dans la confiance qu'inspire ce service chez les personnes en quête de protection, et le différencient d'autres offres d'aide. Par ailleurs, à côté des autorités et de leurs prestataires, les aumônières et les aumôniers sont les seuls acteurs de la société civile à disposer d'un accès réglementé aux CFA. La mission de l'aumônerie au sein des CFA et à leur périphérie est vaste et exigeante, et ne peut pas être accomplie sans les ressources suffisantes. Le financement partiel de l'aumônerie au sein des CFA par le biais de fonds issus de la compensation solidaire des charges est indispensable vu l'ampleur de l'engagement des Églises évangéliques réformées de Suisse.

Engagement actuel et futur en faveur du développement de l'aumônerie
Afin de répondre aux exigences d'un système de l'asile en constante évolution, il convient de développer en permanence le service d'aumônerie. La révision de la convention-cadre, de concert avec les communautés religieuses et le SEM, ainsi que la mise à jour de la charte ont permis d'adapter les bases de l'aumônerie dans le CFA aux structures actuelles du système d'asile. Ces deux textes fondamentaux seront signés et entreront en vigueur le 6 novembre 2024. L'actuelle répartition des tâches entre l'EERS et ses Églises membres restera en vigueur dans son principe. Les conventions correspondantes devront toutefois être mises à jour sur certains points ; ce processus sera initié début 2025. Par ailleurs, sur mandat du Synode réuni en juin 2022, l'EERS examine l'introduction d'un concept de financement alternatif pour l'aumônerie évangélique réformée.

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17.1

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME) : rapport annuel 2023

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2023 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.

Berne, le 13 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME)

Rapport annuel 2023

La Conférence de coordination (KME, selon l'abréviation allemande) a tenu ses séances 2023 les 1er mars, 10 mai, 27 septembre et 15 novembre. Ses membres ont par ailleurs pris part à l'organisation et à la discussion menée au synode de l'EERS le 5 novembre sur l'activité missionnaire de l'Église et la relation de l'EERS avec les organisations missionnaires.

Le modérateur précédent de la KME, Martin Burkhard, s'est retiré de cette responsabilité à mi année. Pia Grossholz-Fahrni a repris cette fonction au mois d'août 2023.

Du côté de la Chancellerie de l'EERS, Damian Kessi a pris part à toutes les séances ; Martin Hirzel était également présent le 27 septembre 2023. Le Conseil de l'EERS n'a été représenté qu'à la séance du 1er mars 2023.

Les membres de la KME sont

Moderation :	Martin Burkhard (jusqu'au 30.06.2023) ; Pia Grossholz-Fahrni (dès le 01.08.2023)
EERS:	Lilian Bachmann, Damian Kessi, Martin Hirzel (séance du 27.09.2023)
DM :	Jean-Luc Blondel, Nicolas Monnier
Mission 21 :	Andrea Trümpy, Jochen Kirsch, Roland Plattner (invité à la séance du 15.11.2023)

Les procès-verbaux ont été établis par Jean-Luc Blondel.

Activités de la KME au cours de l'année 2023

Dans sa séance du 1er mars 2023, la KME s'est penchée sur un premier document de fond sur la mission de l'Église et la relation entre l'EERS et les organisations missionnaires, préparé pour orienter la discussion synodale prévue à l'automne 2023. La KME a adressé ensuite une version actualisée de ce document pour consultation auprès des Églises cantonales, aux Conseils de Mission 21 et de DM, à la PTNER et à l'EPER ainsi qu'à des experts des Églises cantonales sur ce sujet. Le document était accompagné d'une liste de questions.

Lors de cette même séance, Martin Burkhard devait annoncer son retrait de la KME, étant appelé à rejoindre l'EPER professionnellement.

Dans la séance du 10 mai 2023, les réactions au document envoyé furent analysées, pour être prises en compte dans la reformulation du dit document. Les directeurs de Mission 21

et de DM proposèrent quelques éléments pour structurer la discussion au synode, tout en s'engageant à continuer à travailler à la préparation et à la conduite du débat synodal. Après intégration des feedbacks reçus lors de la consultation, une nouvelle version du document fut soumise pour approbation au Conseil de l'EERS.

En fin de séance, les membres de la KME exprimèrent leur point de vue sur le profil de la personne appelée à remplir la responsabilité de la modération en suggérant également quelques noms. Il fut alors décidé d'approcher Pia Grossholz-Fahrni, ancienne membre du Conseil synodal de BeJuSo, pour assumer cette fonction.

Dans la séance du 27 septembre 2023, Damian Kessi présenta la structure prévue pour le débat synodal prévu en automne 2023, l'après-midi du lundi ayant été réservé pour cela. Dans un premier temps, selon la procédure parlementaire usuelle, le papier de substance – présenté par Lilian Bachmann comme membre du Conseil – devait être discuté et approuvé. Les organisations missionnaires ont proposé d'inclure dans cette présentation initiale un petit film, préparé conjointement, présentant les activités de Mission 21 et de DM.

Dans un deuxième temps la KME examina les domaines thématiques que les membres du Synode devaient discuter, au cours d'échange en groupes. Il fut prévu que la discussion de chacun des thèmes spécifiques soit modérée par des collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie et des organisations missionnaires, si possible par des personnes bilingues.

La séance du 15 novembre 2023 fut essentiellement consacrée à l'examen de la discussion et des décisions du débat synodal qui, sous le point 14 de son ordre du jour, avait donc abordé la thématique de l'« Activité missionnaire de l'Église et relation de l'EERS avec les organisations missionnaires ». Les diverses propositions nées du débat furent analysées ainsi que les tâches déterminées par le Synode à l'adresse de la KME par l'intermédiaire du Conseil de l'EERS. Le contenu et la forme d'un accord-cadre furent tout d'abord définis, la KME chargeant Nicolas Monnier et Jochen Kirsch d'en établir un projet pour la première séance de 2024 de la KME. Il fut alors prévu que cet accord-cadre allait être présenté pour approbation au synode de l'EERS de l'automne 2024. La dimension du financement des organisations missionnaires par les Églises membres de l'EERS devait être examinée après l'établissement de l'accord-cadre.

Lors de chaque séance de la KME, ses membres ont procédé à un large échange d'information sur les activités en cours de chaque organisation.

Muri, le 10 août 2024
Pia Grossholz-Fahrni

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17.2/17.3

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Organisations missionnaires, rapports annuels 2023

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2023 de DM.

2. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2023 (en allemand) de Mission 21.

Berne, le 13 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

La constitution d'une « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » (nouvelle dénomination à partir du 1.1.2020 : « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS ») décidée à l'Assemblée des délégués de juin 2010 autorise les organisations missionnaires à présenter oralement leurs rapports et leurs propositions au Synode. Le Synode est compétent pour prendre connaissance des rapports des organisations missionnaires.

Vous trouverez les rapports annuels 2023 ici :

- DM:
  https://www.dmr.ch/wp-content/uploads/2024/06/DM_RA2023_148x148_VF.pdf

- Mission 21:
  https://www.mission-21.org/wp-content/uploads/woocommerce_uploads/2024/07/m21_jahresbericht_2023_de_web-f2qauw.pdf

Dynamique
dans
l'échange

Rapport annuel 2023

Sommaire

3 Édito

4 Échange de personnes

5 60 ans

6 Agroécologie

7 Éducation

8 Théologie
Foi et dynamique communautaire

9 Amérique Latine

10 Cuba

11 Mexique

13 Bénin

15 Cameroun

16 Mozambique

17 Île Maurice

18 Madagascar

20 Rwanda

22 RD Congo

24 Égypte

25 Maroc

26 ACO Fellowship

28 Cevaa

29 CLCF

30 Secaar

32 Suisse

34 Campagne

35 Communication
et recherche de fonds

36 Nos comptes

43 Notre association

Édito

Le partage des 60 gâteaux avec autant de partenaires en Suisse et dans le monde aura été, à n'en pas douter, le fil rouge de cette année 2023 marquant les 60 ans de l'association DM. Ce fut l'occasion, une fois de plus, de prendre toute la mesure du réseau exceptionnel au sein duquel évolue et agit DM. Nous avons là, sans conteste, l'une de ses grandes forces.

Toutes ces Églises réparties sur plusieurs continents bénéficient de l'esprit de solidarité de nombreux donateurs et donatrices en Suisse, institutionnels et privés. Conjointement, une conviction qui habite les différentes instances de DM est que toutes ces Églises dans le monde représentent aussi une fantastique source d'inspiration pour la vie de nos propres communautés ecclésiales.

Ce fut tout l'enjeu du débat organisé sous l'égide de l'Église évangélique réformée de Suisse à l'occasion de son Synode d'automne : quelle contribution les Églises du Sud peuvent- elles apporter à la mission de l'Église en Suisse via Mission 21 et DM ? Même si le sujet est maintenant à l'agenda, ce ne sont encore là que les prémices des changements à venir.

En effet, le fait que, depuis plusieurs années, le centre de gravité du christianisme mondial soit passé du Nord au Sud, nous devons bien admettre que nous sommes encore loin de mesurer les conséquences concrètes d'une telle évolution. Mais, une fois encore, nous avons là la confirmation que « L'Esprit souffle où il veut » (Jean 3,8).

Qui dit changements profonds dit aussi opportunités nouvelles. Or c'est là, au coeur de ces transformations sans précédent, qu'une organisation comme DM peut apporter sa pierre aux futures constructions. En particulier, elle peut créer les conditions qui favorisent et rendent les rencontres possibles et, par voie de conséquence, le partage de témoignages, d'expériences et de savoirs.

Le meilleur vaccin contre la nostalgie du temps passé et le repli sur soi est de susciter la rencontre et d'être convaincu.e que le Christ ressuscité nous attend en Galilée: il nous ouvre en permanence de nouveaux chemins.

Nicolas Monnier
Directeur de DM

Echange de personnes

Partir, le temps de quelques semaines, voire de plusieurs mois, afin de partager compétences et connaissances : c'est l'un des types d'envoi qui a été le plus courant en 2023. Simon Butticaz, professeur de théologie, a enseigné à Madagascar et Pascal Wulliamoz, agronome retraité, a accompagné un projet d'agroécologie au Mozambique. Sabine et Benedict Schubert, ainsi qu'Evelyne et Antoine Schluchter, deux couples pastoraux, ont rencontré les ministres et paroissien.nes, au Mozambique pour les premiers, à l'île Maurice pour les seconds. Les comédien.nes Myriam Sintado et Pierre-Philippe Devaux ont partagé leur passion du théâtre et du français dans les écoles à Madagascar.

Ces engagements répondent aux demandes de quinze Églises et institutions partenaires qui bénéficient de compétences spécifiques en un temps donné.

Côté formation, DM a poursuivi le renforcement du processus destiné tant aux candidat.es en début de parcours qu'aux envoyé.es en préparation au départ. Pour les candidat.es, cela passe notamment par une invitation systématique à participer à une soirée d'information et à deux webinaires introductifs propres à DM.

Les futur.es envoyé.es sont convié.es à des temps de partage et d'échanges avec le réseau des ancien.nes (notamment la journée annuelle DM) et bénéficient d'une formation spécifique de cinq jours de préparation au départ, dispensée par Isango (www.isango-formation.org).

En chiffres:

→ 4 soirées d'information au départ touchant 86 personnes, des femmes pour moitié
→ 106 entretiens au pôle Échange de personnes
→ 39 départs
→ 54 personnes (dont 24 femmes) sur le terrain, y compris les couples, familles et participant.es à des voyages de groupes sur le terrain
→ 7 dans le secteur agroécologie
→ 21 dans le secteur éducation
→ 26 dans le secteur théologie

60 ans : 60 gâteaux

En 2023, DM a fêté ses 60 ans en conviant ses partenaires, Églises membres, envoyé.es, bénévoles et bailleurs à partager un gâteau. En Suisse, mais aussi en Afrique, en Amérique latine, dans l'océan Indien et au Moyen-Orient, les douceurs ont pris des goûts et des couleurs divers et chaque fois originaux. À chaque gâteau – un moment qui s'inscrivait souvent dans un événement existant –, un message historique était donné. La dernière douceur a été partagée à la Cathédrale de Lausanne, samedi 18 novembre 2023, à l'endroit même où DM voyait le jour, le 23 novembre 1963. Ce culte de reconnaissance a accueilli près de 400 personnes, alors que 200 autres le suivaient grâce au streaming.

Culte à voir sous →

Galerie photos sous →

Agroécologie

Les semences paysannes, essentielles à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation des variétés à un environnement changeant, ont été au cœur de nos activités en agroécologie. Avec DM, ses partenaires ont pu participer à des foires d'échanges de semences et à des formations participatives sur les savoir-faire afin d'améliorer leurs production, conservation et dissémination. Une banque de semences paysannes a ainsi pu être développée au Bénin.

Les activités de jardins potagers scolaires – urbains parfois – se sont poursuivies et développées en Afrique francophone, au Mexique, à Cuba et au Liban. Par ce moyen, DM encourage ses partenaires sur le chemin de la transition agroécologique en sensibilisant les élèves et leurs familles à l'importance de la préservation de l'environnement tout en garantissant leur sécurité alimentaire sur le long terme.

Pour favoriser une transition vers une consommation alimentaire durable, DM a accompagné les efforts visant à susciter de nouveaux comportements, en promouvant, en particulier, le commerce équitable et le renforcement d'un label local d'agriculture biologique au Cameroun.

Avec les échanges entre plateformes régionales d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, le dialogue entre partenaires au Sud et au Nord s'est renforcé sur les enjeux et défis actuels de l'agriculture.

Éducation

Mobilisés et motivés, les partenaires impliqués dans l'éducation ont développé un grand nombre d'activités. Ils ont testé de nouvelles approches, en collaborant notamment avec les envoyé.es suisses (à Madagascar et au Rwanda), le but étant de rester au plus près des besoins des élèves des écoles primaires, en zones rurales le plus souvent.

Leurs approches d'intervention sont similaires, de Madagascar au Bénin en passant par le Rwanda ou la République démocratique du Congo : accompagner les différents établissements pour identifier leurs difficultés et leurs priorités en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation. Avec l'élève et ses besoins au centre, les axes de travail se complètent : amélioration des infrastructures, formation des enseignant.es en pédagogie et didactique, formation des responsables d'école en gouvernance, développement des relations école-parents d'élèves, déploiement d'activités parascolaires, d'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale pour les élèves.

Si les défis en matière d'éducation se ressemblent, les méthodes - notamment en termes de formation des enseignant.es - diffèrent. Afin de connaître les approches expérimentées par les un.es et les autres, les partenaires de DM souhaitent que soient développés des partages d'expériences entre eux, mais également avec la Suisse. Dans cet esprit, l'échange entre directeur.trices d'écoles suisses et rwandaises s'est poursuivi. Un type de collaboration propice aux enrichissements mutuels et réflexions collectives.

→ 30 établissements dans 4 pays
→ 29'000 élèves et 250 jeunes garçons et filles en situation de grande difficulté (filles-mères et/ou enfants dans la rue) accompagnés par le CPAJ (Rwanda)
→ Près de 300 enseignant.es formé.es et accompagné.es

Théologie :
foi et dynamique communautaire

Ce secteur est multifacette dès lors que, par définition, les Églises et lieux de formation théologique évoluent au sein d'une très grande hétérogénéité de contextes. Toutefois, quatre points forts peuvent être mis en exergue :

→ Dans un certain nombre de contextes, les situations de marginalisation sont d'une telle ampleur que l'Église, pour être crédible, se doit d'apporter un appui aux populations ainsi précarisées, mais aussi de s'assurer que les futur.es responsables reçoivent une formation adéquate. Un certain nombre d'exemples sont donnés dans ce rapport.

→ De façon générale, la diminution drastique, ces dernières décennies, du soutien à la formation théologique par les agences internationales a obligé les Églises à faire preuve d'initiative et d'innovation. DM est appelé à jouer un rôle dans cette recherche de solutions alternatives. Un exemple qui recèle un grand potentiel car engendrant moins de coûts est la formation théologique par correspondance. Actuellement, une expérimentation a commencé dans ce sens au Mozambique avec l'IPM.

→ DM s'engage aussi sur le terrain du renforcement des échanges académiques et des collaborations entre institutions de formation théologique, comme cela a été le cas lors du colloque organisé par la Cevaa (voir page 28).

→ DM poursuit son engagement en Suisse avec, comme objectif, de faire en sorte que la théologie interculturelle fasse pleinement partie de l'offre de formation. La troisième édition de la formation en théologie interculturelle a été lancée, en collaboration avec plusieurs autres institutions. De plus, le partenariat initié avec l'Institut Al Mowafaqa au Maroc et ses formations en islamologie vise à sensibiliser les participant.es suisses aux enjeux des relations islamo-chrétiennes.

Amérique latine

Au Mexique, l'augmentation de la violence exercée par le crime organisé se poursuit dans différentes régions du pays, en particulier autour de la frontière Sud : le contrôle du territoire exercé par les cartels y a généré une pénurie de nourriture, d'essence, de gaz et de médicaments, ainsi qu'une augmentation importante des prix. À Cuba, la population se trouve dans la pire situation de ces dernières années, avec de larges secteurs appauvris. Dans ces contextes, augmenter la sécurité alimentaire revêt une importance cruciale. C'est dans ce but que les partenaires de DM développent des projets en agroécologie. Alors que les écarts sociaux se creusent et que le quotidien de la population se détériore, les partenaires de DM poursuivent leurs efforts de soutien et d'accompagnement de la communauté par le biais de différents programmes de formation et d'action sociale, impliquant tant les enfants et les adolescent.es que les personnes âgées.

Engagements en 2023
CHF 49’560.-
Dont CHF 20’000.- financés par la DDC

Cuba

AGROÉCOLOGIE

Le Centre Kairos pour les arts, la liturgie et le service social (CK), l’Église presbytérienne réformée (IPRC) et le Séminaire évangélique de théologie (SET) créent et travaillent des jardins potagers qui leur permettent de compléter la base des repas distribués chaque semaine aux personnes précarisées. Ces jardins, au sein desquels **Nils Martinet** est envoyé DM en qualité d’animateur en développement communautaire, contribuent à améliorer la sécurité alimentaire de la communauté en diversifiant les ressources destinées aux bénéficiaires. Pour sa part, l’Institut chrétien d’études de genre, basé à Matanzas, a organisé un atelier sur l’agroécologie réunissant des membres du CK, du SET et des représentant.es d’organismes gouvernementaux.

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Le CK, l’IPRC et le SET proposent différents programmes de formation, du baccalauréat au master, en ce qui concerne le SET. Ces institutions partenaires de DM accompagnent les pasteur.es et laïques, proposent des accompagnements et sensibilisations à l’enfance et à la jeunesse et des activités

sociales au bénéfice des populations précarisées. Envoyé, **Jeremy Morris** a achevé son service civil en mai au CK, où il était assistant en communication et administration, appuyant notamment par ses compétences d'architecte le projet de rénovation d'un bâtiment. **Simon Laufer** a vécu un échange interculturel au début de l'été, suivi par **Mélanie Sinz** qui a travaillé depuis octobre avec l'enfance et la jeunesse de l'IPRC.

→ 1'780 personnes ont été formées et accompagnées, dont 68% de femmes
→ 55 personnes ont été formées au travail avec les enfants au CK
→ 270 personnes vulnérables ont été soutenues par les jeunes de l'IPRC et 196 enfants ont bénéficié des activités mises en place par ces jeunes

Engagements en 2023
CHF 60'328.-
Dont CHF 20'000.- financés par la DDC

Mexique

AGROÉCOLOGIE

Le Séminaire baptiste de Mexico (SBM) et le Séminaire interculturel maya (SIM) au Chiapas accompagnent les communautés dans la réalisation et l'entretien de jardins potagers selon des pratiques permettant une production plus diversifiée, saine et respectueuse de l'environnement.
Ces projets sont réalisés avec le soutien de notre envoyé **Jil Assad**, engagé en qualité d'animateur en développement communautaire auprès du SBM.

→ 62 personnes ont été formées à l'agroécologie et 200 en ont bénéficié indirectement
→ 11 projets de jardins potagers ont été réalisés dans 7 communautés, profitant à environ 300 personnes

Engagements en 2023
CHF 62'917.-
Dont CHF 35'000.- financés par la DDC

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La Communauté théologique (CTM) et le SBM offrent et développent leurs programmes de formation théologique et pastorale, ainsi que les activités de sensibilisation des enfants, des jeunes et des adultes à la solidarité et au respect dans les domaines social et

environnemental. Trois envoyé.es de DM travaillent auprès de ces deux partenaires: **Mathilde Assad** en qualité de formatrice communautaire et **Fanny Freund** en matière de renforcement institutionnel auprès du SBM. Civiliste, **Maico Knaus** a assisté durant sept mois, entre mars et octobre, la communication et le secrétariat de la CTM.

→ 565 personnes (dont 58% de femmes) ont bénéficié de formations, d'ateliers, de cours et de sensibilisations liés à la théologie et accompagnant la transformation sociale
→ 11 groupes ont suivi une formation d'animateur.trice théologique chaque semaine alors que des formations étaient dispensées durant l'année aux responsables d'école du dimanche, aux pasteur.es et aux diacres
→ 8 ateliers de transformation de conflits, 3 sur la citoyenneté et 6 sur l'environnement ont vu le jour

Engagements en 2023
CHF 159'562.-
Dont CHF 80'000.- financés par la DDC

Afrique
Océan Indien

Bénin

AGROÉCOLOGIE

Le CIPCRE (Cercle international pour la promotion de la création), basé au Cameroun, possède une antenne au Bénin où il s'engage dans la promotion de l'écologie et la lutte pour un développement éthique et durable.
Le projet soutenu par DM prend place dans cinq villages de la basse vallée du fleuve Ouémé. Cette zone fertile possède une riche biosphère composée d'une faune et d'une flore exceptionnelles, aujourd'hui menacées. Cette vallée se trouve dans une zone transfrontalière très peuplée et le fleuve est pollué en amont, notamment par la monoculture intensive du coton.

Pour préserver cet environnement, le CIPCRE propose aux populations un projet d'agriculture respectueuse de l'environnement et une transformation de la production agricole, afin d'augmenter sa valeur marchande. Un accent particulier est mis sur la jeunesse, avec des activités de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et la création de jardins scolaires.

→ 515 personnes (sur 644 personnes sensibilisées) ont adopté des comportements de production et/ou de consommation alimentaire responsables
→ 505 bénéficiaires ont amélioré leur situation alimentaire entre les récoltes grâce à la diversification de leur production
→ 20 jeunes ont rejoint des groupes de promotion et de pratique de l'agroécologie

Engagements en 2023
CHF 55'358.-

ÉDUCATION

L'Église protestante méthodiste du Bénin (EPMB) gère 44 écoles primaires. La collaboration avec DM se concentre sur le renforcement institutionnel de la direction nationale de l'éducation et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, selon une approche intégrale par établissement.

→ 3 établissements pilotes ont identifié les difficultés freinant la qualité de l'enseignement, avec le concours de l'équipe de la direction nationale. L'idée : questionner et prioriser les solutions internes
→ 3 ateliers de formation ont permis aux membres des équipes de direction et de gestion des écoles de clarifier leurs rôles respectifs et leurs limites

Engagements en 2023
CHF 13'705.-

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Avec un million de fidèles et 320 pasteur.es, l'EPMB collabore avec DM dans le renforcement des liens à l'intérieur de la communauté et dans l'harmonisation du travail d'accompagnement des enfants. En 2023 :

→ 270 enfants de 4 à 15 ans ont vécu 15 jours de camp biblique, encadré.es par 116 moniteur.trices et 5 pasteurs enseignants
→ 1 manuel pour les moniteur.trices du culte de l'enfance a été élaboré avec 50 personnes pasteur.es, laïques et moniteur.trices de différentes régions du pays
→ 198 moniteur.trices dont 8 animateur.trices ont pris un temps de retraite au cours duquel ils et elles ont découvert le manuel avant sa validation finale

Engagements en 2023
CHF 6'216.-

Cameroun

AGROÉCOLOGIE

Dans un pays où l'agriculture occupe plus de la moitié de la population, le CIPCRE (Cercle international pour la promotion de la création) accompagne les bénéficiaires de cinq villages pilotes vers davantage de résilience et d'implication, dans un environnement sain et pacifique. Ils et elles produisent une alimentation saine, suffisante et cultivée dans des conditions préservant les écosystèmes, et commercialisée selon des critères d'équité sociale. Et cela tout au long de l'année. Points clés :

→ Intégration d'arbres dans le système agricole, bénéficiant à aux producteur.trices pour la culture des fruits et à la biodiversité

→ Conversion des paysan.nes à l'agriculture biologique en augmentation grâce au système participatif de garantie. Ce label assure la qualité des produits de A à Z, de la production à la vente en passant par la transformation

→ Formations données dans la production agroécologique d'œufs de poules. Au total, création de plus d'une centaine d'unités de production

→ Rencontres de partages d'expérience organisées dans les villages accompagnés

Engagements agroécologie en 2023 CHF 50'014.-

Dont CHF 20'000.- financés par la DDC

Engagements éducation en 2023 CHF 25'059.-

Mozambique

AGROÉCOLOGIE

Au Mozambique, les effets du changement climatique ont des conséquences dramatiques, notamment dans le secteur des cultures familiales. En février, de fortes pluies et inondations, suivies du cyclone Freddy, ont fait des dégâts humains et matériels considérables. Au contexte climatique s'ajoute la tension dans le nord du pays où sévit une guérilla djihadiste. On ne compte plus le nombre de personnes déplacées.

Face à ces enjeux, l'Église presbytérienne du Mozambique (IPM) s'engage à lutter contre la famine avec des cultures pérennes et respectueuses de l'environnement. Après les inondations, les cultures ont produit de bonnes récoltes : une production plus variée et riche en valeurs nutritionnelles a amélioré le régime alimentaire des bénéficiaires direct.es. Les producteur.trices ont poursuivi les formations, à l'exemple de la fabrication d'herbicides naturels et organiques. Ainsi, les récoltes plus résistantes peuvent-elles être stockées d'une saison à l'autre.

Envoyé DM, **Pascal Wulliamoz** a travaillé plusieurs mois avec l'IPM. Sa connaissance des projets comme des défis locaux lui ont permis d'être un élément- clef, soutenant la mise en œuvre des activités du programme de collaboration DM-IPM 2023 -2024 sur l'axe agroécologique.

Engagements en 2023
CHF 77'740.-
Dont CHF 20'000.- financés par la DDC

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Dans une situation de pauvreté extrême et de dérives dues à l'extrémisme religieux de plusieurs courants, l'IPM offre un témoignage vivant d'ouverture au dialogue, de renforcement communautaire et de construction de la paix. Difficile pourtant d'avoir des cadres formé.es, capables d'assurer un enseignement théologique. Face à cette réalité, la première classe de théologie par correspondance, dispensée par All Africa Theological Education by Extension (AATTEA), a vu le jour.

→ 15 jeunes pasteur.es basé.es dans le sud du pays ont été formé.es. Elles et ils développeront des formations de théologie de base dans leur communauté

Envoyé.es DM, **Benedict** et **Sabine Schubert**, théologien et enseignante, ont passé deux mois et demi au Mozambique pour accompagner l'IPM dans ses réflexions sur la formation de ses ministres. Il et elle ont également proposé des ateliers sur la responsabilité et le leadership en communauté, ainsi que sur la vie de couple et de famille.

Engagements en 2023
CHF 29'657.-

Île Maurice

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Fortement présente auprès des communautés, l'Église presbytérienne de Maurice (EPM) s'investit dans la diaconie, notamment par le travail auprès des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes marginalisées.
DM soutient l'EPM dans la préparation des pasteur.es et collaborateur.trices en lien avec des personnes touchées par l'exclusion, la marginalisation et la discrimination. La formation **Aux Marges**, qui s'adresse aux personnes engagées auprès des personnes marginalisées, a vu son troisième module dispensé en mars à six collaboratrices et un collaborateur de l'EPM.

À Maurice où vit une importante population malgache, l'EPM a concrétisé une collaboration avec l'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM) en concrétisant l'engagement en 2024 d'un pasteur malgache pour cette communauté.

Envoyé.es de juillet à août, **Evelyne** et **Antoine Schluchter**, pasteur, ont collaboré avec l'EPM. Leurs connaissances et expériences de ministère et vie d'Église, tout comme les affinités culturelles d'Evelyne avec la communauté malgache dont elle est issue, ont été appréciées lors de cultes et à l'occasion d'une retraite des pasteur.es.

Engagements en 2023
CHF 9'870.-

Madagascar

ÉDUCATION

Impliquée socialement, l'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM) gère 600 écoles. Sa direction nationale de l'enseignement coordonne leurs activités et emploie environ 3'000 personnes enseignant à environ 150'000 enfants.

Les neuf écoles du programme de collaboration FJKM-DM ont développé leur projet d'établissement en y associant direction, enseignant.es, parents d'élèves et membres de la paroisse. Elles sont accompagnées d'une équipe formatrice dont font partie **Aline** et **Nicolas Bartholdi**, envoyé.es DM avec leurs enfants. L'objectif : améliorer la qualité de l'éducation tout en restant attentifs au contexte spécifique de chaque établissement.

→ 9 écoles ont reçu une bibliothèque mobile. Elle propose aux enseignant.es de découvrir une nouvelle approche d'éveil à la lecture pour leurs élèves
→ 172 pupitres neufs ont été installés
→ 2 bâtiments scolaires ont été construits, proposant 16 salles de classe

Tenu.es d'enseigner en français, les enseignant.es au primaire n'osent souvent pas s'exprimer dans cette langue mal maîtrisée. C'est aussi le cas des élèves. Envoyé.es DM, **Myriam Sintado** et **Pierre-Philippe Devaux**, comédien.nes, ont lancé un projet d'amélioration de l'expression française dans les écoles par le biais du théâtre. La pratique du français est aussi l'un des objectifs de l'envoi de **Zenia Pozzy** et **Leo Bauer** sur la Grande Île, assistant.es à l'enseignement. **Dorine Verolet** et **Charles Capré**, architectes envoyé.es DM, ont accompagné la FJKM dans les projets de rénovation ou de construction d'établissements scolaires.

Durant l'été, sept jeunes volontaires suisses du groupe Inter'Est ont rejoint sept jeunes malgaches pour travailler sur un chantier dans une école FJKM. L'occasion d'y rencontrer élèves et enseignant.es et de partager d'autres réalités, tout en conversant en français.
« L'esprit de partage entre les jeunes malgaches et suisses, les enseignant.es et les jeunes a permis des échanges enrichissants pour tout le

monde. Un déblocage par rapport à l'expression en langue française a été constaté par les parents des élèves », rapporte Mamy Randrianarisoa, coordinateur du projet.

Engagements en 2023
CHF 242'200.-
Dont CHF 70'000.- financés par la DDC

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Madagascar est le 5e pays le plus pauvre au monde et le 4e au niveau de la malnutrition chronique. Dans ce contexte de fragilité, la FJKM compte plus de 3,5 millions de membres dans 6'700 lieux de cultes. Elle forme ses futur.es pasteur.es au sein de la filière théologie de l'Université FJKM Ravelojaonasa.
La FJKM et DM ont signé un accord visant à:

→ développer les échanges internationaux et faciliter l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), nécessaire à une reconnaissance totale de l'Université FJKM par l'État malgache. Dans ce cadre, Simon Butticaz, professeur à l'Université de Lausanne, a enseigné le Nouveau Testament aux étudiant.es de licence et de master durant trois semaines
→ sensibiliser, former et confronter les étudiant.es en théologie aux enjeux de l'interculturalité et aux réalités de la société malgache

Durant leur cursus, les étudiant.es de théologie acquièrent des outils en missiologie et en diaconie. En 2023, 78 étudiant.es de 3e et 4e années ont reçu une formation théorique et passé du temps en milieu hospitalier et carcéral, ainsi que dans la rue auprès de personnes prostituées et/ou toxicomanes. Quant aux 45 étudiant.es de 5e année, ils et elles ont vécu un mois dans des zones difficiles d'accès. Longues durées de trajets, conditions de vie précaires, les futur.es pasteur.es ont réalisé que leur mission ne se cantonnera pas aux prédications, mais bien à la collaboration et à l'action concrète.

Engagements en 2023
CHF 17'779.-

Rwanda

ÉDUCATION

L'Église presbytérienne au Rwanda (EPR) – 400'000 membres et 212 paroisses – propose des activités sociales pour améliorer les conditions de vie de la population. Elle gère des écoles et le Centre presbytérien d'amour des jeunes (CPAJ). En mai 2023, des pluies torrentielles ont causé des inondations et des glissements de terrain dévastateurs dans le nord et l'ouest du pays. Deux écoles impliquées dans le programme de collaboration avec DM ont été touchées. Grâce aux dons récoltés suite à un appel d'urgence, sept locaux ont été reconstruits et équipés.

Les activités se poursuivent avec:

→ L'amélioration de la qualité de l'éducation dans 20 établissements en zone rurale, soit 15'870 élèves de primaire, dont une moitié de filles, encadré.es par 401 enseignant.es dont 272 de femmes
→ L'accès à l'éducation pour les plus vulnérables dans le cadre du CPAJ où 189 enfants dans la rue (dont 20 filles) et 40 mamans adolescentes ont été accompagné.es

Urgence en 2023
CHF 5'000.-

Le programme présente des résultats très satisfaisants tant au niveau quantitatif que qualitatif :

→ 1'099 élèves ont achevé le cycle primaire ; 969 d'entre eux.elles ont eu accès au secondaire
→ 162 enseignant.es ont été formé.es à la fabrication de matériel didactique par le recyclage de matériaux
→ 1 atelier réunissant 20 directeurs (dont une femme) a présenté les priorités de chaque établissement et des actions concrètes comme une gestion plus transparente ou la valorisation des compétences de chaque membre de l'équipe
→ Nelson Baechler, envoyé DM, est parti pour travailler un an auprès du département Éducation de l'EPR comme assistant à l'enseignement

Voyage retour

Après le séjour en Suisse d'une directrice et de deux directeurs d'écoles rwandaises, c'était au tour des Rwandais.es d'accueillir les directeurs suisses : **Philippe Berdoz**, **Gérald Morier-Genoud et Xavier Nicod.** Cet échange, appuyé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud, leur a permis de découvrir les réalités locales et d'envisager des liens entre des classes rwandaises et suisses grâce à des correspondances.

Engagements en 2023
CHF 151'697.-
Dont CHF 50'000.- financés par la DDC

RD Congo

ÉDUCATION

L'école Lisanga, à Kinshasa, accueille 783 enfants dont 573 en primaire. Cet établissement chrétien incite l'élève à se considérer comme capable de transformer son milieu et protéger son environnement. Dans le cadre du partenariat avec DM, un important travail d'identification des difficultés et des priorités a été conduit par l'ensemble de l'équipe de Lisanga. Trois axes ont été retenus:

→ Renforcer les compétences professionnelles des enseignant.es, au niveau pédagogique et dans l'accompagnement des élèves
→ Sensibiliser les enfants aux enjeux de la protection de l'environnement, de la santé et de la citoyenneté
→ Gérer l'école de façon plus efficiente et transparente

En 2023, un atelier sur la conscience professionnelle a réuni 35 agent.es de l'école (personnel non enseignant), afin de développer la collaboration entre enseignant.es et parents. Des ateliers sur l'équilibre alimentaire, la sensibilisation à l'environnement et le ramassage des déchets ont été organisés.

Engagements en 2023
CHF 33'200.-

Togo

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Créé en 1987, le Mouvement pour la Justice et la Solidarité (MJS) travaille avec les communautés via les Églises, des groupements professionnels et des ONG. Le MJS a organisé un réseau national d'animateur.trices qui contribuent au renforcement de la paix et de la non-violence dans le pays. En ville comme en zones rurales, les tensions se multiplient: sur les routes, dans les écoles et les familles ou encore en raison de l'arrivée massive de réfugié.es dans certaines régions.

→ 203 conducteurs de motos-taxis issus de 16 villes ont été formés à la communication non violente avant de transmettre leurs connaissances à leurs pairs
→ 51 conducteurs de motos-taxis ont suivi une formation aux gestes qui sauvent lors d'accidents de la circulation

→ **17 leaders religieux dont une femme ont été formé.es à la gestion pacifique des conflits liés à la migration dans le nord du pays**
→ **119 étudiant.es pasteur.es et 10 jeunes leaders politiques ont reçu une formation à la communication non violente**
→ **2'000 parents d'élèves dont 1'500 femmes ont participé à des échanges d'expériences sur leurs comportements violents et 600 enseignant.es ont participé à des formations**
→ **5 clubs de paix ont mis en scène des pièces de théâtre sensibilisant à la violence. Des spectacles interprétés par 100 élèves touchant plus de 1'000 personnes**

Le Programme d'accompagnement œcuménique des Églises du Togo (PAOET) vise le maintien de la confiance entre les acteurs politiques et la consolidation de la paix au Togo. En 2023, dernière année de la collaboration avec DM, le PAOET a organisé:

→ **10 sessions de formation pour 97 pasteur.es, 102 catéchistes et 181 ancien.nes. Ils et elles ont procédé à 204 restitutions auprès de leurs pairs, touchant 780 personnes dont 159 femmes**
→ **820 moniteur.trices (dont 518 femmes) issu.es des paroisses ont été formé.es sur le vivre-ensemble, la crise de l'autorité ou encore la prévention, la résolution et la transformation des conflits**
→ **2 tournois de football rassemblant 400 jeunes (dont 80 filles) ont été organisés par de jeunes presby-térien.nes, invitant des jeunes de milieux évangéliques**

Engagements en 2023
CHF 32'524.-
Dont CHF 20'000.- financés par la DDC

Afrique du Nord Moyen-Orient

Égypte

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

En Égypte où vivent 100 millions de personnes, 95% musulmanes sunnites et 5% coptes, DM collabore avec l'ACO-France à l'envoi d'une pasteure auprès de l'Église évangélique du Caire (EEC) et l'Église protestante d'Alexandrie (EPA). En septembre, **Nicola Kontzi-Méresse**, pasteure française accompagnée de son mari **Alain**, a pris ses fonctions. Sa présence en Égypte permet d'entretenir des relations avec les institutions protestantes et de soutenir certains projets, comme la traduction d'ouvrages théologiques du français à l'arabe. Ses premiers mois en Égypte ont été consacrés à la découverte des divers lieux (presbytère, lieu de réunion au Caire, temple et villa l'Espérance à Alexandrie) et la familiarisation avec la manière de vivre d'une paroisse dont la majorité des membres, issu.es de la migration le plus souvent, vivent dans des situations précaires.

Dans ce contexte, le Conseil de paroisse du Caire assure une stabilité et le groupe des femmes, toujours très actif, est l'un des moteurs de la vie de cette communauté. Le projet *Joie d'enfants* se poursuit : il propose d'accueillir des enfants qui ne peuvent pas suivre l'école gouvernementale pour diverses raisons. Un appartement a été aménagé avec des coins bibliothèque et musique, activités manuelles, et même un petit balcon pour apprendre les bases de

la culture de légumes. À Alexandrie, le groupe d'étudiant.es de l'Université Senghor jouit d'une bonne dynamique et se sent pleinement intégré à la vie de la paroisse.

Engagements en 2023
CHF 13'370.-

Maroc

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

L'Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa a fêté ses 10 ans en mars, anniversaire auxquel DM a été représenté par Evelyne O'Callaghan Burkhard (lire citation).
Espace de formation à la théologie, cet institut interreligieux et interculturel dispense ses cours à deux voix, s'efforçant de réaliser une parité multiple: catholique-protestant, Europe-Afrique, homme-femme.

L'Institut Al Mowafaqa propose également des cours de langue d'arabe classique et de darija (dialecte marocain) et une formation de responsables d'églises de maison. En été, comme chaque année depuis 2021, DM a offert la possibilité à trois personnes de participer à un cours d'islamologie: **Michel Schadt, Maria Chiara Fasani et Laurent Vilain** ont pu découvrir le contexte de la naissance de l'islam ainsi que la vie de Muhammad ou encore se familiariser avec les textes de base (Coran et hadith).

« Pour clore la fête, un concert fabuleux comprenant les chœurs catholique et protestant et un ensemble de percussions soufi a eu lieu. Au final, les trois groupes se sont réunis pour chanter les 99 noms de Dieu ! »

Evelyne O'Callaghan Burkhard, représentante de DM au 10 ans d'Al Mowafaqa

Engagements en 2023
CHF 26'982.-

Réseaux

ACO Fellowship

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

L'ACO Fellowship est une « amitié d'encouragement » (traduction de *fellowship*) partagée par six membres : DM, l'ACO France, GZB des Pays-Bas, l'Union des Églises évangéliques arméniennes au Proche-Orient (UAECNE), le Synode national évangélique de Syrie et du Liban (NESSL) et le Synode évangélique d'Iran, en Iran et en exil (SECID).

Syrie

À la suite du tremblement de terre survenu en Syrie et en Turquie, un appel d'urgence a soutenu dans l'immédiat deux cliniques médicales à Alep et prévu à plus long terme un renforcement du soutien psychologique dispensé par l'Église du Christ à Alep.
Le Comité exécutif de l'ACO Fellowship, prévu en Syrie, a été déplacé à Kchag, près de Beyrouth, au Liban. Les contingences sanitaires et sécuritaires rendaient trop compliquée son organisation en Syrie.

Irak

Les projets soutenus en Irak se sont intensifiés, en particulier l'aide d'urgence (nourriture et premiers soins) et l'atelier dans lequel 60 femmes sont formées dans le but de subvenir seules à leurs besoins. Cette formation s'adresse à toutes les femmes, et à celles ne portant pas le voile en particulier, fortement discriminées sur le marché du travail.

Liban

Basé à Burj Hammud, près de Beyrouth, le SAC (*Social action committee*, UAECNE) reste l'un des projets phares de l'ACO, avec son aide offerte à 450 familles, pour moitié syriennes, pour moitié libanaises.
Le projet pilote d'agroécologie avec l'école arménienne d'Anjar s'est achevé en fin d'année. Il s'agira d'évaluer sous quelle forme poursuivre la collaboration.

Loïc Sauvinet, envoyé DM à Beyrouth auprès du NESSL et du CPS (Compassion Protestant Society), a achevé son envoi fin août. Sa présence a renforcé les capacités liées à la gestion de projets des deux associations.

Engagements en 2023
CHF 75'388.-
Dont CHF 15'000 - financés par la DDC

Urgence Syrie en 2023
CHF 30'094.-

Réseaux

Cevaa

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La Cevaa – Communauté de 35 Églises protestantes dans 24 pays –, a vécu sa douzième Assemblée générale en Côte d'Ivoire en octobre, avec la participation des délégué.es suisses. Le thème *Habiter autrement la création* a été choisi comme fil rouge pour inspirer l'action commune des Églises, à destination desquelles une brochure mobilisant les chrétien.nes aux questions environnementales a vu le jour.

DM a apporté une importante contribution au colloque international organisé sous l'égide de la Cevaa et intitulé *La théologie interculturelle : problèmes, défis et perspectives*. Ce colloque, qui a réuni quelque 25 professeur.es et directeur.trices d'établissement, a permis d'approfondir un certain nombre de défis touchant aux enjeux de reconnaissance et aux collaborations entre institutions de formation théologique du Nord et du Sud.

En Suisse

Après six ans, le pasteur togolais **Espoir Adadzi**, envoyé Cevaa à l'Église protestante de Genève (EPG), a terminé son engagement. Son ministère, soutenu par DM, a bénéficié à l'EPG comme aux membres de la Conférence des Églises romandes (CER). Sous le signe de l'interculturalité et de l'enrichissement réciproque, Espoir Adadzi a facilité le partage d'expériences, notamment entre communautés locales et celles issues de la migration.

Engagements en 2023
CHF 248'472.-

Réseaux

CLCF

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La Centrale de littérature chrétienne francophone (CLCF), basée à Strasbourg, a pour vocation d'équiper les bibliothèques théologiques d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle propose des programmes de formation des bibliothécaires dans des Facultés de théologie et Instituts bibliques, tout en soutenant la formation des pasteur.es et des laïques investi.es dans les Églises partenaires. En 2023 :

→ Maïeul Rouquette, directeur de la CLCF depuis 2022, s'est rendu au Cameroun et au Rwanda pour rencontrer les partenaires et autres responsables de bibliothèques. Au Cameroun, le séjour a permis d'évaluer les besoins en vue de la constitution d'un futur container

→ 15 bibliothécaires du Cameroun, Centrafrique et République démocratique du Congo ont été formé.es à Yaoundé. Un cursus soutenu par la CLCF et organisé par Philibert Moudio Dalle, bibliothécaire de l'Université protestante d'Afrique centrale

→ La CLCF a fêté ses 30 ans le 29 septembre. Un culte zoom a rassemblé les partenaires européens à Strasbourg et ceux d'Afrique et de l'océan Indien à Porto-Novo (Bénin), Yaoundé (Cameroun), Huye (Rwanda) et Antanarivo (Madagascar)

Engagements en 2023
CHF 19'948.-

Réseaux

Secaar

AGROÉCOLOGIE

Basé à Lomé (Togo), le Secaar est un réseau d'organisations et d'Églises d'Afrique et d'Europe qui met un accent particulier sur les questions alimentaires et agricoles. Il promeut auprès de ses membres la diffusion de pratiques agroécologiques et accompagne le développement de communautés paysannes.

Formant et appuyant des fermes agroécologiques, notamment en matière de gestion coopérative, de vente directe, de soins vétérinaires ou encore d'entrepreneriat social, le Secaar organise également des processus de partage de connaissances et de capitalisation d'expériences, principalement en Afrique francophone.

→ 189 familles ont augmenté leur production et/ou leurs revenus grâce à l'agroécologie

→ 223 personnes, dont 134 femmes, ont été formées à l'agroécologie
→ 1 réseau de vente directe de riz a été créé par la coopérative des riziculteur.trices du Togo
→ 1 atelier sur les lois de protection des semences paysannes a été organisé
→ 1 camp de recyclage pour les élèves formé.es à l'agroécologie par les jardins potagers scolaires a vu le jour

Engagements en 2023
CHF 126'502.-
Dont CHF 40'000.- financés par la DDC

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

En parallèle à l'agroéocologie, le Secaar propose des réflexions et des formations en développement holistique. Envoyée DM, la pasteure **Sophie-Anne Lorant-Faivre**, accompagnée par son mari **Steven**, a rejoint l'équipe pour soutenir les formations liées aux questions de développement holistique et d'animation théologique.

→ 56 responsables d'Églises d'Afrique de l'Ouest ont été formé.es en développement holistique et appelé.es à promouvoir cette approche

→ 17 responsables ont été formé.es pour enseigner à leurs pairs dans ce domaine

→ 154 membres des Églises et communautés partenaires ont accédé à différentes opportunités d'apprentissage

→ 7 espaces de rencontres – regroupant 182 participant.es – ont été organisés pour échanger sur différents aspects du développement holistique

Engagements en 2023
CHF 92'161.-
Dont CHF 60'000.- financés par la DDC

Suisse

AGROÉCOLOGIE

En 2023, TerrEspoir a fait face aux changements d'habitudes pris pendant la pandémie, accusant un lent redémarrage des ventes et une augmentation des charges, en Suisse et au Cameroun. Le Conseil de fondation de TerrEspoir Suisse a soutenu, dans la mesure de ses moyens (financiers et logistiques), le comité de la Coopérative TerrEspoir Cameroun et les 130 familles productrices.

Les défis sont importants : les réseaux de distribution s'amenuisent et la concurrence dans le commerce durable et biologique augmente. La stabilité de la production est aussi affectée par le changement climatique qui perturbe les cycles de récoltes. Avec ces facteurs, le tonnage des fruits importés est en diminution, mais les mesures prises – vente de cabas de fruits mélangés et développement de la filière des fruits séchés – devraient donner un nouveau souffle aux activités. Cette année aura vu le départ à la retraite du directeur historique Christophe Reymond, à qui ont succédé par deux coordinatrices, Marion Record et Chrystel Dayer.

THÉOLOGIE : FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Par des actions de témoignage et de sensibilisation, DM s'engage à rendre vivants et concrets les liens entre Églises de Suisse et de l'étranger.

La troisième *Formation en théologie interculturelle* a débuté à Bossey (Vaud), en octobre, avec huit participant.es, alors que la deuxième édition avait diplômé huit personnes.

En 2023, outre les événements liés aux 60 ans, DM a organisé ou participé activement à 137 événements, comme :

→ Spectacle « Coming out » signé Mehdi-Emmanuel Djaadi autour

Engagements en 2023
CHF 13'000.-

du thème de la conversion d'un musulman à la religion chrétienne
→ Visite à DM d'une dizaine de jeunes de la paroisse d'Ardez aux Grisons, accompagné.es par Marianne Strub, pasteure et ancienne envoyée au Mexique
→ DM a activement participé à la 2e édition des JOCAV (Journées du Carnet de voyage) qui a eu lieu à Orbe du 6 au 8 octobre 2023. Un stand présentait DM, et une conférence a permis de découvrir l'expérience inédite de cinq carnettistes solidaires qui ont visité le Mexique et les partenaires de DM sur place.
→ Soirée retrouvailles Cuba avec les ancien.nes envoyé.es et la participation de deux invitées de Campagne
→ Participation au Marché de Noël solidaire, à Lausanne

« Le dialogue, le partage et les échanges qui ont ponctué les moments de cette formation en théologie interculturelle m'ont encore plus ouverte au vivre-ensemble : ne pas se contenter de vivre simplement les un.es à côté des autres, mais essayer de construire une communauté dont les membres se connaissent et interagissent les uns avec les autres »
Joëlle Walther, participante à la formation en théologie interculturelle

Engagements en 2023
CHF 4'976.-

Savourons la vie !

Durant les mois d'octobre et novembre, les paroisses de Suisse romande ont vécu aux rythmes cubains. Sous le slogan *Savourons la vie !*, la campagne d'automne de DM a mis en avant les projets soutenus sur cette île des Caraïbes. Loin des plages paradisiaques, les films de campagne et le matériel d'animation proposés ont fait prendre conscience des grandes difficultés, notamment économiques, auxquelles les Cubain.es sont confronté.es au quotidien. Une réalité difficile, mais également une grande solidarité que les trois invité.es ont présenté lors de leur séjour en Suisse. **Yamilka Gonzalez**, pasteure de l'IPRC, **Wanda Hernandez Murga**, coordinatrice générale du CK, et **Carlos Emilio Ham**, recteur du SET ont ainsi partagé leur vécu et leurs engagements lors de nombreuses animations et rencontres. Le miel cubain, produit de campagne, a connu un vif succès.

Engagements en 2023
CHF 37'738.-

Communication et recherche de fonds

Les 60 ans, en particulier à l'occasion des gâteaux partagés, ont été une belle occasion de visibilité pour DM, non seulement dans ses réseaux proches, mais également auprès d'un public plus large. Ces événements ont permis de fédérer et de célébrer avec quelque 1'800 personnes en Suisse.

Lors de son Synode de novembre, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) a eu une discussion concernant « la responsabilité missionnaire de l'Église et sa relation avec les organisations missionnaires ». Pour l'introduire, mission 21 et DM ont produit un film mettant en avant ce que ces deux organisations apportent aux Églises en Suisse.

→ 33 lettres de nouvelles des envoyé.es à plus de 1'500 abonné.es
→ 4 magazines à près de 4'000 abonné.es
→ 5 vidéos visionnées 1'800 fois
→ 1 site web et 15'843 visiteur.euses

Le premier semestre 2023 a été marqué par plusieurs situations d'urgence parmi les Églises sœurs de DM. Trois appels spécifiques ont ainsi été lancés pour les soutenir (tremblement de terre en Syrie, inondations au Mozambique, glissements de terrain au Rwanda), récoltant plus de CHF 117'000.-, essentiellement pour le premier. La brochure *Croire en la vie : transmettre un héritage d'amour et de solidarité* a été publiée, faisant connaître la possibilité de legs ou de donation en faveur de DM.

Malgré les défis, le total des dons reçus est proche de celui de 2022. Les versements faits via twint et le site connaissent une jolie progression (plus du double de personnes et quasiment trois fois le montant total entre 2022 et 2023), même si la majorité des dons se fait encore par les canaux traditionnels (compte postal en tête avec 62% et QR factures référencées à hauteur de 19%).

DM remercie chaleureusement toutes les personnes, communautés, fondations et bailleurs qui nous font confiance et nous soutiennent !

Nos comptes 2023

Bilan

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	336 755,63	603 436,03
Liquidités fds IPM	182 615,79	98 375,65
Titres et Placements	2 198 647,85	2 517 114,35
Titres et Placements fds IPM	1 511 027,38	1 719 417,19
Créances	40 630,80	31 348,64
Actifs transitoires	163 786,96	178 971,27
Actifs transitoires fds IPM	11 413,00	7 756,00
Total de l'actif circulant	**4 444 877,41**	**5 156 419,13**
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Immobilisations corporelles	930 583,85	937 726,85
Participations financières et prêts	38 325,65	29 930,25
Total de l'actif immobilisé	**968 909,50**	**967 657,10**
TOTAL DE L'ACTIF	**5 413 786,91**	**6 124 076,23**

Bilan

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME		
Dettes financières	68 529,98	72 877,51
Passifs transitoires	163 487,40	97 470,80
Passifs transitoires fonds IPM	-2 000,00	-2 000,00
Capital étranger à court terme	**230 017,38**	**168 348,31**
FONDS AFFECTÉS		
Total des fonds affectés	427 005,39	562 781,84
Total des fonds affectés IPM	1 710 142,47	1 830 041,64
Total des fonds affectés	**2 137 147,86**	**2 392 823,48**
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Capital libre	1 451 014,00	1 451 014,00
Fonds libre	683 201,32	911 678,88
Fonds Legs Isaline Gerhard	300 000,00	400 000,00
Fonds libres attribués	978 689,12	998 689,12
Résultat de l'exercice	-366 282,77	-198 477,56
Capital de l'organisation	**3 046 621,67**	**3 562 904,44**
TOTAL DU PASSIF	**5 413 786,91**	**6 124 076,23**

Comptes d'exploitation

PRODUITS	COMPTES 2023	COMPTES 2022
Contributions donateur.trices, paroisses et Églises membres dont affectés CHF 526'494.- (CHF 495'078.- en 2022)	1 343 621,19	1 327 163,48
Contributions d'organisations partenaires, dont EERS CHF 217 968.- (CHF 217'968.- en 2022)	493 022,50	515 108,31
Contributions publiques	677 825,00	621 536,12
Dons spécifiques	446 630,71	465 429,55
Legs	20 000,00	11 500,00
Autres produits liés aux activités	18 385,20	24 418,36
TOTAL PRODUITS	**2 999 484,60**	**2 965 155,82**

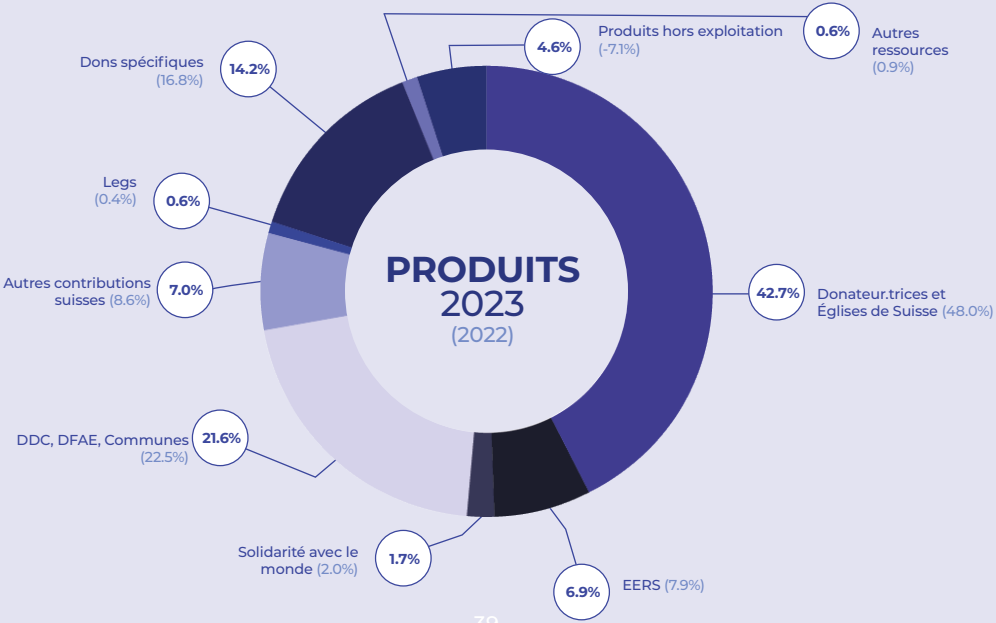

Comptes d'exploitation

CHARGES	31.12.2023	31.12.2022
Charges de projets	1 897 297,82	1 758 634,38
Charges de gestion des relations	769 276,91	705 118,05
Total charges de projets	**2 666 574,73**	**2 463 752,43**
Charges de communication	322 373,22	336 521,82
Charges de recherche de fonds	243 848,89	272 093,26
Charges administratives	528 985,33	538 607,46
60 ans	35 434,55,	-
Total charges liées aux mandats	**3 797 216,72**	**3 610 974,97**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-797 732,12**	**-645 819,15**
Produits sur placements financiers	- 56 600,40	-367 021,16
Produits immeubles	202 273,30	170 155,75
RÉSULTAT AVANT OPÉRATIONS SUR FONDS	**-652 059,22**	**-842 684,56**
Allocation pour programmes et projets	35 400,00	-
Utilisation sur fonds affectés programmes et projets	171 176,45	39 300,00
Utilisation des fonds du capital de l'organisation	150 000,00	604 907,00
Allocations pour capital de l'organisation	-	-
RÉSULTAT APRÈS ATTRIBUTIONS	**-366 282,77**	**-198 477,56**

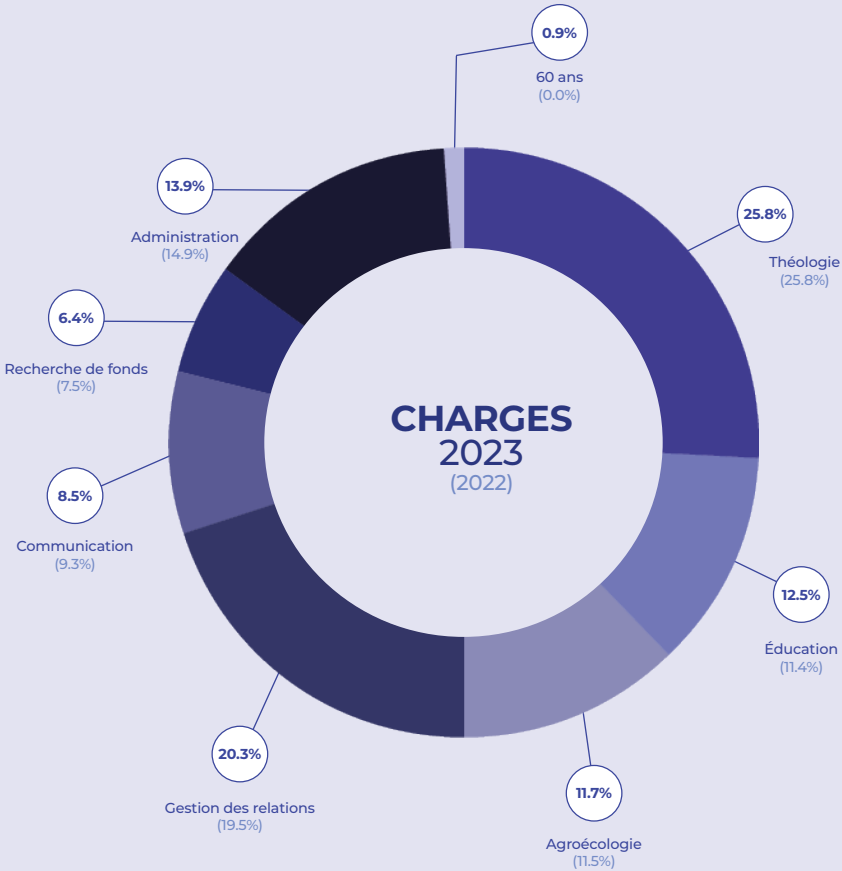
CHARGES
2023
(2022)
0.9%
60 ans
(0.0%)
25.8%
Théologie
(25.8%)
12.5%
Éducation
(11.4%)
11.7%
Agroécologie
(11.5%)
20.3%
Gestion des relations
(19.5%)
8.5%
Communication
(9.3%)
6.4%
Recherche de fonds
(7.5%)
13.9%
Administration
(14.9%)

Annexes aux comptes annuels

Transparence des comptes

Les comptes 2023 se conforment aux recommandations des normes Swiss GAAP RPC 21 et Zewo. Les charges de collectes de fonds et de publicité générale, ainsi que les charges administratives, sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo.

Cercle de consolidation et liens avec des organisations liées

DM n'exerce pas d'influence prépondérante sur d'autres institutions, du fait d'une direction commune ou d'autres moyens de contrôle.

Organisation proche

Le Fonds d'entraide du Département missionnaire des Églises protestantes de la Suisse romande, fondation ayant pour but d'aider les collaborateur.trices et bénéficiaires de rentes de DM en cas de détresse économique liée à la vieillesse, au décès, à l'invalidité ou à d'autres circonstances particulières.

Révision

Les comptes 2023 ont été révisés par la société Fidal Fiduciaire Lambelet SA, à Lausanne. La présentation complète des comptes révisés est disponible sur le site Internet de DM (www.dmr.ch) ou sur demande au secrétariat.

But de l'association

DM est le service de mission créé par les Églises protestantes de Suisse romande en 1963 dans le but de :

→ construire et assurer des relations de partenariat, fondées sur le dialogue, le partage et la corresponsabilité

→ promouvoir et encourager l'éducation, l'agroécologie et la vie communautaire en Suisse et sur le plan international

→ participer à la sensibilisation de la société civile en Suisse romande sur les enjeux de la solidarité internationale

→ conduire avec les Églises une réflexion sur leur mission, dans le sens de la proclamation de l'Évangile et du service dans le monde

→ rappeler la dimension de l'Église universelle, de son unité et de sa diversité, de son rôle de témoin de la réconciliation avec Dieu et entre les humains

→ être l'instrument des Églises et institutions membres pour élaborer, planifier et réaliser des relations avec et entre elles

→ être à disposition de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour assurer des mandats de relation avec d'autres Églises et institutions.

Cerfsa
Conférence des Eglises Réformées de langue française en Suisse alémanique

Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Eglise protestante de Genève

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Église réformée évangélique du Valais
Evangelisch-reformierte Kirche des Wallis

Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg
Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Freiburg

Dans l'exercice des mandats qui lui sont confiés, elle participe à la mise en œuvre de programmes

→ d'entraide concernant la personne humaine dans sa globalité et fondés sur les principes d'un développement durable

→ facilitant le partage d'information entre ses membres et ses partenaires, en étant leur porte-parole

→ d'échanges de personnes, manifestant la réalité de l'Église universelle

→ de partage de valeurs

Membres, organes dirigeants et de gestion

Voir page 45.

Le Synode missionnaire

Assemblée générale de DM, le Synode missionnaire compte 43 délégué.es désigné.es par les 7 Églises/conférences d'Églises membres pour quatre ans. Les 3 membres du Bureau du Synode sont aussi élu.es pour quatre ans, tout comme le Conseil – composé de 7 à 9 membres – et la Commission d'examen de la gestion et ses 5 membres. Le changement de législature ayant eu lieu le 1er juillet 2022, le mandat actuel arrivera à échéance en juin 2026.

Collaboration avec des organisations liées

DM entretient des relations de collaboration avec l'EERS (Église évangélique réformée suisse), mission 21 et l'EPER (Entraide protestante). En Suisse romande, cette collaboration se concrétise pour l'essentiel par le biais du réseau Terre Nouvelle des Églises de la Suisse romande et de la PTNER (plateforme Terre Nouvelle de la CER).

Instances et commissions

Églises membres

Eglises protestantes de Suisse romande – Berne-Jura-Soleure, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et Cerfsa

Bureau du synode

Christinat Marcel, Satigny
Daenzer Christian, Les Moulins
Morier-Genoud Michèle, présidente, Ipsach

Conseil

Blanchard Pierre, Montcherand
Blondel Jean-Luc, Nyon
Felberbaum Patrick, président, Lausanne
Immonen Pauli, Eysins
Laffranchini Moira, Lausanne
Rouge Jacques Etienne, Estavayer-le-Lac
Thuégaz Agnès, vice-présidente, Fully
Walther Joëlle, Genève
Zumstein Laurent, Lonay

Commission d'examen de la gestion

Baechler François, Vevey
De Felice Martine, Thônex
Dubigny Jean-Luc, Bévilard
Henry Michel, président, Les Monts-de-Corsier
Woodford Julian, Berolle

Secrétariat

Antunes Inês, dès le 1er août
Arintsoa Zafindriaka
Bernoulli Karen
Bucher Claudia, dès le 15 août
Châtelain Camille Anne
Delannoy Marion, avril à septembre
Essah Adadzi Bella
Faillétaz Geneviève
Girardet Sokpoh Priscille
Gonçalves Nadia, jusqu'au 31 août
Ineichen Juliane
Ledoux Séverine
Maeder Valérie
Monnier Nicolas
Mugny Aline
Petuma Luisa
Pittet Léderrey Sylviane
Positano Gabrielle, jusqu'au 30 avril
Roulet Anne
Sauvinet Loïc, dès le 15 août
Venezia Laurent, jusqu'au 30 septembre
Wasser Philippe

Commissions

ACO

Badoux Luc, président
Basset Jean-Claude, jusqu'au 16 janvier
Bernoulli Karen
Bridel Laurent, jusqu'au 22 février
Burnier-Azer Suzanne
Deuker Eloïse
Fardel Pierrette, dès le 2 novembre
O'Callaghan-Burkard Evelyne
Schöni Marc
Sigrist Mirca, jusqu'au 16 janvier
Vuillème Roland, du 12 janvier au 26 avril (†)

Missiologie

Adadzi Espoir
Durussel Michel, président
Kocher Michel
Monnier Nicolas
Naegeli Verena, jusqu'au 2 juin
Schöni Marc
Sibuet Linda, dès le 30 mars
Simon Benjamin

Cevaa

Burkhard Martin, jusqu'au 31 octobre
Bucher Claudia, dès le 1er octobre
De Felice Martine
De Salis Ysabelle
Es-Sbanti Rédouane
Gagnebin Aline, présidente
Venezia Laurent, jusqu'au 30 septembre
Zermatten Tosio Doris
Zumstein Laurent

Instances et réseaux

Les activités présentées dans ce rapport sont le fruit du travail de nombreuses personnes.

En plus des membres du Synode, du Conseil et des commissions, DM peut compter sur le soutien et l'engagement de l'ensemble des réseaux Terre Nouvelle. Les engagements bénévoles de chacun.e sont à saluer, de même que le soutien indispensable des donateur.trices, des paroisses et Églises, des fondations et des bailleurs.

En 2023, le Synode missionnaire a siégé à St-Gall le 17 juin et à la Cathédrale de Lausanne le 18 novembre. Conformément aux dispositions statutaires, ces sessions ont porté sur les points traditionnels, à savoir le budget, les comptes et le Rapport annuel. Le Synode a également nommé une nouvelle société fiduciaire chargée de la révision des comptes de DM.

Le Conseil a tenu dix séances et une journée *extra muros* et travaillé notamment sur des dossiers tels que :

→La révision et la validation de la matrice de risque
→ La repourvue du poste de coordinateur.trice du pôle administration
→ La décision d'ouverture de partenariat avec le Séminaire interculturel maya
→ La réflexion sur le projet d'un dimanche de l'Église en mission à l'échelle de la CER
→La révision du mandat l'engagement de DM au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
→Le suivi et le bilan à mi-parcours du PI 2021-2024
→La décision de l'inscription de DM au Registre du Commerce avec désignation de signataires légaux
→Le suivi des travaux des commissions ACO, Cevaa-CH et de missiologie
→La décision de réduction progressive de la contribution financière de DM à la Cevaa et la poursuite du dialogue avec les Églises de la CER, dans le but de confirmer ou non leur adhésion à la Cevaa
→En lien avec la KME, la préparation du débat au Synode de l'EERS sur

les relations entre Églises au niveau suisse et Mission 21 et DM.
→La participation aux multiples événements liés aux 60 ans de DM
→L'orientation à donner aux finances pour les prochaines années
→L'adoption et la signature du code de conduite

Autour du directeur, le secrétariat est organisé en quatre pôle d'activités:

partenariats, échanges de personnes, communication et mobilisation, et administration, dirigés par des coordinateur.trices (respectivement Anne Roulet, Valérie Maeder, Aline Mugny et Loïc Sauvinet).

Un nouveau coordinateur, Loïc Sauvinet, a été nommé au pôle administration au départ de Laurent Venezia. Le reste de l'équipe du secrétariat a connu trois arrivées (Marion Delannoy, Inês Antunes et Claudia Bucher) et trois départs (Gabrielle Positano, Nadia Gonçalves et Marion Delannoy).

Le colloque du personnel s'est réuni quatre fois en cours d'année. Une équipe de bénévoles a accompli des tâches de soutien, nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat. Un grand merci à elles.eux !

Photographies © DM

DM

Ch. des Cèdres 5
CH - 1004 Lausanne
+41 21 643 73 73
info@dmr.ch

IBAN
CH08 0900 0000 1000 0700 2

mission 21
evangelisches missionswerk basel

Jahresbericht 2023

«Bildung entscheidet, was wir in Zukunft ernten» – das Sujet unserer Kampagne 2023

mission 21
evangelisches missionswerk basel

Spendenkonto
IBAN: CH58 0900 0000 4072 6233 2

ZEWO-Zertifizierung
Mission 21 ist seit dem 2.12.2014 ZEWO-zertifiziert

EduQua-Label
Mission 21 ist seit dem 6.11.2015 EduQua-zertifiziert

ACT Alliance
Mission 21 ist seit dem 10.10.2018 Mitglied von ACT Alliance

Titelbild: *In Tansania, im Dorf Matebete, unterstützt Mission 21 ein Projekt für Aufforstung; Esta Ulisa ist Teilnehmerin des Projekts. Foto: Peace Matthews*

Impressum

Mission 21 Jahresbericht 2023
Herausgeberin: Mission 21, Abteilung Marketing und Kommunikation
Verantwortlich: Johannes Blum, Präsident Mission 21
Redaktion: Christoph Rácz
Fotos: Mission 21 resp. zVg (wenn ohne Angabe)
Gestaltung: bom! communication AG, Basel
Druck: Gremper AG, Basel
Auflage/Erscheinungsdatum: 1300 Ex./Juli 2024

Inhalt

Editorial 5

Johannes Blum, Präsident Mission 21 5

Jochen Kirsch, Direktor Mission 21 7

Internationale Entwicklungszusammenarbeit 8

Internationale Mitarbeitende – weltweit im Einsatz 8

Hoffnungsträgerinnen und Hoffnungsträger in Krisen 10

Nigeria: Wie ein Fulani-Hirte Friedensaktivist wurde 12

Peru: Odolia, ihre Gemeinde und die Agrarökologie 14

Kamerun: Qualifiziertes Pflegepersonal bekämpft Krankheiten wirksam 16

Südsudan: Neues Gebäude für Mädchen verbessert Bildungschancen 18

Indonesien: Mit gutem Beispiel voran 20

Gendergerechtigkeit 22

Gendergerechtigkeit hat Priorität 22

Koordinatorin Guliba Florence Hakim eröffnet das neue Gebäude für Mädchen im Zentrum Muhaba im Südsudan. Foto: Silvano Yokwe

Die internationale Programm- und Projektarbeit von Mission 21 wird durch die DEZA unterstützt.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA

Internationale Lerngemeinschaft 24

Jugendnetzwerk von Mission 21 24

Transkultureller Austausch erfährt neuen Schub 26

Bildungsarbeit – internationale Lerngemeinschaft konkret 28

Stetig wachsendes Forschungsinteresse 30

Spenden 32

Wertvolles kirchliches Engagement:
Hochgeschätzt und nicht selbstverständlich 32

Jahresrechnung 34

Bilanz und Betriebsrechnung 34

Herkunft und Verwendung der Mittel 36

Solidarität und Vertrauen 37

Organisation 38

Organigramm Mission 21 38

Gremien im Jahr 2023 / Kurzporträt Mission 21 39

Odilia Fokabo schloss im Juli 2023 ihre Ausbildung an der Pflegefachschule «PresNus» in Kamerun als eine der Besten ihres Jahrgangs ab.

Indische Sicht auf die Missionsgeschichte: Die Forscherin Parinitha Shetty (Mangalore University in Karnataka) an der Konferenz in Basel. Foto: Emilie Buri

Lernen im Wohnheim ihrer Schule: Bildung für jugendliche Indigene in der indonesischen Provinz Papua wird mit Stipendien gefördert.

MIX
Papier aus verantwortungsvollen Quellen
FSC® C018623

Druckprodukt mit finanziellem
Klimabeitrag
ClimatePartner.com/53229-2406-1007

Johannes Blum im Sommer 2023 bei einem Weiterbildungseinsatz in der DR Kongo; mit den Ärzten Emmanuel Mibwe (zweiter von links) und David Pemba (zweiter von rechts) sowie Studierenden der Medizinischen Fakultät der «Université Protestante de Kinshasa».

Rückblick in Dankbarkeit

Johannes Blum

Was bleibt für mich nach zahlreichen Einsätzen in der Demokratischen Republik (DR) Kongo während 40 Jahren und nach zwölf Jahren Mitwirkung im Vorstand von Mission 21? Ich halte mich an den Ratschlag eines befreundeten Pfarrers im Kongo: «Lass alles Schwierige zurück und nimm deine positiven Erfahrungen mit.»

Für mich war ein enges Zusammenspiel von internationaler Entwicklungszusammenarbeit und internationaler Lerngemeinschaft besonders wichtig. Ich selbst durfte nicht nur die Früchte guter Projektarbeit sehen, sondern konnte auch sehr viel lernen.

Friedensförderung: Mission 21 kann beeindruckende Geschichten von Versöhnung in den von Krisen beeinträchtigten Regionen in Nigeria, Kamerun oder dem Südsudan aufzeigen. In der DR Kongo drohten vor Wahlen blutige Unruhen in der Hauptstadt Kinshasa. Die Kirchen setzten sich dagegen für eine friedliche politische Auseinandersetzung ein und die befürchteten Gewaltausbrüche blieben aus. Die jetzige politische Lage weltweit zeigt, wie dringend nötig Friedensförderung ist.

Medizinische Erfolge und Ausbildung in der DR Kongo: Früher waren die Säle der Kinderklinik, wo ich tätig war, überfüllt mit Kindern mit Durchfallerkrankungen, Malaria und Lungenentzündungen. Durch medizinische Massnahmen gelang es, diese Erkrankungen markant zu reduzieren, so dass die Räume für andere Kranke genutzt werden können. Besonders beeindruckend ist auch der massive Rückgang der Schlafkrankheit. Ich erinnere mich mit Freuden an den Empfang in einem Dorf, wo die Schlafkrankheit ausgerottet wurde. Die Qualität der Ausbildung wurde verbessert: Bei meinem Besuch letzten Sommer begegnete ich zahlreichen gut ausgebildeten und engagierten Ärztinnen und Ärzten. Der Frauenanteil im Medizinstudium stieg auf 50 Prozent, und auch in Kirchen übernehmen Frauen zunehmend Verantwortung.

Was ich gelernt habe: Ich lernte die Grenzen unseres materialistischen und auf das Individuum ausgerichteten Weltbildes kennen. Ich beobachtete mit viel Respekt den Wert der Gemeinschaft und die Bedeutung der spirituellen Welt im Alltag. Ob in Angola, der DR Kongo oder Tansania: Unvergessen bleiben mir Anteilnahme und nächtelange Fürbittgebete unserer dortigen Freundinnen und Freunde, wenn meine Frau oder ich während eines Aufenthalts ernsthaft erkrankten.

Staatsbesuch Akufo-Addos: Der Präsident von Ghana, Nana Akufo-Addo, kam 2020 zu einem Staatsbesuch in die Schweiz. Er lud uns zu einem Essen ein, gemeinsam mit Bundespräsidentin Simonetta Sommaruga. Dabei fand er wohltuend lobende Worte für die nachhaltige Arbeit von Mission 21.

Vorstand: Mission 21 entstand aus der Fusion verschiedener Missionswerke mit unterschiedlichen Organisationskulturen. Mit den Jahren gelang es, diese Kulturen erfolgreich zusammenzuführen, Reglemente zu adaptieren und das Profil von Mission 21 zu schärfen. Ich danke allen Mitgliedern von Vorstand und Geschäftsleitung für ihre engagierte und kompetente Arbeit. Die Zusammenarbeit untereinander und mit verwandten Werken war konstruktiv und gut. So blicke ich bei meinem Abschied als Präsident voller Dankbarkeit zurück und voller Zuversicht in die Zukunft von Mission 21.

Prof. Dr. med. Johannes Blum
Präsident Mission 21

Friedenskoordinatorin Juan Rachel berichtet über Herausforderungen für junge Menschen im Südsudan beim Besuch einer Delegation des Südsudanesischen Kirchenbunds im Oktober 2023 in Basel. Foto: Samuel Rink

Nachhaltig und verlässlich wirken

Jochen Kirsch

Es war im April 2014. Der Südsudan, gerade unabhängig geworden, befand sich erneut in einem blutigen Krieg, der Hunderttausende in die Flucht trieb. Als Programmverantwortlicher Südsudan bei Mission 21 reiste ich ins Flüchtlingslager Kakuma im Norden Kenias an der Grenze zum Südsudan, um mir ein Bild der Lage zu verschaffen.

Als ich dort ankam, fielen mir Kinder auf, die auf dem regennassen Lehmboden Spielzeuge formten: nicht Häuser oder Bäume, sondern Panzer und Soldaten. Und mir wurde klar: Das ist ihre Realität, sie kennen nichts anderes. Und wenn die Gewalt nicht beendet würde, würden sie diese «Normalität» selbst weiterführen und weitergeben. Bis heute geht mir dieses Bild nicht aus dem Kopf.

Aber auch ein anderes Bild bleibt mir in Erinnerung. Im Flüchtlingslager Kakuma kamen Vertreterinnen und Vertreter der Kirchen zu einem Treffen des Südsudanesischen Kirchenbunds zusammen – einer ökumenischen Partnerorganisation von Mission 21, die vor rund 50 Jahren in Zusammenarbeit mit der Basler Mission gegründet wurde und die wir seither unterstützen.

Der Südsudanesische Kirchenbund beriet, wie man gemeinsam die enorme Gewalt und Zerrissenheit dieses jungen, vorwiegend christlichen Landes beenden könnte. Heraus kam der «Action Plan for Peace» mit einer starken und klaren Vision: Über erlittene Traumata und ethnische Gräben hinweg bieten die Kirchen allen Menschen des Südsudans, unabhängig von ihrer ethnischen oder religiösen Zugehörigkeit, ein schützendes und einendes Dach. Darunter können Konflikte friedlich bearbeitet und neue Lebensperspektiven entwickelt werden, damit eine geeinte und versöhnte Gesellschaft heranwächst. Diesen «Action Plan for Peace», dessen Fundament im April 2014 im Flüchtlingslager Kakuma gelegt wurde, hat Mission 21 seither kontinuierlich begleitet.

Im Herbst 2023 sah ich viele Mitglieder des Kirchenbundes im Missionshaus in Basel wieder. Sie waren vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA zu einem einwöchigen Workshop eingeladen worden. Denn den Kirchen war es mit internationaler Unterstützung und beharrlichem Einsatz gelungen, ein Friedensabkommen im Südsudan zu vermitteln. Im Workshop wurden nun nächste Schritte beraten, um die Menschen zu stärken, Traumata zu behandeln sowie Zugang zu nachhaltiger Ernährung, Einkommen, Bildung und Gesundheit zu schaffen und damit die immer noch auflodernde Gewalt einzudämmen. Nach wie vor sind die Kirchen im Südsudan die einzigen verlässlichen Akteure, die langfristig ein Zusammenleben in Frieden und Gerechtigkeit ermöglichen.

Ob im Südsudan, in Bolivien oder Indonesien: Heilungsprozesse in Krisen geschehen nicht über Nacht. Um Vertrauen und Hoffnung in die Zukunft zu schaffen, braucht es Zeit und Verlässlichkeit. Diese Verlässlichkeit ermöglichen wir durch unsere beharrliche Arbeit in der weltweiten Gemeinschaft von Mission 21 – damit die zarten Pflanzen von Frieden, Versöhnung und Gerechtigkeit wurzeln, wachsen und gedeihen können.

Haben Sie vielen Dank, dass Sie Teil dieser Gemeinschaft sind und unser langfristiges weltweites Engagement mittragen.

Pfr. Jochen Kirsch
Direktor Mission 21

16 FRIEDEN, GERECHTIGKEIT UND STARKE INSTITUTIONEN

Internationale Mitarbeitende

Für eine gerechtere Welt

Mehr als 70 Partnerkirchen und -organisationen weltweit bilden die internationale Gemeinschaft von Mission 21, die sich mit rund 100 Projekten in 20 Ländern für eine friedliche, gerechte und inklusive Gesellschaft einsetzt.

*In diesem weltweiten Netzwerk spielen unsere internationalen Mitarbeitenden als Bindeglieder eine zentrale Rolle. Sie sind auf Anfrage unserer Partner im Einsatz – zum Beispiel als Dozent oder Ärztin. Weiter engagiert Mission 21 vor Ort einheimische Expert*innen. Diese tragen als Koordinator*innen zum globalen Lernen und dazu bei, dass die Programmarbeit nach den Prinzipien von Good Governance geleistet wird.*

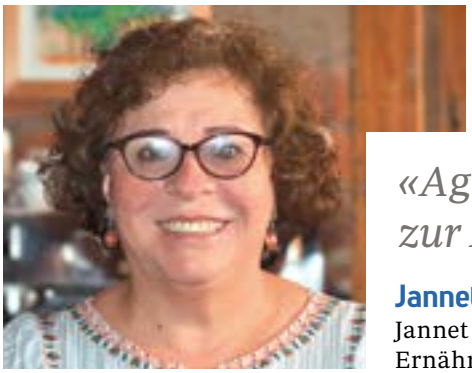

«Agrarökologie ist der Schlüssel zur Ernährungssouveränität.»

Jannet Villanueva Escudero, Koordinatorin, Bolivien und Peru

Jannet Villanueva Escudero arbeitet seit Juli 2023 als Koordinatorin für den Bereich Ernährungssouveränität und Geschlechtergerechtigkeit im Lateinamerika-Programm. Die studierte Ökonomin verfügt über langjährige Arbeitserfahrung in den Gebieten agrarökologischer Landbau, Frauenförderung und Geschlechtergerechtigkeit. Als Bio-Kleinbäuerin hat Jannet während zehn Jahren in abgelegenen ländlichen Gegenden der peruanischen Zentralanden gelebt und gearbeitet. Danach war sie vor allem für verschiedene Ministerien im Bereich Einkommensförderung für Kleinbäuerinnen und Abgabe von Nahrungsmitteln tätig, vor allem in Risiko- und Katastrophensituationen. Ihre Erfahrung setzt Jannet nun seit fast 20 Jahren in der internationalen Zusammenarbeit in Bolivien, Kolumbien und Peru ein.

Unsere internationalen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter

In zehn Partnerländern waren per 31. Dezember 2023 insgesamt 15 internationale Mitarbeitende für Mission 21 im Einsatz:

In Afrika:
Lumumba Togho **Mukong**, Kamerun, Bafoussam
Yakubu **Joseph**, Nigeria, Jos
Guliba Florence **Hakim**, Südsudan, Juba
Luzia und Dirk **Illiger**, Tansania, Isoko
Adrienne **Sweetman**, Tansania, Mbeya

In Asien:
Meliani Yeni **Kurniawati**, Asien, Jakarta (bis Juni 2023)
Karmila **Jusup**, Asien, Jakarta (seit Juli 2023)
Gabi **Baumgartner-Brandner**, China, Hongkong*
Tobias **Brandner**, China, Hongkong*
Daniel **Gloor**, Malaysia, Sabah

In Lateinamerika:
Erik **Nijland**, Bolivien, Cochabamba (bis Mai 2023)
Jannet Villanueva **Escudero**, Bolivien und Peru, Lima, Peru (seit Juli 2023)
Angel Román **Dollinger**, Costa Rica, San José
Simone **Dollinger**, Costa Rica, San José (bis August 2023)

* Offizielle Bezeichnung: Sonderverwaltungszone Hongkong der Volksrepublik China

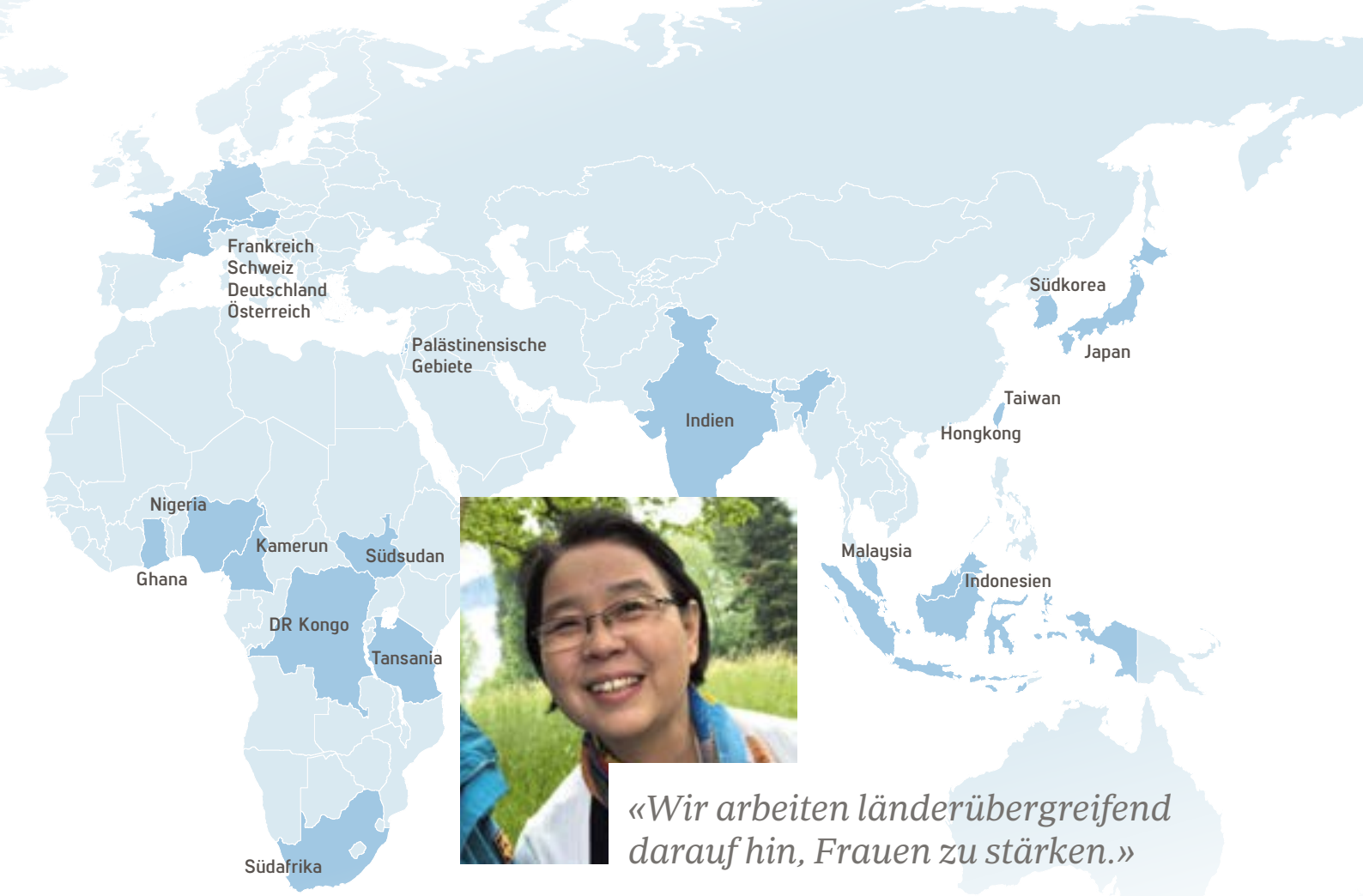

«Wir arbeiten länderübergreifend darauf hin, Frauen zu stärken.»

Karmila Jusup, Koordinatorin ad interim, Asien

Die Pfarrerin Karmila Jusup engagiert sich schon seit Jahren gegen Gewalt an Frauen und Kindern. Sie hat 2013 das indonesische Krisenzentrum für Frauen «Pasundan-Durebang» in Westjava gegründet, um von häuslicher Gewalt Betroffene zu unterstützen. Das Zentrum wurde auch zu einem sicheren Ort für indonesische Arbeitsmigrantinnen, die aus Hongkong, Taiwan, Südkorea und Malaysia zurückkehren. Seit Juli 2023 koordiniert Karmila Jusup von der Hauptstadt Jakarta aus die Projektarbeit mit den Partnern in Hongkong, Indonesien und Malaysia und leitet dabei auch ein Team von rund einem Dutzend Mitarbeiter*innen.

«Die wichtigste Lektion, die wir in den vergangenen Jahren gelernt haben: Die psychosoziale Begleitung ist absolut entscheidend.»

Lumumba Togho Mukong, Koordinator, Kamerun

Lumumba Mukong hat in England einen Master in Agrarökonomie gemacht und dann für verschiedene NGOs gearbeitet. Seit April 2016 betreut er als Koordinator alle von Mission 21 unterstützten Projekte in Kamerun. Im Oktober desselben Jahres hat sich ein seit langem schwelender Konflikt zwischen Separatisten und Zentralregierung massiv verschärft. Die Zivilbevölkerung gerät zwischen die Fronten und wird oft Opfer der Auseinandersetzungen. In dieser Krise koordiniert Lumumba Mukong die humanitäre Hilfe mit Kirchen, internationalen und lokalen NGOs. Er leistet als lokaler Koordinator wertvollen Support für Projektverantwortliche und Partnerorganisationen, hilft bei der Vernetzung und verbindet die Akteure vor Ort mit Mission 21 in Basel.

Verschiedene internationale Mitarbeitende informieren mit Rundbriefen zweimal jährlich über ihre Arbeit – auch auf unserer Website:

Hoffnungsträgerinnen und Hoffnungsträger in Krisen

Wir richten unsere Arbeit auf die Nachhaltigkeitsziele (SDG) der UN-Agenda 2030 aus – insbesondere auf SDG 16, den Aufbau friedlicher, gerechter und inklusiver Gesellschaften.

Multiple Krisen nehmen weltweit zu und bedrohen immer mehr Menschen in ihrer Existenz. Betroffen davon sind auch Millionen von Frauen, Männern und Kindern in Ländern, wo Mission 21 tätig ist. Zusammen mit ihren Partnerkirchen und -organisationen hat sich Mission 21 auch im Jahr 2023 solidarisch mit Menschen in Krisensituationen gezeigt. Durch die erfolgreiche Zusammenarbeit sind diese selbst zu Hoffnungsträgerinnen und -trägern geworden.

Nigeria ist beispielhaft für die bedrohliche Situation, in der viele unserer Projektländer stecken. Das konnte ich Anfang Februar erfahren, als ich zum ersten Mal Projekte und Partnerorganisationen in Nigeria besuchte. Die zahlreichen Krisen im Land, die von der Weltöffentlichkeit kaum wahrgenommen werden, wirken bedrückend: tödliche Überfälle und Entführungen, massiv steigende Preise für Grundnahrungsmittel und eine Landwirtschaft, die unter den Folgen des Klimawandels leidet.

Umso mehr hat mich zutiefst beeindruckt, wie Frauen und Männer, jüngere und ältere, trotz allem nicht aufgeben und mit ihren begrenzten Möglichkeiten andere unterstützen. Zum Beispiel Lucy Christopher: Sie hat mir erzählt, wie ihr Dorf unvermittelt von Bewaffneten überfallen wurde. Sie hatte Glück und rettete sich in ein Flüchtlingslager. Obwohl sie alles verloren hatte, nahm sie zu ihren eigenen Kindern zwei Waisenkinder auf. Dank der Unterstützung von freiwilligen humanitären Teams schöpfte sie Hoffnung, begann wieder Landwirtschaft zu betreiben und kann heute all ihre Kinder in die Schule schicken.

Oder Danladi Gandi und Rebecca Danladi, die für ihre Familie einen energiesparenden, klimaschonenden Kochofen konstruiert haben und nun in anderen Dörfern ihr Wissen weitergeben. Und auch Ali Shuaibu, Vater von neun Kindern, der seinen Beitrag zur Ernährung der Familie nicht mehr leisten konnte. Dank Schulungen unserer Partnerorganisation zum Züchten von Baumsetzlingen und für agrarökologische Anbaumethoden haben er und weitere Familienmitglieder bereits 5000 verschiedene Setzlinge gezüchtet und verkauft. Damit erwirtschaften sie für die Familie nun

Beiträge für Projekte und Programme im Globalen Süden

Bildung
CHF 2 272 068

Gesundheitsförderung
CHF 464 685

Ernährungssouveränität und Einkommensförderung
CHF 647 861

Friedensförderung
CHF 254 381

Überwindung von geschlechtsbasierter Gewalt
CHF 507 308

Nothilfe und Wiederaufbau
CHF 370 000

Ein Raum für gemeinschaftliche Lernerfahrungen: Doña Juana Laura (Mitte) und ihre Gruppe in ihrem Gewächshaus in El Alto, Bolivien.

Die Projekte von Mission 21

ein Einkommen und tragen auch aktiv zur Wiederaufforstung und zum Schutz vor Wüstenbildung bei. Allerdings bleibt die Sorge vor Angriffen. Interreligiöse Verständigung und Förderung eines friedlichen Zusammenlebens über ethnische Grenzen hinweg sind daher zentrale Elemente der von Mission 21 unterstützten Arbeit unserer Partner in Nigeria.

Dank Agrarökologie Mangelernährung und Klimawandel bekämpfen

Durch die Förderung und Umsetzung des agrarökologischen Landbaus, mit Projekten für lokale Saatgutbanken und einkommensschaffenden Massnahmen trägt Mission 21 zum Aufbau krisenfester Nahrungsmittelsysteme und nachhaltiger Lebensgrundlagen für (indigene) Kleinbäuerinnen und -bauern bei. Im Zusammenspiel mit Aufforstungsprojekten und lokal angepasstem Wassermanagement werden so auch die Folgen der Klimaerwärmung vermindert – eindrückliche Beispiele dazu aus Peru oder Tansania finden sich in der Kampagne 2024. Im Berichtsjahr wurden über 15 700 marginalisierte Frauen und Männer in sechs Ländern erreicht – in Bolivien und Peru, in der DR Kongo, Nigeria, dem Südsudan und Tansania.

Der Fokus der Projekte wird mit den Betroffenen selbst festgelegt. Im Südsudan zum Beispiel startete unsere Partnerorganisation erfolgreich ein Schulernährungsprogramm; dank den im Landwirtschaftsprojekt produzierten Nahrungsmitteln erhalten über 350 Kinder täglich eine warme Mahlzeit und können dadurch regelmässig die Schule besuchen.

Ganzheitliche Ansätze gegen multiple Krisen

Unsere Partner erleben, wie die ökologischen, wirtschaftlichen, sozialen und politischen Krisen und Konflikte sich überlappen und grosse Teile der Bevölkerung in Mangelernährung stürzen. Darum sind ganzheitliche Ansätze gefragt, die mehrfache positive Effekte erzielen, die das Überwinden von Armut, die Friedensförderung, die humanitäre Hilfe und die Gendergerechtigkeit miteinander verknüpfen und die von den betroffenen Menschen mitentwickelt werden.

So dienen in den Anden die erstellten Gewächshäuser nicht nur der Nahrungsmittelproduktion. Die Gewächshäuser werden für viele Frauen zu Räumen für neue Lernerfahrungen und sozialen Austausch. Zudem sind es Orte, an denen die Frauen Einkommen generieren, was ihnen eine grosse Anerkennung durch ihre Kinder und die Männer der Gemeinde verschafft und traditionelle Rollenbilder verändert. Damit werden solche Projekte auch zu einem guten Ausgangspunkt, um sensiblere Themen wie geschlechtsbasierte Gewalt und die Veränderung männlicher Rollenbilder anzugehen.

Langfristige Partnerschaften sichern Nachhaltigkeit

Für viele Menschen in unseren Partnerländern wird das Leben fragiler. Umso mehr beeindrucken die Anstrengungen unserer Partner, füreinander und miteinander Menschen wie Ester und Ali Shuaibu beizustehen, damit sie ein selbstbestimmtes Leben führen können. Dazu braucht es längerfristige Partnerschaften mit NGOs und mit religiösen Gemeinschaften vor Ort. Sie sind die Treiber für nachhaltige Veränderungen, stiften Gemeinschafts- und Mitgefühl und vermitteln Hoffnung.

Ob im kirchlichen Umfeld, bei privaten Spendenden oder in der Politik: Kontinuierliches, partnerschaftliches Mittragen der Programme und Projekte in der Entwicklungszusammenarbeit ist Ausdruck unserer globalen Verantwortung für eine gerechtere Welt. Sie ermöglicht Solidarität mit marginalisierten Menschen im Globalen Süden, damit diese auf einer gesicherten Grundlage ihre Visionen für eine Zukunft in Frieden und Gerechtigkeit verwirklichen können.

Katharina Gfeller
Leiterin Internationale Beziehungen

Nigeria

Wie ein Fulani-Hirte Friedensaktivist wurde

16 FRIEDEN, GERECHTIGKEIT UND STARKE INSTITUTIONEN

Sich auf eigene Füsse stellen, Vergangenes loslassen: Darum geht es im «Peace Training Centre».

Terroranschläge, gewalttätige Konflikte zwischen verschiedenen religiösen Gruppen und eine desaströse Wirtschaftslage: Friedensförderung in Nigeria wird dringender benötigt denn je. Zwei von Mission 21 unterstützte Projekte setzen sich unermüdlich für ein friedliches Zusammenleben ein – mit Erfolg.

Die ersten Monate des Jahres 2023 waren in Nigeria geprägt von den Präsidentschafts- und Parlamentswahlen. Besonders angespannt gestaltete sich die Zeit davor: In den Kampagnen wurden Religion und Ethnie als entzweiende Themen rhetorisch ausgenutzt. Eine Verschärfung der Situation für ein Land, in dem das Verhältnis zwischen Christ*innen und Muslim*innen sowie zwischen nomadischen Hirten- und sesshaften Bauerngemeinschaften bereits vorher durch Gewaltakte beeinträchtigt war.

Wirtschaftliche Unsicherheit und Gewalt

Gleich nach seinem Amtsantritt im Mai strich der neue Präsident Bola Tinubu die Subventionen für Benzin und durch seine wirtschaftsliberale Politik verfiel die Landeswährung Naira. Mit der wirtschaftlichen Unsicherheit nahm auch die Gewalt zu.

Weiterhin herrscht Angst vor den Angriffen der islamistischen Terrorgruppe Boko Haram im Nordosten. Dazu steigt die Gefahr, Opfer

John Danboyi, Koordinator PTC

Friedensförderung

In mehreren Projektländern von Mission 21 nehmen Spannungen oder Gewalt zu. Wir arbeiten auf Augenhöhe mit den Menschen vor Ort, um Konflikte und strukturelle Gewalt friedlich zu lösen. Bei Konflikten spielen oft religiöse oder ethnische Aspekte eine wichtige Rolle. Mission 21 bringt dabei ihre Kompetenz in interreligiöser und transkultureller Friedensförderung ein.

Ausser in Nigeria sind wir im Südsudan tätig, hier insbesondere gemeinsam mit dem Kirchenbund SSCC (vgl. S. 7), sowie in Indonesien. Hier bieten kirchliche, islamische und interreligiöse Partnerorganisationen Weiterbildungen für Lehrpersonen an sowie Begegnungen und Kampagnen für junge Menschen oder Einsätze in Friedensdörfern zur Förderung eines friedlichen Miteinanders über Religionsgrenzen hinweg.

von Entführungen gegen Lösegeld zu werden. Bewaffnete Angriffe, teils mit schweren Waffen oder Sprengsätzen, tödliche Überfälle auf Dörfer sowie sexualisierte Gewalt an Frauen und Kindern verstärken die Unsicherheit in Nigeria und polarisieren die Bevölkerung noch mehr.

Friedenstraining gegen Vorurteile

Diese Spaltung der Gesellschaft kennt Ya'u Haruna sehr gut. Der 57-jährige Moslem, der mit zwei Frauen verheiratet ist und acht Kinder hat, gehört zur Ethnie der nomadisierenden Fulani-Hirt*innen. «Früher habe ich mich nur um meine Religion und meine Leute gekümmert», sagt er. «Christen stellten eine Bedrohung dar für uns und unsere Religion.»

Dann entschloss sich Ya'u Haruna, beim Projekt des «Peace Training Centre» mitzumachen. Das von Mission 21 unterstützte Centre führt seit 2016 einmal jährlich im Oktober in der Stadt Jos in Zentralnigeria einen umfassenden Kurs durch. Vier Wochen lang kommen Menschen aus Konfliktregionen zusammen: staatliche Führungskräfte, Pfarrpersonen, NGO-Mitarbeiter*innen, aber auch Vertreter*innen von Polizei und Militär. Im Jahr 2023 nahmen 55 Personen teil – darunter auch Ya'u Haruna.

«Ich habe gelernt, mich in einer Konfliktsituation selbst als Friedensaktivisten zu sehen, und verstanden, dass es Menschen anderen Glaubens gibt, die einen ehrlichen Wunsch haben, friedvoll zusammenzuleben», sagt Haruna heute.

Kontakt fördert Verständnis

In den Kursen des «Peace Training Centre» wird darauf geachtet, dass Vertreter*innen christlichen und muslimischen Glaubens zusammenarbeiten und in denselben Räumen schlafen und essen. Denn der enge Kontakt verbindet.

Wichtig ist auch eine Ausgewogenheit zwischen Männern und Frauen, Jung und Alt oder auch punkto Ausbildung. Ziel des Kurses ist, dass die Teilnehmenden lernen, andere Glaubenswelten zu akzeptieren und Vergangenes loszulassen, und auch, dass sie dieses Wissen in die eigenen Kreise hineintragen.

Ya'u Haruna hat dies getan: Ein junger Fulani liess sein Vieh noch vor der Ernte auf dem Land eines Bauern weiden. Die Tiere frassen und zertrampelten die Pflanzen, der Junge verschwand. Haruna machte ihn ausfindig und brachte ihn zum Bauern zurück. Er vermittelte und erreichte, dass der Bauer die Ernte zurückerstattet erhielt. «Ich habe eine gute Beziehung mit meinen christlichen Geschwistern aufgebaut», sagt Ya'u Haruna heute.

Interreligiöse Hilfe für verletzliche Menschen

Ebenfalls in Jos setzt sich die «Lifeline Compassionate Global Initiatives» (LCGI) für ein friedliches Miteinander ein: Die von Mission 21 unterstützte Organisation gründete eine Dialogplattform mit 40 Mitgliedern, die für interreligiöse Beziehungen und Frieden tätig ist. Im Zentrum stehen besonders verletzliche Menschen, etwa Witwen, die unterstützt werden, eigenes Geld zu verdienen, oder Jugendliche, die berufliche Weiterbildung erhalten.

Die Organisation LCGI wird von einer christlichen und einer muslimischen Person gemeinsam geleitet. Das hilft ihr, breit in der Gesellschaft abgestützt zu sein – mit Erfolg: Seit es die Initiative gibt, haben laut LCGI Gewaltakte in Jos abgenommen.

Gemeinsam lancierten die beiden Partnerorganisationen von Mission 21 auch ein Radioprojekt. Mit Diskussionen und Werbespots fördern sie gegenseitiges Vergeben, Heilen und Wiedergutmachung. Mit dem Radio als verbreitetstem Medium kann das Projekt ein zahlreiches Publikum auf dem Land und in der Stadt erreichen und so noch wirkungsvoller für Verständigung und Frieden werben.

Emilie Buri
Team Kommunikation

Ein Workshop-Teilnehmer analysiert die verschiedenen Konfliktsituationen im Bundesstaat Plateau, Oktober 2023.

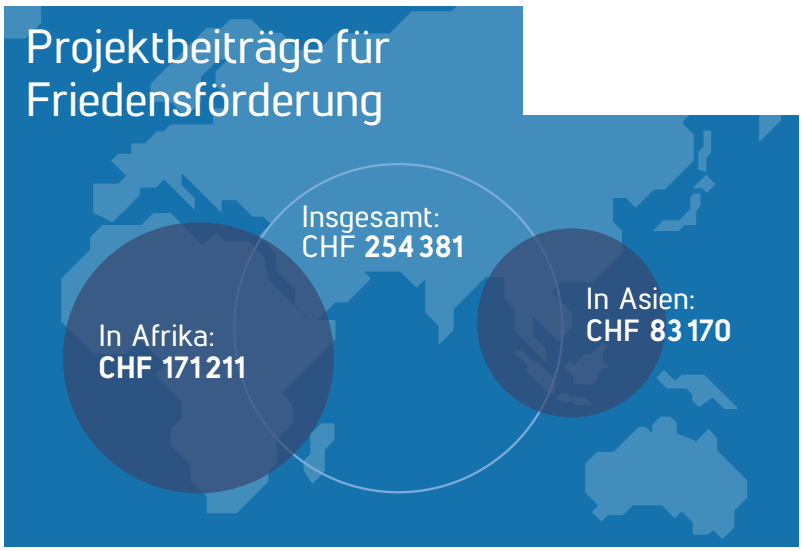

Peru

Odolia, ihre Gemeinde und die Agrarökologie

Im abgelegenen Dorf Cangachi im peruanischen Andenhochland begann die Bäuerin Odolia Llanos ihre Reise zu einer nachhaltigen Landwirtschaft. Trotz widrigen Wetterbedingungen und fehlender Infrastruktur wollte sie hierbleiben und auch die Dorfgemeinschaft stärken. Unterstützung fand sie beim Institut «IDECA Peru», der lokalen Partnerorganisation von Mission 21.

Die Dorfgemeinschaft mit Odolia Llanos (vordere Reihe links) erweitert ihr Wissen über nachhaltige Landwirtschaft.

Die Bedingungen, um Landwirtschaft zu betreiben, sind hart im Andenhochland von Bolivien und Peru: Auf fast 4000 Meter über Meer sind die Böden karg und die Wetterverhältnisse rau, mit Frösten und heftigen Hagelschlägen. Dazu kommen als Folge des Klimawandels zunehmend lange Dürrephasen, die Gemüseanbau und Viehzucht erschweren. Auch die Infrastruktur ist oft unzureichend. Im Dorf Cangachi im peruanischen Bezirk Huacullani, wo die Bäuerin Odolia Llanos lebt, fehlten gute Bewässerungskanäle und Gewächshäuser.

Doch Odolia war nicht bereit, sich geschlagen zu geben. Als die Leitungspersonen ihres Dorfes erfuhren, dass ein lokales Institut Kleinbäuerinnen und -bauern unterstützt, nachhaltig und zugleich ertragreich Landwirtschaft zu betreiben, schloss sich fast die ganze Gemeinschaft dem Projekt an. Auch Odolia beteiligte sich aktiv und begann, ihr Wissen zu erweitern, um besser Landwirtschaft betreiben zu können. Die Initiative des «Instituto de Estudios de las Culturas Andinas» (IDECA Peru) wird unterstützt von Mission 21.

Sparsame und verbesserte Wassernutzung

Ein zunehmendes Problem war der Wassermangel von September bis November. Der Fluss im Tal führte weniger Wasser, so dass der Kanal, der auch die Weiden für das Vieh bewässern sollte, fast ausgetrocknet war. Die Gemeinde setzte ein Führungsgremium ein, das die Wassernutzung optimieren und verbessern sollte. Ziel war es auch, genügend Wasser für ein Gewächshaus ableiten zu können.

Odolia nahm an diversen Workshops und Schulungen teil. Sie lernte zum Beispiel, wie sie ihre Weiden sparsamer und effizienter mit Wasser versorgen und so gleichzeitig die Umwelt schonen kann. Sie erfuhr, wie sie Weiden mit Futter von höherem Proteingehalt anlegen und so später Milchprodukte wie Joghurt und Käse herstellen und ein zusätzliches Einkommen erzielen kann. Bald darauf begann sie, neue Pflanzenarten für ihre Weiden auszusäen, um die Viehzucht und den Boden ihrer Parzelle zu verbessern.

Traditionelles und modernes Wissen verbinden

Die grösste Herausforderung bestand allerdings darin, die Qualität der Viehzucht zu verbessern. Mit Unterstützung des Projekts entschied sich Odolia, Milchkühe einzuführen. Sie erkannte das Potenzial, Kuhmilchprodukte

Odolia Llanos hat die Qualität der Futterpflanzen für ihr Vieh verbessert.

Ernährungssouveränität und Klimagerechtigkeit

Das Engagement mit IDECA Peru ist nur ein Beispiel für den Einsatz von Mission 21 zur Förderung der Ernährungssouveränität in den Hochanden von Bolivien und Peru: 2023 führten sieben lokale Partnerorganisationen elf Projekte durch, die rund 6500 Teilnehmende erreichten.

Die Klimaerwärmung und die damit verbundene Zunahme etwa von Dürren und Überschwemmungen verschärft die Situation der Menschen, die von Hunger und Armut betroffen sind, weltweit. Mission 21 arbeitet auch in vier afrikanischen Ländern darauf hin, mit agrarökologischen Methoden eine regelmässige, ausgewogene Ernährung insbesondere von Kleinbauernfamilien zu gewährleisten.

Weltweit stärken wir mit unseren Partnern die Resilienz der Projektteilnehmenden als auch diejenige ihres Umfelds und fördern die Chancengleichheit von Frauen und deren Beteiligung in Entscheidungsprozessen. Insgesamt erreichten die verschiedenen Projekte im Jahr 2023 mehr 15 300 Menschen direkt.

wie Käse und Joghurt herzustellen und auf lokalen Märkten zu verkaufen, um das Einkommen für ihre Familie zu steigern.

Die Initiative von IDECA hat Odolia und ihre gesamte Gemeinde inspiriert. Sie verbinden nun traditionelles Wissen mit modernen landwirtschaftlichen Techniken – auch für den Gemüseanbau – und haben so nicht nur ihre eigene Lebensgrundlage gestärkt, sondern auch die Lebensqualität der gesamten Gemeinschaft verbessert. Durch Beharrlichkeit und Entschlossenheit haben Odolia und die gesamte Dorfgemeinschaft gezeigt, dass nachhaltige Landwirtschaft auf dem Altiplano möglich und ausgesprochen lohnend sein kann.

Die Zahl der Teilnehmenden wächst

In Odolias Gemeinde nahmen 23 Personen aktiv an dem Projekt teil und setzten das neue Wissen über Wassermanagement, Naturweideproduktion und agrarökologischen Obst- und Gemüseanbau erfolgreich um – auch im neu angelegten Gemeinschaftsgewächshaus. Hier konnten im vergangenen Jahr drei erfolgreiche Ernten erzielt werden. Die gemeinsame Anstrengung hat zu positiven Ergebnissen geführt.

Die kontinuierliche Wasserversorgung wurde mit dem Bau von Wasserrückhaltebecken (Qochas) und einem einfachen Kanal sichergestellt, so dass der Anbau von Biogemüse, darunter Spinat, Karotten und Randen, markant zur Ernährungssicherheit und Gesundheit der Menschen beitrug. Zudem war es der Gemeinschaft dank den guten Ernten möglich, die Überschüsse auf lokalen Märkten zu verkaufen. Dies hat die Widerstandsfähigkeit und die Solidarwirtschaft der ganzen Gemeinde gestärkt. Die Geschichte von Odolia Llanos' Gemeinde zeigt, wie man mit Entschlossenheit und Unterstützung eine nachhaltige Veränderung bewirken kann, selbst auf rund 4000 Meter über Meer.

Séverine Fischer
Team Kommunikation

Dank verbessertem Wassermanagement sind im Gewächshaus mehr Ernten möglich.

Projektbeiträge für Ernährungssouveränität und Einkommensförderung

Insgesamt:
CHF **647 861**

In Afrika:
CHF 353 045

In Lateinamerika
CHF 294 816

Verbesserte Gesundheitsversorgung dank Bildung

Mission 21 leistet Unterstützung für eine verbesserte medizinische Versorgung, besonders für benachteiligte Bevölkerungsgruppen im ländlichen Raum, und fördert die Aus- und Weiterbildung von medizinischem Personal.

Die Pflegefachschule PresNus in Kamerun ist dafür ein erfolgreiches Beispiel. Von der Gründung im Oktober 2021 bis Ende 2023 konnten 165 Student*innen eine staatlich anerkannte Weiterbildung oder ein Bachelorstudium absolvieren. Die Unterstützung der Schule ist als Anschubfinanzierung konzipiert: Nach fünf Jahren wird die PresNus finanziell vollständig von der Partnerkirche PCC getragen.

Auch im Südsudan baut Mission 21 die medizinische Ausbildung aus: Die Hebammenschule der Partnerorganisation PRDA weihte am 27. Mai 2023, nachdem jahrelang in Übergangslösungen in Flüchtlingslagern unterrichtet wurde, in der Hauptstadt Juba ihr neues Gebäude ein. Dieses bietet doppelt so viele Studienplätze wie zuvor. Aktuell sind 58 Student*innen eingeschrieben.

Jessy Eben ist Projektleiterin bei der Partnerkirche PCC.
Foto: Samuel Rink

Seit 2021 bildet die Pflegefachschule PresNus qualifiziertes Personal aus.

Kamerun

Qualifiziertes Pflegepersonal bekämpft Krankheiten wirksam

3 GESUNDHEIT UND WOHLERGEHEN

Die Krise im englischsprachigen Westen Kameruns dauert an. Das hat auch eine mangelhafte medizinische Versorgung zur Folge – und das Wiederaufflammen scheinbar besiegter Krankheiten. Mit dem Spital Manyemen und der erfolgreichen neuen Pflegefachschule PresNus unterstützt Mission 21 wirksame Institutionen für eine bessere Gesundheitsversorgung.

Vor vier Jahren begann eine eigentliche Odyssee für Claris Elangwe. Die heute 19-Jährige bemerkte an ihrem Körper Verletzungen, die nicht heilen wollten. Ihre Eltern brachten sie in ein Spital/Gesundheitszentrum, wo eine Pilzinfektion diagnostiziert wurde. Doch die Behandlung brachte keine Verbesserung. Die Familie, die im Dorf Efanga in der Südwestregion Kameruns lebt, versuchte es in vier weiteren Gesundheitseinrichtungen – bis das Geld aufgebraucht war. Der Gesundheitszustand von Claris aber verschlechterte sich weiter.

Für die junge Frau wurde die Situation sozial schwierig. Sie wurde gemieden aus Angst vor Ansteckung und weil Mitmenschen ihre Krankheit mit «Hexerei» oder «göttlicher Strafe» in Verbindung brachten. Claris musste die Schule abbrechen. Freundinnen und Bekannte zogen zudem weg, weil ihr Dorf in der englischsprachigen Region liegt, wo Separatisten und Regierungstruppen sich seit 2016 bekämpfen; das führt auch immer wieder zu Gewalt gegen die Zivilbevölkerung.

Korrekte Diagnose und Behandlung

Eines Tages hörte die Mutter von Claris, dass es im Spital Manyemen vielleicht doch eine Behandlung für ihre Tochter gäbe. Nach zwei Tagen beschwerlichen Fussmarsches erreichten sie Manyemen und erhielten noch am selben Tag die Diagnose: Claris litt an Lepra, einer Krankheit, von der die Familie noch nie gehört hatte, denn sie galt in Kamerun seit mehr als 20 Jahren als besiegt.

«Eine seltsame Krankheit, von der ich nie etwas gehört hatte.»
Claris Elangwe

Im Spital Manyemen, das von der Presbyterianischen Kirche (PCC) betrieben wird, erkannten die Pflegefachkräfte bei Claris die Symptome zuverlässig. Das ist auch der Erfolg einer zweiten Institution der PCC, der Presbyterian Nursing School, kurz PresNus. Diese Pflegefachschule leistet seit 2021 qualifizierte Weiterbildungen für Pflegepersonal. Jessy Eben ist bei der PCC als Projektleiterin für alle Projekte der Entwicklungszusammenarbeit, darunter auch diese Schule, tätig. Sie sagt: «Die meisten anderen Schulen bieten nur eine allgemeine Ausbildung für Krankenpflegerinnen und -pfleger an. Wir sehen aber, dass in zahlreichen ländlichen Gemeinden ein grosser Mangel an spezialisierten Pflegefachleuten herrscht.»

Praktika und Einsätze vor Ort

Die Anforderungen an der PresNus sind gleich hoch wie an staatlichen Institutionen. Zudem leisten die Krankenpfleger*innen schon während der Ausbildung Praktikumseinsätze in Spitälern oder in Gemeinden. Sie identifizieren die dortigen Probleme, beraten und überweisen Fälle, die sie selbst nicht bewältigen können. Manche leisten auch Ausseneinsätze, gehen zu den Kranken nach Hause oder sogar zu Vertriebenen, die in improvisierten Lagern in den Wäldern leben. Jessy Eben betont: «Jede der Studierenden war mindestens drei Mal im Einsatz in einer Gemeinde in einem Praktikum oder einem Ausseneinsatz. So konnten wir in über 200 Gemeinden Wirkung erzielen.»

Diese Arbeit der Partnerkirche PCC für eine medizinische Grundversorgung wird von Mission 21 langfristig unterstützt. Besonders das Spital Manyemen – das einzige, das in der Region aufgrund der Krise noch betrieben wird – und die Schule PresNus sind wichtige Pfeiler, auf denen gerade auch für die ländliche und benachteiligte Bevölkerung eine verbesserte medizinische Versorgung aufgebaut wird.

Eine Perspektive für die Zukunft

Für Claris Elangwe brachte die bittere Diagnose auch die Wende zur Genesung. Sie konnte für die auf neun Monate angelegte Behandlung in Manyemen bleiben. Nach vier Monaten bereits waren grosse Verbesserungen feststellbar. Nun kann sie auch wieder die Schule besuchen. Sie sagt: «Ich spreche auf die Behandlung gut an und bin sehr froh, dass ich meine Ausbildung fortsetzen kann.»

Christoph Rácz
Teamleiter Kommunikation

Projektbeiträge für Gesundheitsförderung

In Afrika:
CHF 464 685

Südsudan

Neues Gebäude für Mädchen verbessert Bildungschancen

4 HOCHWERTIGE BILDUNG

Bildung ist im Südsudan für die Mehrheit der Kinder unzugänglich: Rund 70 Prozent der Kinder besuchen keine Schule. Das Kinderzentrum Muhaba in Renk nimmt Kinder auf, die ansonsten keinen Zugang zu Bildung erhalten. Dank dem neuen Wohn- und Schulgebäude können nun auch Mädchen im Kinderzentrum leben. Denn nur so erhalten sie die Chance auf eine sichere Zukunft.

Koordinatorin Guliba Florence Hakim von Mission 21 besichtigt bei der Einweihung im November 2023 einen der neuen Schlafräume für Mädchen.
Foto: Silvano Yokwe

Die 16-jährige Cicilia Anthony besucht schon seit einigen Jahren den Unterricht im Kinderzentrum Muhaba in Renk, unweit der Grenze zum Sudan. Sie geht gern dort zur Schule, aber der Schulweg macht ihr Sorgen. Denn die Gefahr, auf dem Nachhauseweg entführt oder vergewaltigt zu werden, ist im Südsudan für Mädchen gross. Seit April 2023 kann Cicilia auch im Kinderzentrum Muhaba übernachten. Das ist für sie ein grosser Schritt, denn es bietet ihr Sicherheit und eine verbesserte Lebenssituation.

Das Kinderzentrum Muhaba im Südsudan wird von unserer Partnerorganisation Presbyterian Church of South Sudan (PCOSS) geführt. In den ersten 20 Jahren seit der Gründung 1998 wurden im Kinderzentrum nur Buben aufgenommen. Für den Gründer des Zentrums, Simon Ochedi, war es ein grosser Wunsch, dass auch Mädchen hier lernen können. Erst seit 2018 ist das Zentrum auch für Mädchen geöffnet, die hier ebenfalls von der Schulbildung profitieren können. Doch diejenigen Mädchen, die in den letzten Jahren im Kinderzentrum zur Schule gehen konnten, mussten oft lange und gefährliche Nachhausewege auf sich nehmen, weil es für sie keine Möglichkeit gab, vor Ort zu übernachten – im Gegensatz zu den Buben.

Seit April 2023 ist dies anders: Das neue Wohn- und Schulgebäude für Mädchen, dessen Bau 2021 begonnen worden war, war fertig, und die ersten Bewohnerinnen konnten einziehen. Mit grossen Feierlichkeiten fand

Projektbeiträge für Bildung

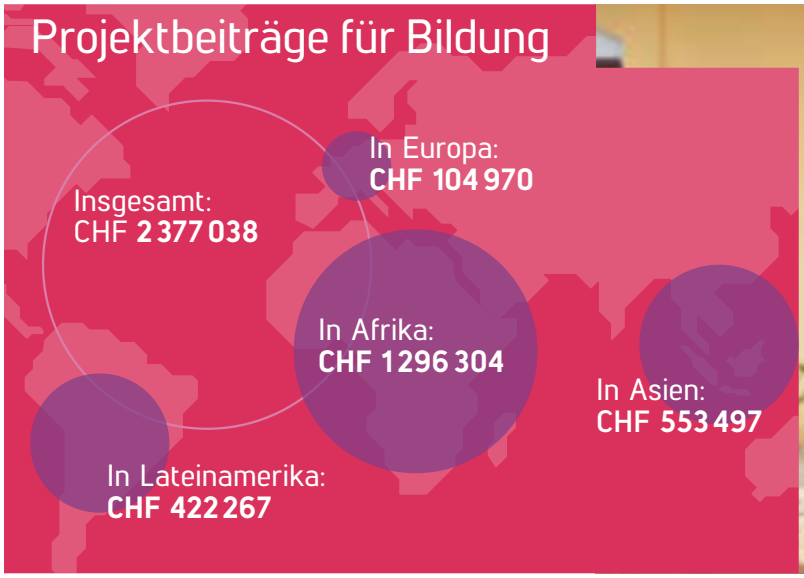

Cicilia Anthony geht schon seit 2018 im Zentrum Muhaba zur Schule; sie möchte Ärztin werden.

im November 2023 die offizielle Eröffnung des neuen Mädchengebäudes statt. Dorina Waldmeyer, die Programmverantwortliche Südsudan von Mission 21, war für die Feierlichkeiten anwesend. Sie betont die Wichtigkeit von Bildung, besonders für Mädchen. Auch die Landeskoordinatorin Südsudan, Guliba Florence Hakim, begrüsst das neue Mädchengebäude, denn: «Die Mädchen sind die zukünftigen Führungspersonen unseres Landes.»

Eine sichere Unterkunft

Für die Mädchen, die im Zentrum bereits zuvor den Unterricht besuchen und dort essen konnten sowie psychosoziale Betreuung erhielten, besteht nun mit dem neuen Gebäude auch die Möglichkeit, ganz im Zentrum unterzukommen. Am 13. April 2023 konnten 19 der insgesamt 20 betreuten Mädchen zum ersten Mal in den neuen Schlafräumen übernachten. Das Haus befindet sich nur zehn Minuten vom bisherigen Kinderzentrum entfernt, in dem die Buben wohnen und unterrichtet werden. Es bietet den Mädchen eine sichere Unterkunft. Hier wohnen sie und hier werden sie auch unterrichtet.

Das Mädchengebäude besteht aus vier Schlafsälen, einem Studierzimmer für die grossen Mädchen, zwei Klassenzimmern, einem Aufenthaltsraum und einem Esszimmer. Ausserhalb des Hauses befinden sich Duschen und Toiletten, eine Outdoorküche und ein gemauerter Vorratsraum. Damit sind die Mädchen hier rundum versorgt und haben wie die Buben die Chance, im Kinderzentrum Muhaba eine sichere Kindheit verbringen zu können.

Chancen weitergeben

Für Cicilia Anthony rückt auch dank dem Gebäude die Möglichkeit eines Studiums näher: Ihr Traum ist es, Ärztin zu werden. Dabei hilft ihr die Unterstützung durch das Kinderzentrum. Sie sagt: «Dieses Zentrum ist sehr wichtig für mich. Durch das Zentrum werde ich meine Zukunft sichern.» Cicilia träumt auch davon, einmal selbst ein Kinderzentrum zu errichten, um noch mehr Kindern die Chance auf Bildung zu ermöglichen und das weiterzugeben, was sie selbst gelernt hat.

Damit möchte sie in die Fussstapfen von Simon Ochedi treten, dem Leiter des Kinderzentrums. Dank kontinuierlicher Unterstützung durch Mission 21 nimmt er Kinder im Zentrum auf, die auf der Strasse leben oder flüchten mussten, bietet ihnen einen Platz im Muhaba Centre und kümmert sich mit seinem Team um sie, solange sie Unterstützung brauchen. Denn Bildung ist der Schlüssel dazu, dass aus Träumen realistische Perspektiven für eine selbst gestaltete Zukunft werden.

Chiara Kohler
Team Fundraising

Bildung für eine selbstbestimmte Zukunft

Bildung ist unerlässlich für eine selbstbestimmte Zukunft. Deshalb setzt sich Mission 21 besonders umfangreich für bessere Bildungsmöglichkeiten in neun Ländern und insgesamt 33 Projekten ein. Der Fokus liegt dabei auf besonders vulnerablen und marginalisierten Menschen, denen der Zugang zu Bildung zusätzlich erschwert wird.

Das gilt zum Beispiel in Asien und Lateinamerika besonders für Frauen. Im Südsudan und in der DR Kongo ist ein Grossteil der Kinder von Bildung ausgeschlossen. In Tansania und Kamerun ermöglicht Mission 21 auch Menschen mit Behinderungen den Zugang zu Bildung. Durch die gemeinsam mit unseren Partnerorganisationen realisierten Bildungsprojekte werden Selbstbewusstsein, die Chancen auf eine selbstständige Zukunft sowie der Zugang zu Partizipation in der Gemeinschaft gestärkt.

Indonesien

Mit gutem Beispiel voran

5 GESCHLECHTER-GLEICHHEIT

16 FRIEDEN, GERECHTIGKEIT UND STARKE INSTITUTIONEN

*Häusliche und geschlechtsbasierte Gewalt sind in Indonesien und Malaysia weit verbreitet. Auch die Ausbeutung von Arbeitsmigrant*innen, insbesondere von Frauen, ist in der Region trauriger Alltag. Mit Aufklärungsarbeit setzen sich engagierte Gemeindemitglieder unserer Partnerkirchen dafür ein, Gefahren frühzeitig zu erkennen und zu bekämpfen.*

Wissen ist Macht. Dass das im Zusammenhang mit sexualisierter und geschlechtsbasierter Gewalt ganz besonders stimmt, zeigt das Beispiel aus Indonesien. Viele Gemeinden im Inselstaat sind so abgelegen, dass es weder Handy- noch Internetempfang gibt – und damit auch weniger Informationen über Gewalt, die viele Frauen, Kinder und Arbeitsmigrant*innen erleben.

Das zu ändern, haben sich im westlichen Teil der Insel Timor verschiedene Kirchgemeinden auf die Fahne geschrieben. Ausgeführt wird das Projekt von der Schutzeinrichtung «Rumah Harapan» (Haus der Hoffnung), die unserer Partnerkirche GMIT (Evangelische Kirche von Timor) in Kupang angehört.

«Rumah Harapan» (Haus der Hoffnung)

Das Zentrum wurde 2018 als Reaktion auf die hohe Zahl der Opfer von Menschenhandel in Westtimor und Umgebung gegründet. Auch heute noch kommen wöchentlich Särge mit verstorbenen Arbeitsmigrant*innen, die im Ausland aufgrund von Krankheit, häuslicher oder sexualisierter Gewalt umgekommen sind, in Westtimor an. Die Kirche GMIT steht mit dem «Rumah Harapan» Opfern von geschlechtsspezifischer Gewalt, Menschenhandel und moderner Sklaverei mit gesundheitlicher, psychologischer und rechtlicher Unterstützung bei.

Eigene Erfahrungen fliessen mit ein

Im vergangenen Jahr waren es 44 Mitglieder, davon elf Männer und 33 Frauen, die sich in neun verschiedenen Kirchgemeinden für Präventionsarbeit engagierten. Im August 2023 bildeten sich die Teilnehmenden im Verständnis von Gewaltprävention zur Gleichstellung von Frauen sowie in den rechtlichen Grundlagen weiter. Aus diesem Wissen leiteten die Mitglieder Aktivitäten ab, die sie zum Beispiel während eines Gottesdienstes oder in Kursen für Verlobte umsetzen.

Eines dieser engagierten Gemeindemitglieder ist der Bauer und Viehzüchter Moses Takoy. Er ist 46 Jahre alt, verheiratet und Vater zweier Kinder. Moses Takoy, der heute die Arbeitsgruppe der Gemeinde Haleluya Nubraen in West Amarasi leitet, weiss, wie schwer das Leben der Wanderarbeiter*innen ist; vor 20 Jahren war auch er einer. Und: Er hat selbst Erfahrung mit Gewalt gemacht – von der Täterseite aus.

Männer als Vorbilder

Die Aggressionen von Moses haben sich ausschliesslich gegen Männer gerichtet – dafür

Moses Takoy war früher selbst gewalttätig – heute leitet er eine lokale Arbeitsgruppe für Gewaltprävention.

Überwindung von sexualisierter und geschlechtsbasierter Gewalt – weltweit

In lateinamerikanischen Ländern ist geschlechtsspezifische Gewalt leider weitverbreitet. Unsere Projektpartner in Bolivien, Chile, Costa Rica und Peru engagieren sich beharrlich gegen strukturelle Gewalt an Frauen, Mädchen und sexuellen Minderheiten. Sie setzen dabei auf Prävention und Sensibilisierung und begleiten und unterstützen Betroffene.

In unseren asiatischen Projektländern Indonesien und Malaysia ist häusliche Gewalt ebenfalls ein grosses Problem. Zudem erfahren viele Frauen Ausbeutung und Misshandlung als Arbeitsmigrantinnen. Unsere Partner und Mission 21 leisten gemeinsam Präventionsarbeit, stärken Frauenrechte und bieten Zufluchtsorte sowie Beratungen an. Benachteiligte Mädchen und Frauen in abgelegenen Regionen erhalten besondere Unterstützung.

Geschlechtsspezifische Gewalt erleiden Frauen im Südsudan, in Nigeria oder Kamerun auch durch kriegerische Konflikte. Unsere Partnerkirchen vor Ort verknüpfen die Stärkung von Frauen mit der Friedensförderung, etwa der südsudanesische Kirchenbund, indem er Traumabearbeitung und Versöhnung begleitet.

sass er fünfeinhalb Monate im Gefängnis –, aber auch diese Form von Gewalt gilt es abzulegen. Er sagt: «Ich war fest entschlossen, ein Beispiel für gutes Verhalten zu geben, bevor ich die Gemeinde unterrichtete.» Dass auch Männer bei der Präventionsarbeit involviert sind, ist kein Zufall: Geschlechtergerechtigkeit kann nur erreicht werden, wenn Frauen und Männer sich gleichermassen dafür einsetzen.

Zur Weiterbildung für die Gemeinde gehört unter anderem das Erkunden der Ursachen. Moses sieht mehrere Gründe für genderbasierte Gewalt: Alkoholkonsum, Eifersucht oder schlechte familiäre Vorbilder. Als besonders wichtig für die Prävention erachtet er darum Folgendes: «Wenn ein Knabe in jungen Jahren sieht, wie sein Vater gegenüber der Mutter respektvoll ist, kann er das positive Verhalten seines Vaters nachahmen.»

Gegen das mangelnde Wissen

Weitere Gründe für genderbasierte Gewalt seien eine starre Rollenteilung zwischen Männern und Frauen oder kulturelle Vorurteile. «Manche sehen Frauen als die Schuldigen an, wenn ein Paar nach der Heirat keine Kinder bekommt. Ausserdem kann der Ehemann gewalttätig werden, wenn er beispielsweise dazu angestiftet wird», so Moses.

Der grundsätzliche Respekt von Männern gegenüber Frauen ist für Moses Takoy zentral. Damit dieser Respekt in der ganzen Gesellschaft verankert sei, brauche es Bildung: «Wir müssen uns ständig weiterbilden, damit alle das gleiche Verständnis von sexueller Gewalt, Gewalt gegen Frauen und Kinder, häuslicher Gewalt und anderer Formen von Gewalt haben.»

Auch Axlomina Florida Otemusu kämpft gegen dieses mangelnde Wissen an. Die 49-jährige Hausfrau und Kioskbesitzerin unterrichtet nicht nur Gemeindemitglieder, sondern auch Lehrpersonen. Ausserdem begleitet sie Fälle von sexuellem Kindesmissbrauch oder häuslicher Gewalt und hilft den Betroffenen, einen Polizeirapport zu machen. Schwierig sei dabei, dass sexualisierte und häusliche Gewalt mit Scham behaftet sei, sagt Axlomina Florida Otemusu. «Es gibt auch Betroffene, die nicht anzeigen wollen, um den Ruf der Familie zu schützen.»

Umso wichtiger sei, dass das Bewusstsein rund um geschlechtsbasierte Gewalt und Menschenhandel wachse. Axlomina sagt, generell seien die Themen aber schon viel präsenter als früher, wie ihr die Gemeindemitglieder berichtet hätten. Und diese Wissensaneignung fühle sich wie ein Schutz an.

Emilie Buri
Team Kommunikation

Axlomina Florida Otemusu unterstützt gewaltbetroffene Frauen, über das Erlebte zu sprechen.

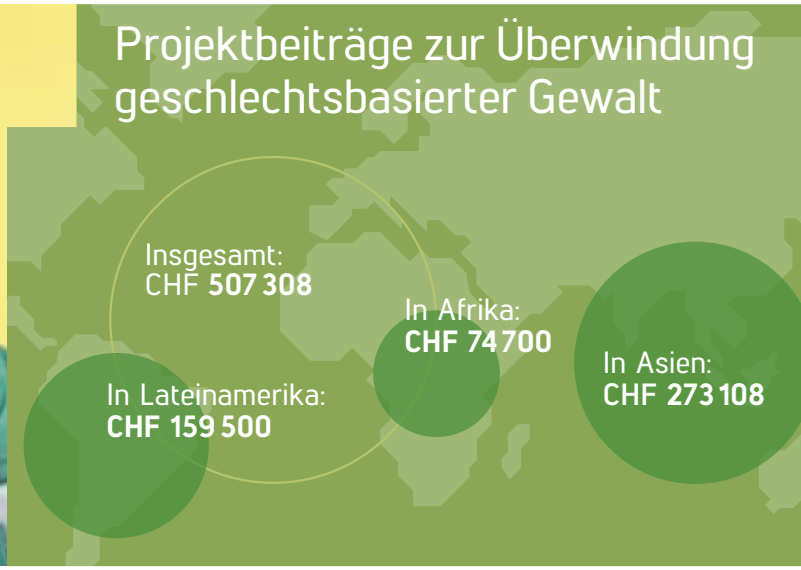

Am Workshop für positive männliche Rollenbilder im April 2023 auf Bali bildeten sich Mitarbeitende asiatischer Partnerorganisationen von Mission 21 weiter.

Gendergerechtigkeit hat Priorität

5 GESCHLECHTER-GLEICHHEIT

Gemeinsam mit ihren Partnerorganisationen und Partnerkirchen setzt sich Mission 21 weltweit für die Gleichstellung der Geschlechter ein. Auch Männer und Buben spielen bei der Stärkung von Gendergerechtigkeit eine wichtige Rolle. Der Handlungsbedarf ist gross: Es bleibt von hoher Bedeutung, dass die internationale Zusammenarbeit genügend Mittel für Gendergerechtigkeit einsetzt.

Geschlechterungleichheit nimmt vielerorts leider nicht ab, sondern zu. Immer mehr Frauen in unseren Partnerländern sehen sich konfrontiert mit einer Zunahme geschlechtsbasierter Gewalt und müssen aufgrund von Konflikten fliehen oder ihr Handlungsspielraum wird eingeschränkt durch erstarkenden Fundamentalismus und autoritäre Regimes.

Dies alles verschärft die Benachteiligung der betroffenen weiblichen Bevölkerung. Partnerorganisationen, die sich für Geschlechtergerechtigkeit einsetzen, befürchten zudem, zur Zielscheibe von Repressionen und Diffamierungen zu werden. Umso wichtiger ist es, dass Mission 21 auch im Jahr 2023 ihr Engagement für Geschlechtergerechtigkeit auf allen Ebenen fortgesetzt hat.

Mehr tun für Geschlechtergerechtigkeit

Auf strategischer Ebene nahm ein neues Beratungsgremium, das Advisory Board Gender Justice, seine Arbeit auf mit dem Ziel, Gender Mainstreaming – also die übergreifende Förderung von Gendergerechtigkeit – in der Gesamtorganisation zu stärken. Im Board arbeiten unter anderem die vier Frauenbeauftragten (Delegierte der Partnerorganisationen) der Synode von Mission 21 sowie externe Gender-expert*innen aus Afrika, Asien, Europa und Lateinamerika mit.

Am Ende des ersten Jahres berichtete das Advisory Board zuhanden des Vorstands über Stärken und Schwächen in der Arbeit von Mission 21. Es empfahl, stärker auf Geschlechtergerechtigkeit zu fokussieren, die Terminologie zu schärfen und die Vielfalt der Partnerorganisationen und Kontexte besser in die Gesamtstrategie für mehr Geschlechtergerechtigkeit zu integrieren. Aufgrund dieser Empfehlungen nahm der Vorstand Gendergerechtigkeit neu als eigenständiges Ziel in die Strategie für die Jahre 2025 bis 2028 auf.

Den Blick für Ungerechtigkeit schärfen

Um sicherzustellen, dass unsere Projekte und Programme bezüglich Geschlechtergerech-

Zum Fonds für Gendergerechtigkeit

tigkeit weiterentwickelt werden, führte Mission 21 den Gender Marker als Steuerungs- und Lerninstrument ein und wendete ihn 2023 in einer Pilotbewertung an: Einbezogen waren alle Projekte in den Programmen in Kamerun, der DR Kongo, Nigeria und im Programm Asien sowie ausgewählte Projekte in Tansania und Lateinamerika. Die Programmleitung analysierte insgesamt 74 Projekte.

In Bezug auf die fünf Stufen der Genderskala wurden zwölf Prozent der Projekte als geschlechtsblind eingestuft; bei diesen werden Massnahmen zur Verbesserung ergriffen. 30 Prozent sind geschlechtssensibel und fast die Hälfte (47 Prozent) sind geschlechtsspezifisch – sie setzen sich also gezielt mit geschlechtsspezifischen Ungleichheiten auseinander. Ziel ist es nun, verschiedene Projekte bis in die höchste, die gendertransformative Stufe weiterzuentwickeln.

Gesamtgesellschaftliche Aufgabe

Mit dem Fonds für Gendergerechtigkeit werden Pilotprojekte finanziert, die exemplarisch auf einen Wandel der Geschlechterverhältnisse abzielen. Jedes Jahr reichen Partnerorganisationen Vorschläge ein; für die Jahre 2023 und 2024 setzten sie den Schwerpunkt auf die Entwicklung von Männlichkeiten. Mit dem Fokus auf Männerrollen und -bilder rückt die geschlechtliche Vielfalt in den Blick. Mit der 2023 erfolgten Umbenennung des «Frauenförderungsfonds» in «Fonds für Gendergerechtigkeit» wird zudem verdeutlicht, dass Gendergerechtigkeit eine gesamtgesellschaftliche Aufgabe und nicht ein «Frauenthema» ist.

Dieser Ansatz nimmt Männer in die Verantwortung. Als Akteure des Wandels können sie ihre Privilegien für Gendergerechtigkeit einsetzen. Dafür fördert Mission 21 mehrere Projekte mit dem Schwerpunkt «Masculinities» («Männerbilder» oder «Männlichkeiten»). Männer reflektieren ihre Rollen, erkennen festgefahrene Verhaltensmuster und können sich davon lösen. Das Ziel ist, dass Männer für gerechte Geschlechterverhältnisse einstehen.

Die fünf im Jahr 2023 durchgeführten Projekte stiessen gerade auch bei den männlichen Projektteilnehmenden auf ein sehr grosses Interesse. 2024 werden weitere Pilotprojekte umgesetzt. Dabei sind die Projektleitenden gefordert, auch die Finanzierung von frauenspezifischen Projekten zu sichern. Denn es braucht verschiedene Ansätze, damit Gendergerechtigkeit langfristig und nachhaltig erreicht werden kann.

Dr. Barbara Heer
Leiterin Stabsstelle Frauen und Gender

Gender Marker und Genderskala

Die Einteilung in fünf Stufen hilft in der Beurteilung, wie stark in einem Projekt auf Geschlechtergleichheit hingearbeitet wird.

1. **Geschlechtsungleich:** Geschlechterstereotype werden reproduziert, Geschlechterungleichheit wird direkt verstärkt.
2. **Geschlechtsblind:** Geschlechtsspezifische Bedürfnisse werden übersehen, Geschlechterungleichheit wird indirekt verstärkt.
3. **Geschlechtssensibel:** Geschlechtsspezifische Bedürfnisse werden einbezogen, Geschlechterungleichheit wird nicht verstärkt.
4. **Geschlechtsspezifisch:** Das Projekt ist auf Menschen in ihren geschlechtsspezifischen Bedürfnissen ausgerichtet und stellt Geschlechternormen infrage.
5. **Geschlechtstransformativ:** Die Ursachen der Geschlechterungleichheit werden systematisch angegangen.

Online-Informationen zum internationalen «Advisory Board Gender Justice». Mitglieder sind auch Ira Imelda (Indonesien, links) und Präsidentin Dr. Claudia Hoffmann (Schweiz). Foto: Séverine Fischer

4 HOCHWERTIGE BILDUNG

Austausch

Über religiöse und kulturelle Grenzen hinweg verbunden

Das Jugendbotschaftsprogramm von Mission 21 startete 2023 bereits in den dritten Zyklus. 34 junge Erwachsene aus 14 Ländern absolvieren das vielseitige Programm, engagieren sich zeitlich und inhaltlich im interreligiösen und transkulturellen Austausch für eine gerechtere Welt.
Das «JuBo»-Programm ist ein wichtiger Teil der Arbeit von Mission 21, die als internationale Lerngemeinschaft das Verständnis für globale Zusammenhänge fördert, so dass sich Menschen jeden Alters auf Augenhöhe begegnen, Vorurteile abbauen und Impulse erfahren können, die sie zu solidarischem Handeln befähigen. Vier junge Erwachsene, die sich in diesem Sinne im Jugendbotschaftsprogramm einsetzen, stellen wir hier vor.

«Ich hoffe, dass die Stimmen aller Frauen in ihrer Vielfalt gehört werden, um echte Demokratie auszuüben.»

Raysa Díaz Romero, Lima, Peru
Raysa ist 26 Jahre alt und studiert Soziologie an der Pontificia Universidad Católica del Perú (PUCP). Sie arbeitet zudem als Projektassistentin im Programm für Politische Teilhabe und Dezentralisierung in der NGO Flora Tristán, einer Partnerorganisation von Mission 21. Raysa nimmt besorgt wahr, dass in Peru die Rechte von Frauen beschnitten werden und dass die Gewalt gegen Frauen und diverse Minderheiten zunimmt. Sie setzt sich besonders für Geschlechtergerechtigkeit und Menschenrechte ein und möchte im interreligiösen Dialog dazu beitragen. Am Jugendbotschaftsprogramm von Mission 21 schätzt sie den vielfältigen Austausch und dass ein aufmerksamer und respektvoller Dialog mit jungen Menschen geführt wird.

«Das Kennenlernen von anderen Menschen mit völlig unterschiedlichen Erfahrungen und Perspektiven ist bereichernd und bringt uns weiter. »

Frank Nydegger, Köniz, Schweiz
Frank Nydegger schliesst gerade sein Studium in Internationalen Beziehungen mit dem Master ab und arbeitet nebenher als Sitzwache in einem Spital. Der 26-Jährige hat die Arbeit von Mission 21 als Praktikant am Hauptsitz in Basel kennengelernt und ergreift nun mit dem Jugendbotschaftsprogramm die Chance, von Menschen mit völlig unterschiedlichen Kontexten, Erfahrungen und Weltanschauungen zu lernen. Bereits die ersten Treffen der europäischen JuBos fand er beeindruckend: Er erlebte grosses Interesse und eine hohe Motivation bei den anderen Teilnehmenden. Frank möchte seine interkulturellen Kompetenzen im Programm stärken und für seinen ersten Berufswunsch fruchtbar machen – er möchte in der Friedensförderung mitwirken, um tragfähige Verhandlungslösungen zu finden.

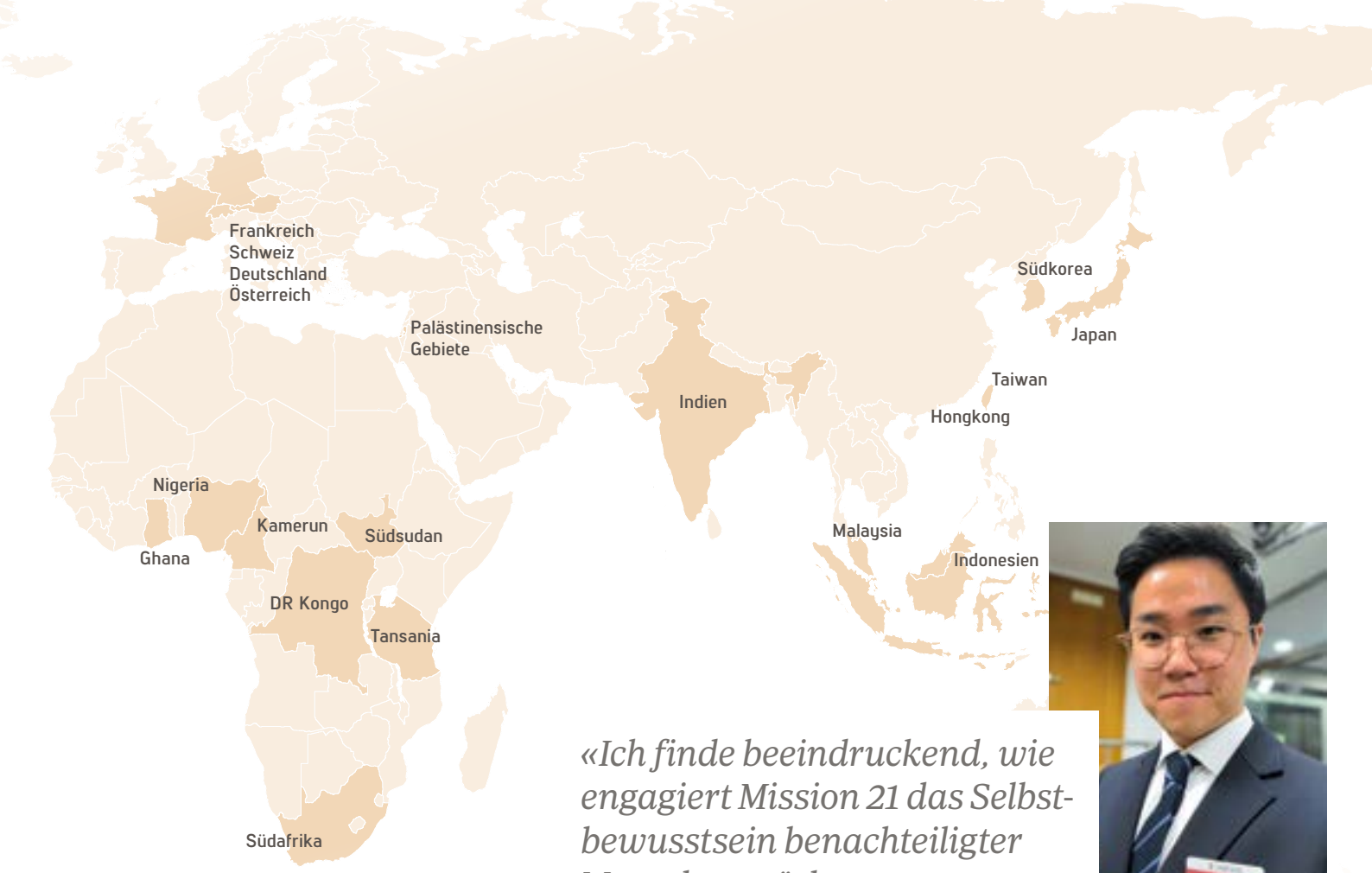

«Ich finde beeindruckend, wie engagiert Mission 21 das Selbstbewusstsein benachteiligter Menschen stärkt.»

Musung Mun, Seoul, Südkorea

Der bald 27-jährige angehende Pfarrer hat neben Theologie auch Philosophie und Religionswissenschaften studiert. Er bedauert, dass die Gesellschaft, aber auch die Kirchen in Südkorea altmodisch, konservativ und von Vorurteilen geprägt seien. Leider sei Südkorea sehr materialistisch und insbesondere die Wohlhabenden seien vor allem auf Leistung und Eigennutz ausgerichtet. Musung möchte in den Mitmenschen Empathie wecken und gemeinsam mit anderen jungen Menschen Lösungen für eine solidarischere Gesellschaft entwickeln. Dazu gehört auch, Frauen und deren Wunsch nach Gleichberechtigung und Unabhängigkeit zu stärken. Er freut sich, im Jugendbotschaftsprogramm mit anderen engagierten jungen Menschen Inspirationen und Austausch für die Arbeit an einer gerechteren Welt zu finden.

«Im JuBo-Programm gefällt mir besonders, über die unterschiedlichen Herausforderungen, mit denen junge Menschen konfrontiert sind, sowie über Lösungen zu diskutieren.»

Brenda Mah Chick, Garoua, Kamerun

Brenda Mah Chick lebt zurzeit in Basingstoke im Süden Englands und arbeitet als Pflegehelferin. In Kamerun engagiert sie sich als Vorsitzende der Jugendgemeinschaft ihrer Kirche und moderiert auch Führungsworkshops. Sie macht beim Jugendbotschaftsprogramm von Mission 21 mit, weil es junge Menschen zusammenbringt, die engagiert über christliche Werte diskutieren, und sie motiviert, Verantwortung in leitenden Positionen zu übernehmen. In Kamerun sieht Brenda eine grosse Herausforderung darin, dass die Perspektive der Jugend zu wenig beachtet wird. Darum findet sie an Mission 21 überzeugend, dass in deren Programmen alle Menschen die gleichen Möglichkeiten erhalten, ihre Sorgen zu äussern und Ideen zu entwickeln, die zum Aufbau der Gesellschaft beitragen. Und dass gerade die sozial weniger Privilegierten Weiterbildung für nachhaltige Massnahmen in der Landwirtschaft und andere einkommensschaffende Tätigkeiten erhalten.

*Im Sommer 2022 trafen sich die internationalen Jugendbotschafter*innen zum Austausch in der Schweiz.*

Transkultureller Austausch erfährt neuen Schub

4 HOCHWERTIGE BILDUNG

16 FRIEDEN, GERECHTIGKEIT UND STARKE INSTITUTIONEN

Unser internationales Jugendnetzwerk young@mission21 wächst und die Angebote und Veranstaltungen erfahren zunehmend Anerkennung. Die Mitglieder des Netzwerks entwickeln ihre transkulturellen Kompetenzen für ein friedliches Zusammenleben weltweit weiter. Das Team von young@mission21 trägt dieses Engagement verstärkt in die Öffentlichkeit: mit einem Podcast, der jungen Erwachsenen eine Stimme gibt.

Das Team des Jugendnetzwerks von Mission 21 legte im vergangenen Jahr inhaltlich den Schwerpunkt auf die Erweiterung von transkulturellen Kompetenzen mit dem Ziel, weltweit ein friedliches Zusammenleben in Diversität zu fördern.

Zur Umsetzung fokussierte das Team young@mission21 darauf, die Beziehungen zu Institutionen zu stärken. Die professionellen Angebote von young stiessen auf gute Resonanz. So haben verschiedene Gespräche mit Fachhochschulen neue Perspektiven der Kooperation eröffnet. Mit Kantonalkirchen wurden erste Gespräche zur nächsten Programmphase (2025–2028) der internationalen Entwicklungszusammenarbeit geführt, um ein bedarfsgerechtes Angebot von young zusammenzustellen.

Neuer Schub für PEP!

Nach einer durch die Corona-Pandemie bedingten Pause konnte das Professional Exposure Program (PEP!) – das Traineeprogramm von Mission 21 im Globalen Süden – 2023 mehr Stellenangebote ausschreiben. Der Auswahlprozess wurde überprüft und zielgruppengerecht optimiert.

Bereits vergangenes Jahr konnten wieder PEP!-Einsätze starten, unter anderem auch in Zusammenarbeit mit der Hochschule

Die Website young@mission21

für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (HAFL) in Zollikofen. Per Ende 2023 konnten mehrere Trainees ausgewählt und die meisten Stellen für 2024 besetzt werden. Dieses Interesse ist sehr erfreulich. Das PEP! verbindet Weiterbildung und professionelle Projektunterstützung und ermöglicht so den Absolvent*innen im Einsatz solidarische Arbeit sowie persönliche Weiterentwicklung.

Jugendbotschaftsprogramm beliebt

Auch das Interesse für das Jugendbotschaftsprogramm (JuBo), das 2023–2025 zum dritten Mal durchgeführt wird, ist hoch: Zum Start Mitte Jahr konnten alle Plätze besetzt werden. Das JuBo-Programm bietet internationale Begegnungen über kulturelle Grenzen hinweg und einen inspirierenden Austausch zu den drängenden Themen, die junge Menschen weltweit beschäftigen.

Während zweier Jahre nehmen nun 34 junge Erwachsene zwischen 18 und 30 Jahren diese Gelegenheit wahr. Sie stammen aus 14 Ländern Afrikas, Asiens, Europas und Lateinamerikas.Die Projektleitung wird neu durch ein freiwilliges Projektteam aus fünf früheren Absolvent*innen des Programms unterstützt – in der Ausarbeitung des Programms, für digitale Austauschrunden der Teilnehmenden sowie vorbereitend für den Botschaftsbesuch im Sommer 2024. Die Feedbacks auf die ersten beiden JuBo-Programme waren jeweils sehr positiv; wir freuen uns auf die neuen Teilnehmenden, die ihre transkulturellen Kompetenzen im Programm erweitern werden.

Verbindendes Netzwerk — nach innen und aussen

Die kontinuierliche Aufbauarbeit am Jugendnetzwerk von Mission 21 trägt immer mehr Früchte; das wird zum Beispiel sichtbar bei gemeinsamen Anlässen: Mehr als 30 junge Erwachsene – ehemalige und aktuelle Teilnehmende verschiedener Programme – trafen sich beim alljährlichen MeetingPoint in Basel. Sie erhielten aktuelle Informationen aus erster Hand über die Lage im Südsudan und bezeugten in den angeregten Gesprächen ihre grosse Verbundenheit mit der Projektarbeit von Mission 21.

Dieses Engagement zeigte sich auch beim internationalen Youth Summit, an dem sich online ebenfalls über 30 junge Erwachsene austauschten. Unter dem Titel «Plant now, grow in the future» brachten Referierende aus Afrika, Asien und Lateinamerika Inputs zum Klimawandel, zu Ernährungssicherheit und sozialer Gerechtigkeit ein. Gemeinsam wurden diese Themen erörtert und Lösungsansätze diskutiert.

2023 hat das Team young zudem die Planung eines eigenen Podcasts gestartet. Vorarbeiten und erste Interview-Aufnahmen liefen erfolgreich, so dass im Februar 2024 die Lancierung mit der ersten Podcast-Folge stattfand. Mit «Young Voices – An Intercultural Podcast» gibt das Team von young@mission21 jungen Erwachsenen eine Plattform, um über Alltag, Leben und Herausforderungen aus ihrer eigenen Perspektive zu erzählen und ihre Ideen und Wünsche zu teilen. Damit führt Mission 21 das Ziel des Netzwerks, junge Menschen weltweit zu stärken und ihre Visionen für eine gerechte Welt zu unterstützen, in eine breitere Öffentlichkeit.

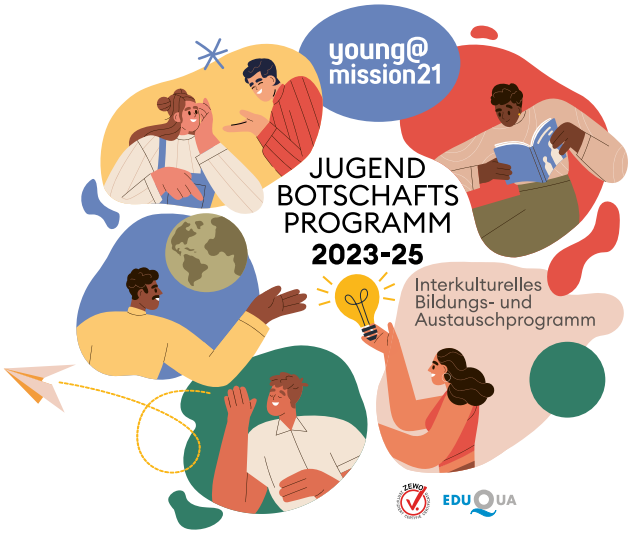

Bildmarke für das Jugendbotschaftsprogramm 2023–2025

Team young@mission21

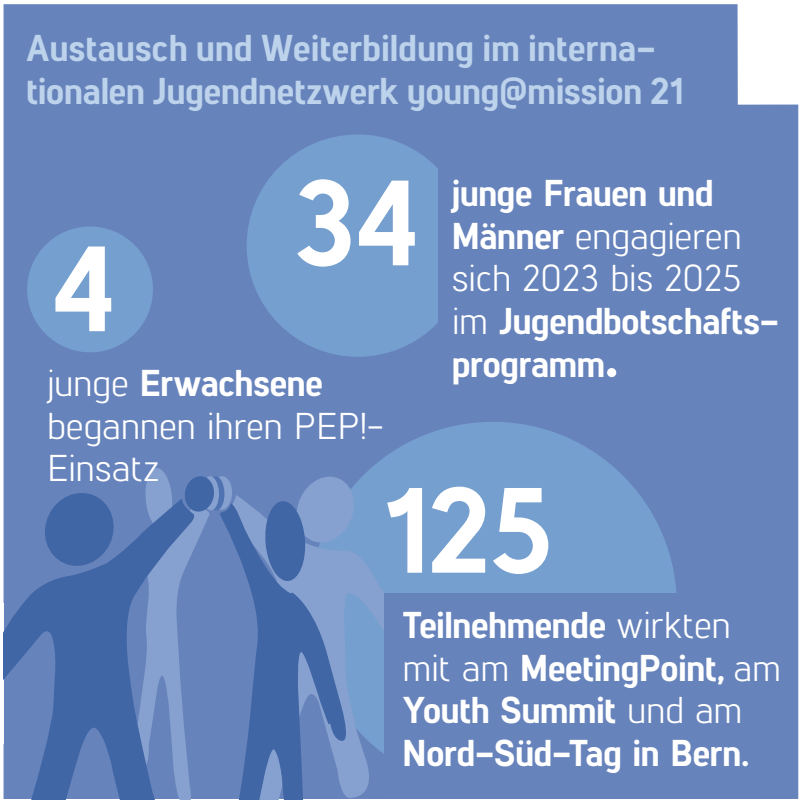

Bildungsarbeit – internationale Lerngemeinschaft konkret

Im Bildungsbereich konnte Mission 21 ihre bewährten Angebote für die breite Öffentlichkeit, für Kirchen und Schulen sowie für Fachleute weiter ausbauen. Mit dem ersten «Forum für interreligiöse und transkulturelle Friedensförderung» gelang erfolgreich der Start eines neuen Online-Formats, bei dem Teilnehmende aus 45 Ländern mitwirkten.

*Konferenz «Rewriting History. Missionsgeschichte aus der Perspektive indischer Forscher*innen» bei Mission 21, gemeinsam organisiert mit der Universität Lausanne und der ETH Zürich. Foto: C. Rácz*

Mission 21 als internationale Lerngemeinschaft fördert das Verständnis für globale Zusammenhänge und trägt zur interreligiösen Verständigung bei. Diese Ziele konnte Mission 21 im Kontext der Kirchen in der Schweiz und dem angrenzenden Ausland für 85 Gruppen in Kursen und Workshops vermitteln.

Die ganz unterschiedlich zusammengesetzten Gruppen mit insgesamt rund 1800 Teilnehmenden vertieften sich in Themen aus den Bereichen «Globalisierung und Gesellschaft», «Transkulturelle und interreligiöse Friedensförderung», «Religion und Entwicklung» sowie «Spiritualität weltweit». Die Workshops fanden in Basel, in verschiedenen Regionen der Schweiz sowie in Deutschland und Frankreich statt.

Webinarreihe «Mission Colonialism – Revisited»: alle Folgen auf Deutsch und Englisch

Vielfältige Zugänge zur internationalen Lerngemeinschaft

Mission 21 bietet neue Formate wie Kirchenpflege-Retraiten, Mehr-Generationen-Anlässe oder Konf-Tage (Aktionstage mit mehreren Konfirmationsgruppen aus einer Region) an und erhält dafür zunehmend Zuspruch. Zudem hat das Bildungsteam Kurse zu dringenden Themen wie Friedensförderung und Ernährungssouveränität aktualisiert und neu erarbeitet.

Die 2023 gestartete musikalisch-poetische Reihe «World Arts» öffnet und weitet den Blick auf weltweites Kunstschaffen. Das erste einstündige Programm mit einem Cello-Akkordeon-Duo wurde von mehreren Kirchgemeinden engagiert. Eine direkte Begegnung mit Partnern von Mission 21 ermöglichte schliesslich die Studienreise nach Tansania im Oktober 2023. Die Teilnehmenden erhielten Einblicke in die von Mission 21 gemeinsam mit der lokalen Partnerkirche, der «Moravian Church in Tanzania», geleistete Programm- und Projektarbeit.

Internationaler Wissensaustausch

Gleich in der ersten Ausgabe auf grosse Resonanz stiess das «Internationale Forum für interreligiöse und transkulturelle Friedensförderung»: Teilnehmende aus 45 Ländern

Internationale Webinare und Veranstaltungen in der Schweiz
18 Veranstaltungen
391 Teilnehmende vor Ort
673 Teilnehmende online
1064 Teilnehmende

85 **Kurse** in der Schweiz und im angrenzenden Ausland

1789 **Teilnehmende;** Jugendliche und Erwachsene

Insgesamt:
103 Veranstaltungen und Kurse
2853 Teilnehmende

EDUQUA
Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua

Bernhard Schär, ETH Zürich (links); Jaiprakash Raghaviah, University of Calicut (Kozhikode, Südindien). Foto: C. Rácz

tauschten sich aus über die Rolle von Religion und Spiritualität bei der Bewältigung von Traumata. Als Eröffnungsrednerin der Online-Veranstaltung trat Alissa Wahid auf. Die Psychologin und prominente indonesische Aktivistin für Menschenrechte und Demokratie sprach über Glauben als Ressource in der Bewältigung von Traumata. Dieser Austausch zur Friedensförderung von Fachleuten aus unterschiedlichen Kulturen und Religionen verband in inspirierender Weise Lerngemeinschaft und Entwicklungszusammenarbeit und wird im Herbst 2024 fortgesetzt.

Im November war Mission 21 Gastgeberin einer internationalen Historiker*innen-Konferenz zur Geschichte der Basler Mission in Indien während der Kolonialzeit, organisiert gemeinsam mit den Professoren Bernhard Schär (ETH Zürich) und Harald Fischer-Tiné (Universität Lausanne), Pionieren der Global- und Kolonialgeschichte. Mit rund der Hälfte der wissenschaftlichen Beiträge erhielt die Sichtweise indischer Forscher*innen besonderes Gewicht. Durch solche Möglichkeiten will Mission 21 die Perspektive von Wissenschaftler*innen aus dem Globalen Süden stärker zum Tragen bringen.

Transparente Aufarbeitung

Die Kompetenz von Mission 21 in der Bildungsarbeit erfährt immer stärkere Beachtung. Das zeigt sich auch im steigenden Interesse an der Aufarbeitung der Verflechtungsgeschichte von Mission und Kolonialismus: Die fünf Anlässe der Webinarreihe «Mission – Colonialism Revisited» im Jahr 2023 zählten jeweils mehr als hundert Anmeldungen. Sie beleuchteten Aspekte des Themas wie Hongkong im Ersten Weltkrieg, Missionskinder in der Kolonialzeit oder das Verhältnis von Anti-Sklaverei-Bewegung und christlicher Mission. Eine sehr grosse Nachfrage verzeichnete die Stadtführung zu «Mission und Kolonialismus in Basel» im November, so dass mehrere Folgeveranstaltungen durchgeführt werden konnten.

Ob transparente wissenschaftliche Aufarbeitung der Geschichte, internationaler Austausch auf Augenhöhe oder Kurse und Workshops in der Schweiz für Einblicke in globale Zusammenhänge: Bildungsarbeit, die sich auf die internationale Entwicklungszusammenarbeit bezieht und sie für das gemeinsame Lernen fruchtbar macht, wird auch 2024 im Fokus von Mission 21 stehen.

Team Bildung, Mission 21

Das komplette Dossier des Forums für interreligiöse und transkulturelle Friedensförderung

Forschung

Stetig wachsendes Forschungsinteresse

Das Interesse am Forschungsarchiv von Mission 21 stieg 2023 weiter an; Forschende aus rund einem Dutzend Ländern arbeiteten mit den Quellen. Bedeutende Schritte wurden auch bei der Erschliessung neuer Bestände erreicht.

73 **Benutzer*innen** des Lesesaals
278 **Benutzungstage** im Lesesaal

519 **schriftliche Antworten**

23 **Kurse**
327 **Teilnehmende**

165 **ausgeliehene Bücher**

11 **ausführliche spezifische Fachberatungen** (schriftlich per E-Mail und mündlich vor Ort)

Zahlreiche Forschende aus der ganzen Welt besuchten 2023 das Archiv in Basel, darunter viele aus Ländern des Globalen Südens. Sie kamen aus Ghana und Kamerun, aus China, Indien, Indonesien und Taiwan, aus dem deutschsprachigen Raum, aus Frankreich und den Niederlanden sowie aus Brasilien und den USA. Insgesamt 73 Personen arbeiteten vor Ort mit Quellen aus dem Archiv, und es wurden über 500 schriftliche Anfragen eingereicht – die höchste jemals erreichte Zahl.

Ausser mit Studien zu historischen, wirtschaftlichen, medizinischen und theologischen Fragen beschäftigten sich die Fachleute sehr stark mit der Forschung nach der Provenienz von Kulturobjekten. Bei den chinesischen Forschenden lag der Fokus auf Sprache und Kultur der Hakka. Wissenschaftler*innen aus dem universitären Bereich arbeiteten insbesondere zum Thema Verflechtungsgeschichte von Mission und Kolonialismus.

Neue Forschung dank Erschliessung

Gleich zwei Bestände konnten 2023 zugänglich gemacht werden. Der Bestand der Evangelischen Mission im Kwango (EMIK) wurde vollständig aufgearbeitet. Somit sind nun Akten der jüngeren Geschichte eines der Trägervereine von Mission 21 zugänglich. Die Erschliessungsdaten sind auf unserer Archiv-Website abrufbar.

Ein bedeutender Schritt ist die Digitalisierung der Armenien-Akten der Basler Mission. Die Berichte vom ersten Wirken der Mission 1821–1835 im Kaukasus enthalten wertvolle Informationen über das Leben und die Geschichte der armenischen Bevölkerung. Diese Dokumente zu bewahren und für die Forschung zugänglich zu machen, ist ein Bedürfnis für die armenische Gemeinschaft weltweit. Die Stiftung Calouste Gulbenkian in Portugal, Förderin der armenischen Sprache und Kultur weltweit, unterstützte das Projekt deshalb mit einem namhaften Betrag und ermöglichte die Digitalisierung.

Herausfordernde Infrastruktur in der DR Kongo Im Jahr 2008. Die Arbeit der EMIK in der Kwango-Region führt Mission 21 weiter.

Perspektive des Globalen Südens

Eine Kernaufgabe des Forschungsarchivs von Mission 21 ist es, die Aufarbeitung der Geschichte des Globalen Südens zu ermöglichen. Seit dem Herbstsemester 2023 veranstaltet Professorin Julia Tischler an der Universität Basel ein Seminar, das den gegenseitigen Austausch von Studierenden aus Basel und Ghana beinhaltet. Bereits erkundeten Teilnehmende aus Basel in Ghana Spuren der Basler Mission. Im Sommer 2024 werden Studierende aus Ghana in einem mehrwöchigen Forschungsaufenthalt im Forschungsarchiv in Basel arbeiten. So trägt Mission 21 dazu bei, den Austausch von wissenschaftlichen Perspektiven zwischen dem Globalen Süden und Norden zu fördern.

Team Forschung, Mission 21

mission-21.org/forschung

bmarchives.org

Besuchende: **26 672**

Besuche: **151 016**

Weiterbildung für Ernährungssouveränität im Zeichen der Klimagerechtigkeit. «Bildung entscheidet, was wir in Zukunft ernten» war das Motto unserer Kampagne 2023. Bild: Neue Sicht

Spenden
Jahresrechnung
Organisation

Wertvolles kirchliches Engagement

Hochgeschätzt und nicht selbstverständlich

*«Weltbazar»-Team in Rapperswil-Jona mit Partner*innen aus Tansania.*

Auch 2023 durften wir auf die grosse Unterstützung der Kantonalkirchen, Kirchgemeinden und Basare zählen. Ob im Gottesdienst mit in- und ausländischen Gästen, beim Suppenzmittag oder bei einem grossen Basar, das Zusammenwirken von Mission 21 mit Kirchgemeinden ist vielfältig und intensiv. Diese bereichernde Lerngemeinschaft sichert die Projektarbeit im Globalen Süden und stärkt hierzulande die Identifikation mit der internationalen Entwicklungszusammenarbeit.

Zu Gast in der Schweiz war vergangenes Jahr zum Beispiel unser Länderkoordinator in Kamerun, Lumumba Mukong. Er berichtete im ökumenischen Bettagsgottesdienst in Bern über die Projektarbeit von Mission 21 in Kamerun und sagte: «Die Begegnungen mit Menschen, die mit uns verbunden sind, sind auch für uns sehr wichtig und aufbauend!»

Heraus aus der Komfortzone

Auch die Kirchgemeinde Grabs-Gams im Kanton St. Gallen zeigt ihre Verbundenheit mit ihrer Unterstützung und in einem Gottesdienst. Die Gemeinde unterstützt seit vielen Jahren Projekte von Mission 21. Immer zum Start der ökumenischen Fastenkampagne findet ein «Brot für alle»-Gottesdienst statt. Das Grabser Missionsteam «Gramit», in dem sich vier verschiedene Gruppen engagieren, setzt sich für eine gerechte Entwicklung in der Welt ein und unterstützt ein Leben in Würde für alle.

Pfarrer John Bachmann zeigt sich beeindruckt von diesem Engagement und sagt: «Die Gruppen sind essenziell für eine Kirchgemeinde. Wir glauben, dass eine Kirchgemeinde, die sich nicht aus ihrer Komfortzone herausbegibt, den christlichen Grundauftrag nicht erfüllt.»

Der Gottesdienst wird von einem engagier-

ten Team gemeinsam vorbereitet. Zum Programm gehört jeweils auch ein Vortrag nach dem Gottesdienst. Mitarbeitende von Mission 21 durften aus verschiedenen unterstützten Projekten erzählen. Dies wird von beiden Seiten sehr geschätzt. Die Kirchgemeinde wolle mit dem Gottesdienst und den Vorträgen sowie mit Suppentagen, Darbietungen von Chor und Theater einen solidarischen Beitrag zu einer gerechteren Welt leisten, sagt Renate Happel, Mitglied der Arbeitsgruppe.

Gelebtes Miteinander

Ein grosses Gemeindefest stellt der «Weltbazar» der Kirchgemeinde Rapperswil-Jona dar. Es ist jeweils ein buntes Angebot für alle Generationen. Alle zwei Jahre verwandelt sich dank dieses Basars das evangelische Kirchenzentrum Jona in einen attraktiven Adventsmarkt, der viele Besucherinnen und Besucher anzieht. Der Reinerlös fliesst unter anderem in ein Projekt von Mission 21 in Tansania.

Auch diese Veranstaltung kommt dank dem Einsatz von vielen Helfer*innen zustande: Ohne die Mitwirkung von rund 200 Freiwilligen könnte der Bazar nicht durchgeführt werden. Der Gottesdienst wurde zusammen mit den Partner*innen aus Tansania gestaltet, die mehrere Tage in Rapperswil-Jona zu Gast waren.

Nachhaltige Entwicklungszusammenarbeit

Heinz Fäh, Pfarrer und St. Galler Kirchenrat, sagt zum Stellenwert von Mission 21 für die Gemeinde: «Uns ist es ein Anliegen, die Partnerkirchen und -organisationen von Mission 21 nicht nur mit dem Bazar zu unterstützen, sondern wir sprechen auch Beiträge aus dem Steuerprozent-Fonds für weitere Projekte. Rund fünf Prozent unserer Steuereinnahmen geben wir an verschiedene Werke weiter. Mission 21 haben wir in diesem Jahr für mehrere Projekte wie die Förderung der Ernährungssouveränität in Lateinamerika und für ein Bildungsprojekt für Frauen und Jugendliche in Sabah/Malaysia unterstützt.»

Mission 21, eng verbunden mit der Evangelischen Kirche Schweiz, ist für die Kirchgemeinde Rapperswil-Jona der wichtigste Partner für nachhaltige, langfristige Entwicklungszusammenarbeit. Zudem ist die St. Galler Kantonalkirche unter Vermittlung von Mission 21 eine Kirchenpartnerschaft mit der Moravian Church in Tanzania, South-West Province eingegangen, an der sich auch Rapperswil-Jona beteiligt.

Für die wertvolle Unterstützung danken wir allen Engagierten von Herzen.

Jacqueline Brunner
Koordinatorin kirchliche Partnerschaften

Esther Abonge und Lumumba Mukong aus Kamerun beim Besuch der Heiliggeist-Gemeinde in Bern.

Kampagne 2024

«Voneinander lernen, nachhaltig leben»

Unter diesem Motto fokussiert die Kampagne 2024 von Mission 21 auf die Arbeit für Ernährungssouveränität und Klimagerechtigkeit. Dies ist dringend nötig in einer Welt, die immer stärker von den Folgen der Klimaerwärmung getroffen wird: Trockenheit oder Überschwemmungen bedrohen besonders verletzliche Gruppen der Gesellschaft.
Mission 21 unterstützt weltweit Menschen mit **Projekten in nachhaltiger Landwirtschaft und für den Schutz der Umwelt,** etwa im Andenhochland von Bolivien und Peru oder in Nigeria und Tansania. So sollen sie gesunde und vielseitige Nahrungsmittel selbst produzieren, ihr Selbstbewusstsein vergrössern und ihre Resilienz gegenüber den Folgen der Klimaerwärmung stärken können.
Mit unserer Kampagne tragen wir das Thema auch in die Kirchgemeinden in der Schweiz. Mit Aktionen zum Mitmachen und Bildungsangeboten geben wir Impulse, unser Verhalten klimagerechter auszurichten und solidarisch zu handeln.

Bilanz

	31.12.2023	31.12.2022
Aktiven	**CHF**	**CHF**
Flüssige Mittel	2 362 048.80	3 392 090.20
Festgelder	1 425 362.03	1 285 970.77
Wertschriften	1 850 337.88	1 924 715.81
Forderungen ggü. Dritten	94 327.08	152 072.36
Forderungen ggü. verb. Unternehmen	9 974.63	14 326.62
Aktive Rechnungsabgrenzung	374 621.07	102 720.88
Total Umlaufvermögen	**6 116 671.49**	**6 871 896.64**
Finanzanlagen	37 203.00	37 203.00
Sachanlagen	85 261.65	61 872.60
Immaterielle Anlagen	564 002.80	486 085.99
Total Anlagevermögen	686 467.45	**585 161.59**
Total Aktiven	**6 803 138.94**	**7 457 058.23**
Passiven		
Verbindlichkeiten ggü. Dritten	410 199.61	215 370.28
Passive Rechnungsabgrenzung	110 673.99	187 044.10
Total kurzfristiges Fremdkapital	**520 873.60**	**402 414.38**
Rückstellungen	234 949.40	221 715.30
Total langfristiges Fremdkapital	**234 949.40**	**221 715.30**
Fonds mit einschränkender Zweckbindung	1 915 194.81	2 588 075.05
Total Fondskapital zweckgebunden	**1 915 194.81**	**2 588 075.05**
Erarbeitetes freies Kapital	2 439 597.18	2 551 411.61
Erarbeitetes gebundenes Kapital	1 692 523.95	1 693 441.89
Total Organisationskapital	**4 132 121.13**	**4 244 853.50**
Total Passiven	**6 803 138.94**	**7 457 058.23**

Der Bericht der **Revisionsstelle PricewaterhouseCoopers** bescheinigt, dass die Buchführung und die Jahresrechnung dem Gesetz, den Statuten sowie den SWISS-GAAP-FER-21-Richtlinien entsprechen.

Betriebsrechnung

	31.12.2023	31.12.2022
Ertrag	**CHF**	**CHF**
Spenden	7 363 587.09	7 653 245.41
davon zweckbestimmt	*2 640 952.31*	*2 445 540.62*
Beiträge von Organisationen	749 484.33	642 325.15
davon zweckbestimmt	*219 012.45*	*165 321.70*
Beitrag Bund (DEZA)	2 379 000.00	2 471 555.00
davon zweckbestimmt	*2 379 000.00*	*2 059 629.17*
Legate	655 300.95	519 349.45
davon zweckbestimmt	*100 000.0*	*1 465.20*
Ertrag aus Geldsammelaktionen	**11 147 372.37**	**11 286 475.01**
Handelsertrag	14 433.10	17 755.45
Dienstleistungsertrag	61 066.05	75 188.03
übrige Erträge	26 948.05	28 640.81
Erträge aus erbrachten Leistungen	**102 447.20**	**121 584.29**
Total Erträge	**11 249 819.57**	**11 408 059.30**
Aufwand für die Leistungserbringung		
Programm- und Projektaufwand	8 852 912.52	9 139 528.03
Mittelbeschaffungsaufwand	1 366 260.44	1 205 740.30
Administrativer Aufwand	1 824 273.41	2 141 772.10
Total Aufwand für die Leistungserbringung	**12 043 446.37**	**12 487 040.43**
Betriebsergebnis	**-793 626.80**	**-1 078 981.13**
Finanzergebnis		
Finanzaufwand	-96 001.17	-445 721.52
Finanzertrag	104 015.37	62 938.16
Total Finanzerfolg	**8 014.20**	**-382 783.36**
Ergebnis vor Fondsveränderungen	**-785 612.60**	**-1 461 764.49**
Fondsergebnis		
Zuweisung an Fondskapital	*-5 338 964.76*	*-4 671 956.69*
Verwendung des Fondskapitals	*6 017 560.15*	*5 322 438.71*
Veränderung des Fondskapitals	**678 595.39**	**650 482.02**
Jahresergebnis vor Zuweisung an Organisationskapital	**-107 017.21**	**-811 282.47**
Zuweisung an freies Kapital	*0.00*	*0.00*
Verwendung des freien Kapitals	*111 814.43*	*827 583.97*
Ergebnis freies Kapital	**111 814.43**	**827 583.97**
Zuweisung an gebundenes Kapital	*-38 024.02*	*-33 011.38*
Verwendung des gebundenen Kapitals	*33 226.8*	*16 709.88*
Ergebnis gebundenes Kapital	**-4 797.22**	**-16 301.50**
Ergebnis nach Zuweisung an Organisationskapital	**0.00**	**0.00**

Herkunft und Verwendung der Mittel

Herkunft der Spenden

(7 363 987 Franken)

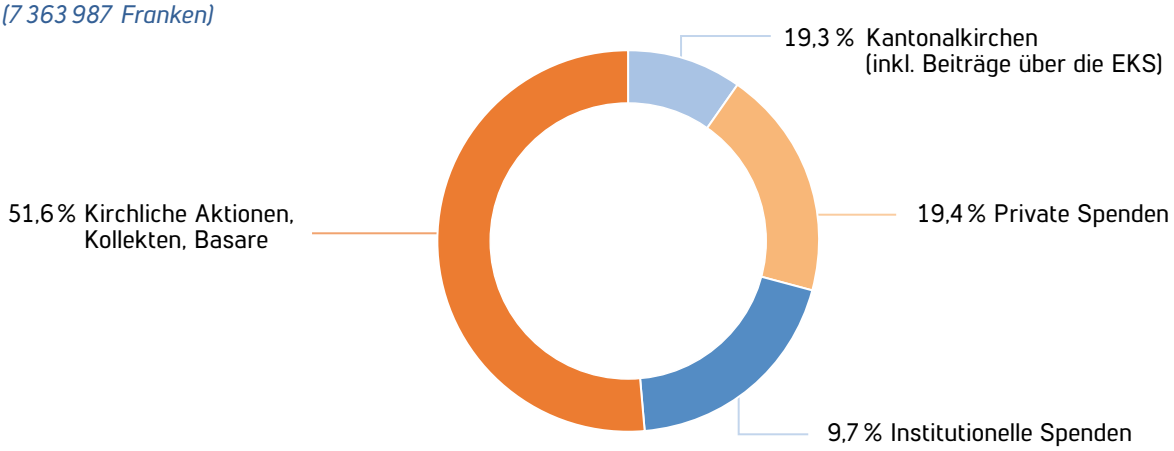

Herkunft der Mittel

(11 249 819 Franken)

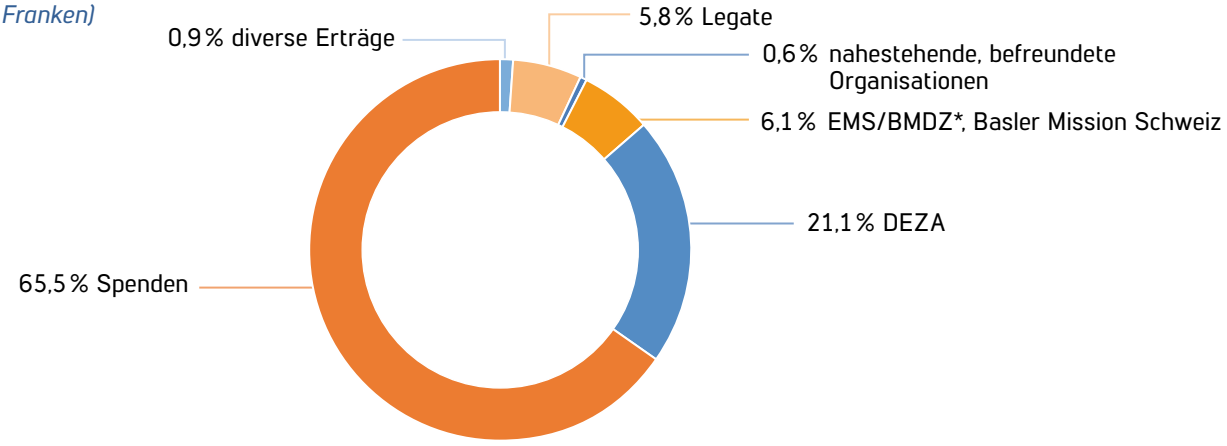

*Befreundete Organisationen in Deutschland

Verwendung der Mittel

(12 043 446 Franken)

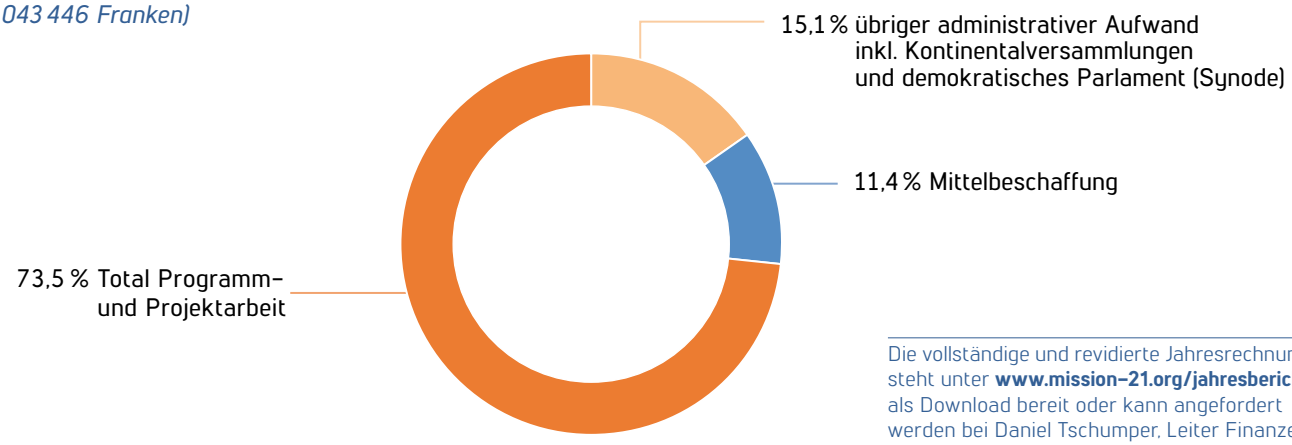

Die vollständige und revidierte Jahresrechnung steht unter **www.mission-21.org/jahresbericht** als Download bereit oder kann angefordert werden bei Daniel Tschumper, Leiter Finanzen, Telefon +41 61 260 22 85.

Zentrale Werte für Mission 21

Solidarität und Vertrauen

Wir danken ganz herzlich für die umfangreiche und grosszügige Unterstützung, die Solidarität und vor allem für das Vertrauen in die nachhaltige Wirkung unserer Arbeit. Dieser Dank gilt allen kirchlichen, privaten und institutionellen Spenderinnen und Spendern von Mission 21 sowie befreundeten Organisationen und der DEZA, ohne die wir unsere Programme und Projekte nicht weiterführen könnten.

Auch das vergangene Jahr war wiederum massiv von Krisen, Kriegen und den Auswirkungen des Klimawandels geprägt, was zu neuen und zusätzlichen Herausforderungen für unsere Projektarbeit führte, beispielsweise aufgrund von zunehmend fragilen politischen Kontexten in unseren Projektländern und klimatischen Veränderungen, die die Ernährungssouveränität immer stärker gefährden.

Rückblickend eingeordnet, entspricht das operative Ergebnis 2023 etwa unseren Erwartungen. Wir erhielten Spenden und Beiträge von insgesamt 11,25 Millionen Franken. Damit liegen wir rund 300 000 Franken unter dem Budget und 160 000 unter dem Vorjahr.

Der grösste Anteil unserer Spendeneinnahmen stammt von unserem kirchlichen Netzwerk in der Schweiz. In den Kirchgemeinden wurde unsere Kampagne, die letztes Jahr den Fokus auf Bildung für nachhaltige, ökologische Entwicklung legte, durch zahlreiche Aktionen wie Veranstaltungen, Gottesdienste, Basare und Kollekten sehr engagiert mitgetragen. Auch die Kantonalkirchen unterstützten verschiedenste Projekte und Partnerschaften sehr grosszügig, was sogar zu einer Zunahme der Spendeneinnahmen führte. Auch die Einnahmen aus Nachlässen und Legaten konnten erfreulicherweise gesteigert werden. Bei den privaten und den institutionellen Spenden mussten wir bedauerlicherweise Rückgänge von rund 380 000 Franken verzeichnen. Den Aufwand konnten wir insgesamt um fast 444 000 senken, was fast vier Prozent der Vorjahreskosten entspricht.

Wir zählen weiterhin auf die loyale Unterstützung unserer Spenderinnen und Spender mit dem Ziel, gemeinsam für Frieden und Gerechtigkeit einzustehen und mit unserer Arbeit das Ziel von fairen, gerechten und inklusiven Gemeinschaften zu erreichen.

Gaby Ullrich
Leiterin Marketing und Kommunikation

Die Kooperative «Borneo Braid» auf Kalimantan bildet immer mehr Frauen in Produktion und Marketing weiter.

Das interne Kontrollsystem (IKS) basiert auf einem risikoorientierten Ansatz und stellt sicher, dass die finanzielle Berichterstattung zuverlässig ist und die gesetzlichen Vorschriften sowie die Fachempfehlungen eingehalten werden. Der Bericht der Revisionsstelle PricewaterhouseCoopers (PwC) bescheinigt, dass die Buchführung und die Jahresrechnung dem Gesetz, den Statuten sowie den SWISS-GAAP-FER-21-Richtlinien entsprechen. Alle Jahresberichte und Jahresrechnungen stehen auf unserer Website bereit. Die detaillierte Jahresrechnung und die Bilanz stellen wir auf Anfrage auch gerne zu.

Die internationale Programm- und Projektarbeit von Mission 21 wird durch die DEZA unterstützt.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA

Organigramm Mission 21

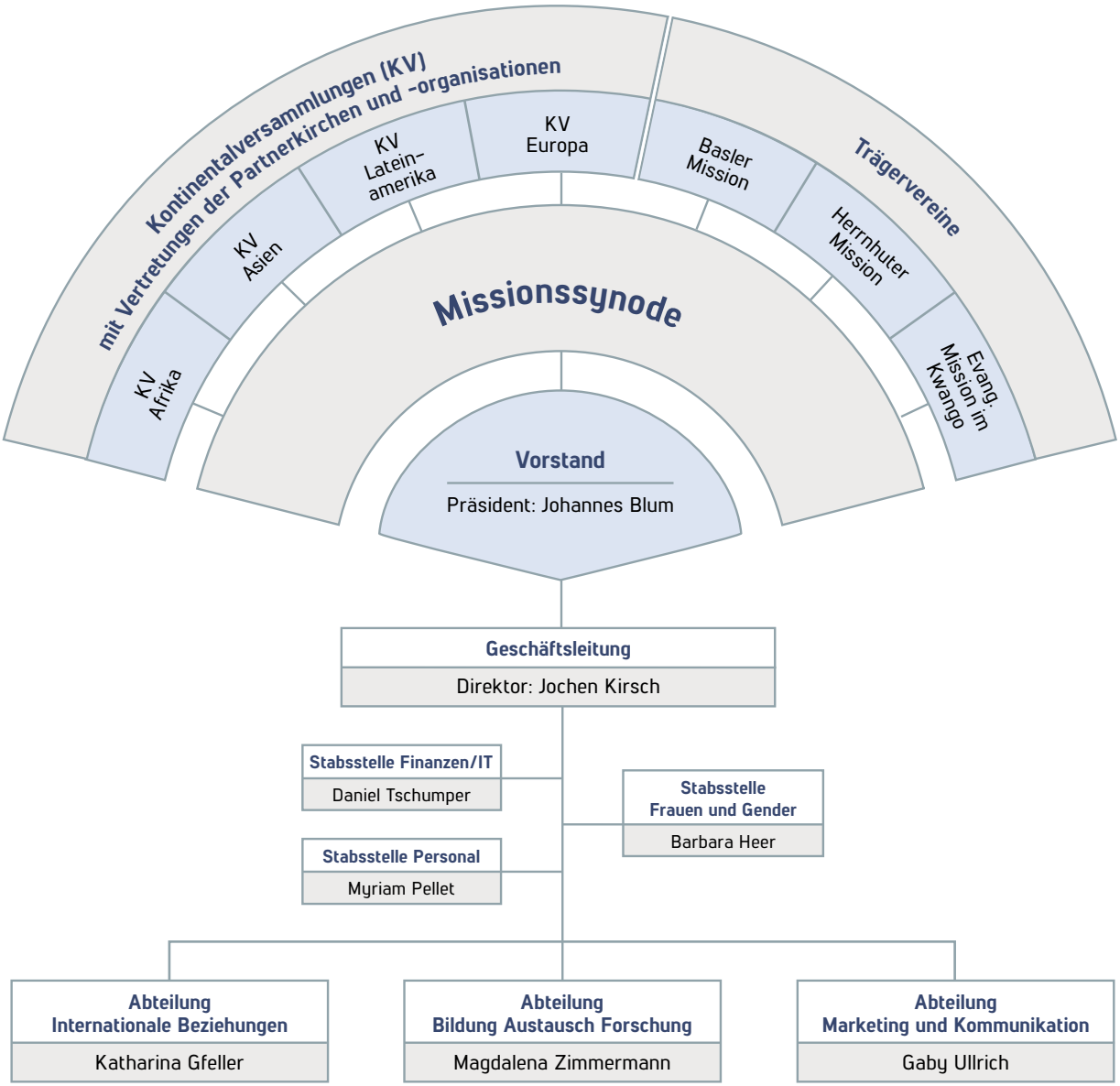

Gremien im Jahr 2023

Vorstand

Amtsdauer: vier Jahre mit der Möglichkeit zur zweimaligen Wiederwahl

Prof. Dr. Johannes Blum
Präsident
Senior Consultant medizinische Abteilung am Tropeninstitut Basel

Pfr. Karl F. Appl
Vizepräsident
Präsident der Basler Mission.
Pfarrer in Dussnang/Bichelsee-Balterswil (bis Juni 2023)

Dr. Gerhard Bütschi-Hassler
Selbstständiger Unternehmensberater, Kirchenrat der Reformierten Kirche Aargau, Synodaler der Evangelischen Kirche Schweiz

Pfrn. Dr. Claudia Hoffmann
Expertin und Koordinatorin für Religionsfragen, Fachstelle Integration und Antirassismus, Abteilung Gleichstellung und Diversität, Präsidialdepartement Kanton Basel-Stadt

Pfrn. Michal Maurer
Spitalseelsorgerin am Stadtspital Zürich

Dr. Roland Plattner-Steinmann
Leiter Stabsstelle Kirchen- und Gemeindeentwicklung, Reformierte Kirche Baselland

Andrea R. Trümpy
Vizepräsidentin des kantonalen Kirchgemeinderates des Kantons Glarus. Alt Stadtpräsidentin von Glarus

Pfr. Frieder Vollprecht
Pfarrer der Herrnhuter Sozietäten Basel und Bern. Mitarbeit im Haus der Religionen Bern

Pfr. Hans-Joachim Zobel
Dekan i. R., Evang. Landeskirche in Baden, Freiburg (D) (bis Juni 2023)

Pfrn. Bärbel Schäfer
Pfarrerin, Dekanin im Kirchenbezirk Markgräflerland (Juni bis Dezember 2023)

Geschäftsleitung

Pfr. Jochen Kirsch
Direktor

Pfrn. Magdalena Zimmermann
Leiterin Abteilung Bildung Austausch Forschung, stv. Direktorin

Katharina Gfeller
Leiterin Abteilung Internationale Beziehungen

Gaby Ullrich
Leiterin Abteilung Marketing und Kommunikation

Dr. Barbara Heer*
Leiterin Stabsstelle Frauen und Gender

Myriam Pellet*
Leiterin Stabsstelle Personal

Daniel Tschumper*
Leiter Stabsstelle Finanzen/IT

*Mitglieder der erweiterten Geschäftsleitung

Geschäftsprüfungskommission

Amtsdauer: vier Jahre

Sibylle Andermatt
Präsidentin (bis Juni 2023)
Kaufmännische Angestellte im IT-Bereich

Bernhard Egg
Präsident (seit Juli 2023)
Vizepräsident des Kirchenrats der Reformierten Landeskirche Zürich (bis Dezember 2023)

Pfr. Albrecht Bähr
Landesdiakoniepfarrer Evang. Kirche der Pfalz

Annette Geissbühler-Sollberger
Mitglied des Synodalrats der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn

Advisory Board Gender Justice

Das Internationale Fachgremium berät den Vorstand zur Förderung der Geschlechtergerechtigkeit. Es arbeitet ehrenamtlich. (s. S. 22-23)

mission 21
evangelisches missionswerk basel

Mission 21 engagiert sich in 20 Ländern in Afrika, Asien und Lateinamerika im Rahmen von nachhaltiger Entwicklungszusammenarbeit sowie humanitärer Hilfe für Friedensförderung, Bildung, Gesundheit, Ernährungssouveränität, Einkommensförderung sowie Gendergerechtigkeit. Damit tragen wir bei zur Erreichung der UN-Ziele für nachhaltige Entwicklung. Dieses weltweite Engagement verbindet sich mit Programmen für transkulturellen Austausch und interreligiöse Zusammenarbeit sowie der Förderung des Verständnisses für globale Zusammenhänge.

www.mission-21.org

Voneinander lernen, nachhaltig leben

In Tansania bedrohen Sturzfluten und extreme Hitze die Lebensgrundlagen der Massai- und Sukuma-Gemeinschaften. Unsere Partnerorganisation unterstützt die Menschen beim Anbau variantenreicher Gemüsegärten und bei der Aufforstung: Die Bäuerinnen pflanzen Bäume, welche gegen Erosion schützen und deren Blätter sie auch nutzen können. Mit ökologisch nachhaltigen Massnahmen stärken sie ihre Ernährungssouveränität.

Ihre Spende wirkt!
Mit 100 Franken unterstützen Sie zum Beispiel Bäuerinnen und Bauern für dringend benötigte Baumpflanzungen.

Spendenkonto:
IBAN: CH58 0900 0000 4072 6233 2

mission 21
evangelisches missionswerk basel

Mission 21, Missionsstrasse 21,
CH-4009 Basel
www.mission-21.org

actalliance

ZEWO

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.1.1

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Fondation suisse de la Réformation : Élection de la présidente du Conseil de fondation pour le mandat 2025 – 2026

Proposition

Le Synode élit Brigitta Josef Rahn présidente du Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Réformation pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 14 août 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente	La directrice de la chancellerie
Rita Famos	Hella Hoppe

Objet et motivation
Le Conseil de fondation de la Fondation de la Réformation réorganise sa présidence à partir de 2025. Daniel de Roche démissionne du Conseil pour la fin de 2024. Le Synode de l'EERS doit désormais élire tous les membres du Conseil de fondation. Statuts de la Fondation suisse de la Réformation, article 6 :

Le Conseil de fondation
1) Composition
Le Conseil de fondation se compose de cinq à sept membres.
La durée de mandat est de quatre ans. Les membres du Conseil de fondation sont rééligibles. Des limitations quant au nombre de mandats ainsi que des limites d'âge peuvent être introduites par voie de règlement.
Le président ou la présidente du Conseil de fondation ainsi que les membres du Conseil de fondation sont élus par le Synode de l'EERS sur proposition du Conseil de fondation, conformément à l'article 7 ci-après. Le Conseil de fondation et le Conseil de l'EERS s'accordent sur les propositions de nomination après s'être consultés mutuellement. Pour le reste, le Conseil de fondation se constitue lui-même et décide des droits de signature pour la Fondation.

Des dispositions transitoires prévues à l'art. 6, al. 1, phrase 1 (nombre de membres du Conseil de fondation) précisent que :

Pendant la période transitoire, les membres du Conseil de fondation ne sont pas remplacés en cas de départ jusqu'à ce que le Conseil de fondation atteigne le nouveau nombre prescrit de sept membres au maximum.

Le Conseil de fondation est soumis à un vote pour son renouvellement intégral ordinaire à la prochaine législature.

Actuellement, le Conseil de fondation est composé de huit membres, (à partir de 2025, le nombre se réduit à 7) :

Élection, par l'assemblée plénière de la conférence Solidarité protestante suisse (SPS), de quatre membres du Conseil de la Fondation suisse de la Réformation (mandat d'une durée de quatre ans renouvelable)
Durée du mandat : 2023-2026
Daniel de Roche, pasteur
Daniel Inäbnit
Brigitta Josef Rahn, pasteure
Peter A. Schneider

Élection, par le Synode de l'EERS, de quatre membres du Conseil de la Fondation suisse de la Réformation (mandat renouvelable d'une durée de quatre ans)
Durée du mandat : 2023-2026
Regine Becker, pasteure
Pierre-Philippe Blaser, pasteur
Barbara Fankhauser
Peter J. Winzeler, docteur en théologie

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Synodes 2026 – 2027 : lieux et dates

Propositions

1. Le Synode décide que le synode d'été aura lieu du 14 au 16 juin 2026.

2. Le Synode décide que le synode d'automne aura lieu les 2 et 3 novembre 2026 à Berne.

3. Le Synode décide que le synode d'été aura lieu du 20 au 22 juin 2027 à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich.

Berne, le 17 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe